

## **Quatrième question à l'ordre du jour: Les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs**

### **Rapports de la Commission sur les PME et la création d'emplois <sup>1</sup>: Compte rendu des travaux**

1. La commission a tenu sa première séance le 1<sup>er</sup> juin 2015. Elle était initialement composée de 184 membres (84 membres gouvernementaux, 35 membres employeurs et 65 membres travailleurs). Pour assurer l'égalité des voix, chaque membre gouvernemental ayant le droit de vote disposait de 65 voix, chaque membre employeur de 156 voix et chaque membre travailleur de 84 voix. La composition de la commission a été modifiée cinq fois au cours de la session, et le nombre de voix attribué à chaque membre a été modifié en conséquence <sup>2</sup>.

<sup>1</sup> La résolution et les conclusions soumises à la commission pour adoption par la Conférence sont publiées dans le *Compte rendu provisoire*, n° 11-1.

<sup>2</sup> Les modifications apportées sont les suivantes:

a) 2 juin: 201 membres (98 membres gouvernementaux avec 170 voix chacun, 35 membres employeurs avec 476 voix chacun et 68 membres travailleurs avec 245 voix chacun);

b) 3 juin: 193 membres (103 membres gouvernementaux avec 748 voix chacun, 22 membres employeurs avec 3 502 voix chacun et 68 membres travailleurs avec 1 133 voix chacun);

c) 4 juin: 185 membres (107 membres gouvernementaux avec 340 voix chacun, 10 membres employeurs avec 3 638 voix chacun et 68 membres travailleurs avec 535 voix chacun);

d) 9 juin: 148 membres (109 membres gouvernementaux avec 248 voix chacun, 8 membres employeurs avec 3 379 voix chacun et 31 membres travailleurs avec 872 voix chacun); et

e) 10 juin: 149 membres (109 membres gouvernementaux avec 32 voix chacun, 8 membres employeurs avec 436 voix chacun et 32 membres travailleurs avec 109 voix chacun).

---

2. La commission a constitué son bureau comme suit:

<i>Présidente:</i>	M <sup>me</sup> Z. Roussinova (conseillère technique gouvernementale, Bulgarie) à sa première séance
<i>Vice-présidents:</i>	M <sup>me</sup> G. Pineau (membre employeuse, France) et M. G. Belchamber (membre travailleur, Australie) à sa première séance
<i>Rapporteur:</i>	M. A. Bonilla García (membre gouvernemental, Mexique) à sa sixième séance

3. A sa sixième séance, la commission a désigné un groupe de rédaction chargé d'établir et de lui soumettre des conclusions provisoires, et composé des membres suivants:

<i>Membres gouvernementaux:</i>	M <sup>me</sup> E. Akkerman (Pays-Bas), M. I. Angelov (Bulgarie), M <sup>me</sup> F. Belinga Bibi (Cameroun), M. A. Msaki (République-Unie de Tanzanie), M <sup>me</sup> S. Huender (Australie), M. S. El Abdelwahad (Arabie saoudite), M <sup>me</sup> K. Cook (Etats-Unis), M. E Bogani (Argentine)
<i>Membres employeurs:</i>	M <sup>me</sup> G. Pineau (France), M. G. Fung (Indonésie), M <sup>me</sup> H. Van Der Westhuizen (Afrique du Sud), M. A. Finlay (Canada), M <sup>me</sup> C. Castro (Argentine), M. R. Bharadwaj (Inde), M. A. Manrique Moreno (Mexique), M <sup>me</sup> N. Al Turki (Arabie saoudite)
<i>Membres travailleurs:</i>	M. G. Belchamber (Australie), M. N. Van Holstein (Pays-Bas), M. D. George (Afrique du Sud), M. M. Samsing (Danemark), M <sup>me</sup> K. Debacker (Belgique), M. A. Ferrari (Uruguay), M <sup>me</sup> A. Laryea-Djan (Ghana), M <sup>me</sup> Y. Gorisson (Suriname)

4. La commission était saisie du rapport IV intitulé *Les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs*, établi par le Bureau international du Travail pour une discussion générale sur le quatrième point de l'ordre du jour de la Conférence: «Les petites et moyennes entreprises et la création d'emplois décents et productifs – *Discussion générale*».

5. La commission a tenu 11 séances.

## Introduction

6. Dans son discours d'ouverture, la présidente souligne que les petites et moyennes entreprises (PME) représentent deux tiers des emplois dans le monde. Eu égard à la grave crise de l'emploi qui sévit dans beaucoup de pays développés et en développement, il est opportun d'examiner le rôle des PME dans la création d'emplois, les principaux obstacles auxquels se heurtent les entreprises et leurs travailleurs, et en particulier les méthodes qui marchent et celles qui ne marchent pas en termes de promotion des PME aux fins de la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité.

- 
7. Le représentant du secrétaire général, M. Gilbert Fossoun Hougbo, Directeur général adjoint pour les programmes extérieurs et les partenariats (DDG/FOP), souligne que les politiques en faveur des PME sont un des domaines d'intervention clés de l'OIT et que les mandants sollicitent de plus en plus l'appui du BIT. Cinquante-deux Etats Membres ont mis en œuvre des politiques différentes relatives aux PME avec l'appui du BIT, soit deux fois plus que ce qui était initialement prévu. Les PME et la création d'emplois sont d'une importance capitale pour l'OIT, et les politiques relatives aux PME jouent un rôle déterminant quant à la mise en œuvre des nouvelles priorités de l'OIT définies dans le cadre stratégique pour 2016-17, notamment les résultats concernant l'emploi des jeunes, le développement d'entreprises durables, le travail décent dans l'économie rurale, la formalisation de l'économie informelle et l'extension des socles de protection sociale.
  8. Un expert de la commission (M. Markus Pilgrim, chef de l'unité des petites et moyennes entreprises au sein du Département des entreprises du BIT) donne un aperçu des principales constatations figurant dans le rapport du Bureau. Des données empiriques sérieuses confirment que les PME sont un important moteur de la création d'emplois, mais il ressort également clairement de l'analyse que le secteur est hétérogène, d'où la nécessité de mettre en place des politiques différenciées et mieux ciblées. Les responsables pourraient envisager d'adopter des mesures spécifiques ciblées sur les jeunes entreprises en expansion qui apportent une contribution non négligeable à la création d'emplois, tout en soutenant les microentreprises qui jouent un rôle important en procurant des revenus et des moyens de subsistance. Les principaux obstacles auxquels se heurtent les PME sont notamment l'accès à la finance, l'accès à l'électricité et l'informalité, les différences étant sensibles selon le niveau de développement économique et la région. La qualité des emplois occupés par les travailleurs des PME et les obstacles auxquels ces derniers se heurtent sont moins bien connus. Les données provenant de l'Union européenne (UE) montrent que les PME se classent en général moins bien que les grandes entreprises au regard de la qualité de l'emploi, exception faite du niveau de satisfaction au travail, mais aussi que le secteur économique au sein duquel l'entreprise évolue a une plus grande incidence sur la qualité de l'emploi que la taille de l'entreprise.
  9. Les principales conclusions du rapport du Bureau montrent que les politiques d'accès au financement et de formation à l'entrepreneuriat contribuent à la création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité, en particulier lorsqu'elles sont combinées, mais aussi qu'il est nécessaire d'accroître le soutien aux femmes chefs d'entreprise. Il est primordial d'adopter des politiques tendant à promouvoir un environnement favorable aux PME. Cela étant, il faut poursuivre les évaluations en vue de mesurer l'impact des interventions individuelles et des ensembles de mesures. Les conclusions soulignent que, pour une formalisation efficace des PME informelles, il faut adopter une démarche intégrée associant les réformes relatives à la création d'entreprises, la simplification des régimes fiscaux et les dispositions de la sécurité sociale. La productivité et les conditions de travail dans les PME sont un domaine de première importance pour l'OIT, dans lequel tout porte à penser qu'une démarche systémique intégrant les conditions de travail et les pratiques de gestion modernes dans les activités de base de l'entreprise donne de meilleurs résultats que des interventions isolées. Les interventions sur le développement de la chaîne de valeur suscitent un intérêt croissant, parce qu'elles misent sur les effets d'échelle et la durabilité financière. Toutefois, il convient de recueillir davantage de données sur l'efficacité de telles interventions, notamment en termes de création d'emplois plus nombreux et de meilleure qualité. L'intervenant conclut en soulignant quatre nouvelles tendances en matière de promotion des PME, à savoir: i) accroissement de la demande de mesure rigoureuse des résultats; ii) mise en place de partenariats avec les entreprises; iii) difficultés et opportunités des PME associées à la transition vers l'économie verte; iv) initiatives axées sur les entreprises à forte croissance.

---

## Déclarations liminaires <sup>3</sup>

- 10.** La vice-présidente employeuse appelle l'attention sur le fait que les PME constituent l'ossature de presque toutes les économies et qu'elles sont essentielles au développement économique et au progrès social. Il faut libérer le potentiel des PME pour stimuler la croissance économique, les échanges et l'emploi. L'OIT a souligné à plusieurs reprises le rôle important des PME, notamment dans la recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998, et dans le Pacte mondial pour l'emploi. La présente discussion générale sur les PME revêt une importance particulière parce que: i) la mondialisation et le progrès technique continuent à avoir des répercussions sur les PME; ii) les connaissances et les données sur certains domaines restent limitées; iii) les PME continuent à rencontrer de nombreux obstacles à l'échelon national comme sur les marchés mondiaux; iv) enfin, les besoins des PME ne sont pas suffisamment pris en considération dans les travaux de l'OIT. L'oratrice appelle à un ensemble de conclusions concises, précises et orientées vers l'action pour guider les mandants et le Bureau. Outre la recommandation n° 189, la discussion devrait se fonder sur les conclusions concernant la promotion d'entreprises durables, adoptées lors de la 96<sup>e</sup> session de la Conférence internationale du Travail (2007). La commission pourrait aussi utilement s'inspirer des récentes recommandations stratégiques du G20 concernant les PME.
- 11.** Se référant aux cinq points suggérés pour la discussion énumérés dans le rapport du Bureau, la vice-présidente employeuse insiste sur le fait que les PME offrent aux femmes et aux autres groupes traditionnellement désavantagés la possibilité d'accéder à des emplois productifs, durables et de qualité. L'oratrice déclare en outre que les généralisations sur la qualité inférieure des emplois dans les PME sont infondées au vu du déficit d'information concernant la qualité de l'emploi dans le secteur, et du fait que la satisfaction au travail serait plus grande dans les PME. L'affirmation du Bureau, dans son rapport, selon laquelle les relations professionnelles sont rudimentaires dans les PME ne tient pas compte du fait que dans ces dernières, à la différence des grandes entreprises, le dialogue social peut revêtir différentes formes du fait de la proximité et des relations directes dont jouissent à la fois travailleurs et employeurs. Parmi les principaux obstacles auxquels se heurtent les PME, on peut citer l'accès insuffisant à l'électricité, à l'eau et aux infrastructures informatiques, la lourdeur des procédures bureaucratiques d'enregistrement des entreprises, l'absence de droits de propriété et la corruption dans certaines parties du monde. Ailleurs, on peut citer, parmi les obstacles à la croissance des PME, le manque d'accès au financement, les coûts élevés de mise en conformité imposés par une législation rigide, les coïns fiscaux et les coûts de main-d'œuvre non salariaux, la difficulté de recruter une main-d'œuvre qualifiée et d'accéder aux marchés internationaux. Cela étant, les PME souffrent généralement de l'absence d'un environnement favorable adéquat, de même que des coûts de mise en conformité qui pour elles-mêmes peuvent être 10 à 30 fois supérieurs à ceux des grandes entreprises. En outre, s'agissant de la création d'emplois, de nombreuses études de l'OCDE, du Groupe de la Banque mondiale et du FMI montrent qu'une législation du travail trop contraignante peut constituer un sérieux obstacle à l'embauche pour les PME. Les gouvernements devraient entreprendre des examens d'ensemble de l'incidence des politiques et de la réglementation existantes relatives aux

<sup>3</sup> Sauf indication contraire, toutes les déclarations faites par des membres gouvernementaux au nom de groupes régionaux ou d'organisations intergouvernementales sont considérées comme ayant été faites au nom de tous les membres gouvernementaux du groupe ou de l'organisation concernés qui sont Membres de l'OIT et qui participent à la Conférence.

---

PME, prendre les mesures qui s'imposent, et suivre leur mise en œuvre, afin d'améliorer les conditions cadres des PME.

- 12.** L'amélioration de l'environnement économique des PME est un aspect essentiel des missions des organisations d'employeurs partout dans le monde. Si certaines ont rencontré des succès dans de nombreux pays, d'autres se heurtent à des obstacles pratiques lorsque les gouvernements omettent de les consulter et de les associer à l'élaboration des politiques en faveur des PME. A cet égard, la Stratégie de l'OIT pour un environnement favorable aux entreprises durables (EESD) constitue une démarche pratique pour comprendre et analyser l'environnement des PME. Ces travaux doivent être intensifiés. D'une manière générale, il faut plus de cohérence et il importe, à l'OIT, d'adopter une approche «Pensez petit d'abord», sur la base de laquelle l'ensemble des politiques et conclusions des discussions de l'OIT serait testé au regard de leur impact sur les PME avant le début de leur mise en œuvre. Il importe également à l'OIT d'accorder une plus grande place aux conclusions de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables.
- 13.** Le vice-président travailleur dit que le thème de la discussion est l'un des sujets les plus importants dans l'optique du développement économique et du redressement des déficits en matière de travail décent. Pour le groupe des travailleurs, la discussion se fonde sur le corpus de normes et principes de l'OIT, et son objectif central et primordial est l'avènement du travail décent, y compris pour les travailleurs des PME. Dans cette perspective, et au vu du rôle des PME aussi bien dans la situation générale de l'emploi que dans la création de nouveaux emplois, le groupe des travailleurs soutient la promotion des PME. A la lumière de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable (2008) et des conclusions de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables, le groupe des travailleurs entend assurer que le pilier social de l'approche suivie soit pleinement intégré aux politiques et programmes du BIT. Les PME étant destinées à jouer un rôle majeur dans une transition juste vers l'économie verte, le groupe des travailleurs souhaiteraient connaître les meilleurs moyens de relever ce défi et d'en recueillir les fruits. L'OIT a toutes les cartes en main pour concevoir une approche équilibrée en faveur du développement des micro, petites et moyennes entreprises en vue de faire prévaloir le travail décent et le développement durable, compte tenu de son mandat et de son expertise ainsi que de son avantage comparé par rapport aux autres organismes multilatéraux engagés dans ce domaine.
- 14.** L'orateur salue la qualité du rapport établi par le Bureau, qui évalue de manière assez rigoureuse les effets des mesures et des divers programmes mis en place par le BIT. Toutefois, le rapport ne fournit pas d'évaluation concernant les conditions de travail et la qualité des emplois ou les tendances de la négociation collective. Cela découle de l'absence relative de données sur le sujet, mais démontre aussi l'échec du Bureau à mettre ces éléments au cœur de ses initiatives dans le domaine de la promotion des PME. Si le rapport traite parfaitement bien des activités du BIT à l'égard de quasiment toutes les tailles d'entreprises, il ne donne aucune information sur les activités menées pour promouvoir les entreprises de type coopératives et l'économie sociale en général, en dépit du fait que l'OIT est historiquement au cœur de l'aide technique en faveur du développement économique et que la recommandation (n° 189) sur la création d'emplois dans les petites et moyennes entreprises, 1998, englobe explicitement les coopératives. L'orateur suggère que le Bureau présente à la commission un bref exposé sur l'action menée pour soutenir les coopératives.
- 15.** La promotion de l'entrepreneuriat ne suffit pas à elle seule à stimuler la croissance, le développement et le travail décent. Une bonne gouvernance – c'est-à-dire des institutions publiques efficaces, des lois effectivement appliquées, un service public de qualité accessible à tous et des infrastructures fiables – et des politiques macroéconomiques axées sur la croissance et le développement sont des facteurs de réussite essentiels. Le groupe des

---

travailleurs est attaché à l'entrepreneuriat, mais la plupart des entrepreneurs finissent par se retrouver sur les mêmes marchés et fonctionnent avec de petites marges, ce qui les confine dans l'informalité. Par conséquent, le groupe des travailleurs est partisan d'une approche orientée vers l'amélioration des conditions économiques et sociales de tous les segments de PME et vers une prise en compte des entreprises dans le contexte de leur développement, qu'il s'agisse de leur secteur d'activité ou de leur région d'implantation. L'action de l'OIT et d'autres organisations prenant part au développement de la chaîne de valeur pourrait se transformer de manière à soutenir non seulement une entreprise donnée, mais aussi un ensemble complet d'acteurs économiques. A cet égard, les PME devraient pouvoir représenter une part importante de la valeur ajoutée dans les chaînes d'approvisionnement mondiales, et la commission pourrait réfléchir aux moyens de faire en sorte que les PME soient davantage en capacité de négocier avec les entreprises multinationales.

- 16.** Enfin, le vice-président travailleur insiste sur le rôle du dialogue social et de la négociation collective, avec la participation active des syndicats, pour aider à élaborer non seulement les politiques publiques, mais également des stratégies au niveau sectoriel et au niveau des entreprises. A cet égard, le fait que les travailleurs des PME n'ont pas la possibilité d'exercer leurs droits en matière de représentation collective ou n'ont pas d'accès aux voies de recours constitue un obstacle au développement, avec de nombreuses répercussions: dégradation des conditions de travail, faible niveau des salaires, accroissement de la misère sociale, creusement des inégalités, recul des recettes fiscales, concurrence déloyale au détriment des bons employeurs et baisse de la demande effective. Alors que le monde est confronté à un important déficit de travail décent, le Bureau a beaucoup à faire pour que les promesses contenues dans sa vision de l'entreprise durable se matérialisent, mais le groupe des travailleurs se félicite du débat constructif et productif qui va avoir lieu pour aider à concrétiser cette vision.
- 17.** Le membre gouvernemental des Pays-Bas, s'exprimant au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres, estime que la discussion qui va avoir lieu sur l'impact de la mondialisation ainsi que des changements économiques, démographiques et technologiques sur les PME et sur la capacité de ces dernières à relever ces défis est particulièrement opportune. Dans l'Union européenne, 21 millions de PME environ sont une source d'emplois et de revenus pour 87 millions de personnes, et approximativement 85 pour cent des nouveaux emplois sont créés dans et pour les PME. L'UE et ses Etats membres sont pleinement engagés à promouvoir la compétitivité, la productivité et de bonnes conditions de travail dans les PME, non seulement parce que celles-ci fournissent des possibilités d'emploi, mais aussi parce qu'elles peuvent contribuer à l'inclusion sociale et à l'égalité entre les hommes et les femmes; c'est pourquoi un bon environnement commercial favorable aux PME est essentiel. Dans ses programmes de coopération pour le développement, l'UE appuie l'Agenda du travail décent, les systèmes et les socles de protection sociale ainsi que le développement d'un secteur privé local compétitif qui fournit des possibilités de travail décent, notamment pour les jeunes, réduisant ainsi le chômage chez les jeunes et contribuant notablement à une croissance inclusive. Le respect des huit conventions fondamentales de l'OIT est un élément commun à tous ces domaines d'action.
- 18.** L'orateur souligne qu'un examen de la meilleure manière d'assurer un emploi de qualité et productif dans les PME est le bon exemple de question pouvant tirer parti d'une discussion générale entre les délégués tripartites de la Conférence. En confrontant les points de vue des employeurs, des travailleurs et des gouvernements, il sera possible d'évaluer si les priorités fixées pour l'OIT sont toujours valables et, le cas échéant, d'adapter les services de l'OIT aux besoins de ses mandants. La deuxième discussion sur une recommandation visant à formaliser l'économie informelle offre des possibilités de synergie entre les différentes commissions lors de cette session de la Conférence. A cet égard, les débats sur

---

les femmes, l'égalité entre les sexes et l'économie informelle qui ont eu lieu lors de la session précédente de la Conférence ont été une source d'inspiration pour les Etats membres de l'UE, et la discussion de l'année à venir sur le travail décent dans les chaînes d'approvisionnement mondiales devrait à son tour bénéficier des travaux de la commission sur les PME. L'intervenant espère que la discussion permettra à la Conférence d'aborder ces sujets, comme d'autres questions nouvelles ou pertinentes, y compris la numérisation et l'avènement de l'économie verte. Il conclut en indiquant que le travail décent sera un élément essentiel du programme de développement pour l'après-2015 qui donnera à l'OIT et à ses mandats la possibilité de traiter par un processus véritable de changement certains des problèmes mondiaux les plus urgents, conjointement avec le monde des affaires, dans une approche universelle impliquant toutes les parties prenantes.

- 19.** Le membre gouvernemental de Trinité-et-Tobago, s'exprimant au nom du groupe des Etats d'Amérique latine et des Caraïbes (GRULAC), souligne l'importance de l'adoption, du suivi, de l'évaluation et du financement de politiques publiques efficaces. Il est capital de rechercher l'efficacité dans les politiques publiques et il y a lieu d'évaluer l'impact des politiques et d'améliorer les informations statistiques. Par exemple, la Commission économique pour l'Amérique latine et les Caraïbes (CEPALC) a effectué des études sur la productivité des PME dans la région et conclu que celle-ci était faible – inférieure de moitié à la productivité des PME de l'UE. Les travaux des autres commissions sont également pertinents pour la discussion et le travail décent devrait être au cœur de toutes les actions.
- 20.** Le membre gouvernemental du Canada fait observer que, dans le monde, la plus grande partie des travailleurs du secteur privé sont employés dans des microentreprises et des petites entreprises de moins de 100 travailleurs. Ces dernières jouent un rôle prédominant, représentant la plus grande part de l'emploi et de la création d'emplois dans les pays en développement comme dans les pays développés. L'intervenant propose de rechercher des solutions permettant de créer des emplois de qualité dans l'optique d'une croissance économique durable et d'une meilleure productivité. Il convient également de mettre l'accent sur les liens entre les microentreprises et l'entrepreneuriat féminin, ainsi que sur la nécessité de créer un environnement favorable à l'entrepreneuriat des jeunes et facilitant l'intégration des femmes et des autres travailleurs vulnérables.
- 21.** Le membre gouvernemental de la République-Unie de Tanzanie indique que, si elles sont promues de façon appropriée, les PME peuvent contribuer au travail décent et à la croissance économique. Les principaux obstacles auxquels les PME se heurtent ont trait aux cadres réglementaires, à l'accès au financement et à l'appui institutionnel. Le gouvernement de l'intervenant a adopté diverses mesures visant à créer un environnement plus favorable grâce à l'assistance technique du BIT; il espère vivement bénéficier à nouveau de l'assistance du BIT. Il convient de continuer de promouvoir les PME et de leur accorder une place prioritaire dans le cadre des programmes par pays de promotion du travail décent (PPTD), des domaines de première importance et du programme de développement pour l'après-2015. Le renforcement des capacités dans le domaine des politiques générales est également capital.
- 22.** La membre gouvernementale de la Suisse dit que 99,6 pour cent des entreprises suisses comptent moins de 250 travailleurs chacune et ces entreprises représentent deux tiers des emplois dans le pays. Le rapport porte essentiellement sur les conditions-cadres des PME. S'il est essentiel d'adapter les mesures et les instruments aux besoins particuliers des PME, le mandat de l'OIT consiste avant tout à promouvoir la création d'emplois décents et productifs. L'examen des politiques budgétaires et administratives pas plus que la production d'analyses sur les entreprises ne sont l'aspect central du mandat de l'OIT. La valeur ajoutée de l'OIT réside essentiellement dans les domaines du dialogue social et du renforcement des capacités des partenaires sociaux. Le Bureau doit par conséquent

---

continuer de se pencher sur les liens entre productivité et conditions de travail; il existe encore des lacunes importantes en termes d'études d'impact sur ce sujet. La discussion devrait également être axée sur les points qui peuvent guider l'action de coopération sur le terrain pour améliorer la productivité et les conditions de travail dans les PME.

- 23.** La membre gouvernementale de la Norvège constate la difficulté de formuler des conclusions et des points d'action en raison de la très grande diversité des contextes dans les différents pays et secteurs. Il est clair toutefois que les futurs emplois devront être créés dans les PME et que les jeunes entrepreneurs jouent un rôle très important. Il importe en conséquence de formuler une stratégie qui tienne compte de ces éléments et qui prévoie des conditions propres à promouvoir l'emploi productif et décent. Près de 99 pour cent des entreprises en Norvège sont des PME. Le gouvernement a favorisé l'innovation, l'entrepreneuriat et simplifié les procédures administratives; il a aussi élargi l'accès au capital d'amorçage, facilité l'accès aux marchés publics et apporté son soutien à la formation professionnelle. Eu égard aux différentes situations selon les pays et les industries, chaque gouvernement devrait formuler des stratégies adaptées à leurs besoins en concertation avec les partenaires sociaux. Enfin, les PME devraient faire partie intégrante des discussions de l'OIT sur l'emploi. Le suivi de la discussion devrait être intégré dans les résultats 1, 4 et 6 du cadre stratégique.
- 24.** La membre gouvernementale de la Hongrie souscrit à la déclaration faite par le membre gouvernemental des Pays-Bas au nom de l'UE et de ses Etats membres, et déclare que, dans son pays, 99,9 pour cent des entreprises sont des PME qui emploient 72,7 pour cent des travailleurs du secteur privé. La stratégie du gouvernement s'est concentrée sur l'amélioration de la compétitivité des PME, qui devrait conduire à la croissance économique et à une progression de l'emploi. Plusieurs mesures, au nombre desquelles des règles comptables et des aménagements fiscaux avantageux, l'accès au crédit, la promotion de l'entrepreneuriat, et des mesures visant à simplifier la création d'entreprises, ont déjà été adoptées. Les jeunes (de 18 à 35 ans) ont bénéficié d'une attention particulière, et des organisations leur fournissent des conseils avant le démarrage de leurs entreprises et durant les six premiers mois de fonctionnement. Les jeunes peuvent aussi prétendre à une subvention pour couvrir les coûts de démarrage. S'agissant des jeunes pousses à forte croissance, des recherches plus approfondies sont nécessaires sur la manière dont l'OIT peut aider les Etats Membres à soutenir leur développement et leur progression.
- 25.** Le membre gouvernemental d'Oman, s'exprimant au nom des membres gouvernementaux des pays du Conseil de coopération du Golfe (CCG), indique que ces derniers s'emploient à mettre en œuvre des politiques en faveur des PME, car elles sont le principal moteur de la création d'emplois et de l'emploi productif. Le soutien aux PME est une pratique relativement récente pour eux, et ils ont pu bénéficier de l'expérience et de l'expertise des autres pays. Ils s'approprient à promulguer des lois en faveur de PME dans leurs pays respectifs, et leur ont facilité l'accès au financement. Des partenariats public-privé sont à l'étude. Il est également important de mettre au point des stratégies et des lois permettant aux PME d'accéder aux systèmes de protection sociale.
- 26.** La membre gouvernementale de la Nouvelle-Zélande, déclare que son pays est constitué essentiellement de petites entreprises qui sont un moteur essentiel de la croissance. Celles-ci emploient 30 pour cent des travailleurs et représentent un tiers du PIB national. Les PME sont en outre une source d'innovation. Etant donné que le secteur des PME est très diversifié, on ne saurait proposer une approche unique; les interventions doivent être adaptées à la situation particulière de chaque secteur. En Nouvelle-Zélande, les PME sont définies comme les entreprises qui emploient au plus 49 travailleurs. Les grandes entreprises sont celles qui emploient 100 travailleurs ou davantage, ce qui diffère fondamentalement de la définition du BIT. Une méthode de mesure systématique est nécessaire.

- 
- 27.** Le membre gouvernemental du Sénégal dit que, selon les résultats des études macroéconomiques et sectorielles effectuées dans son pays, les PME contribuent pour environ un tiers au PIB et au revenu national du Sénégal, emploient 60 pour cent de la population active et représentent différentes formes juridiques. En 2013, les PME étaient principalement présentes dans les secteurs de la production et de la transformation, l'agriculture, le commerce, les transports et d'autres services. Le nombre de PME enregistrées est passé de 85 000 en 2003 à plus de 250 000 en 2010. Le gouvernement a mis en place un cadre économique destiné à promouvoir la création d'emplois et adopté des mesures légales et réglementaires en faveur du développement des PME.
- 28.** Le membre gouvernemental de la France fait sienne la déclaration prononcée par le membre gouvernemental des Pays-Bas au nom de l'Union européenne et de ses Etats membres et dit que les MPME représentent plus de 95 pour cent des entreprises et plus de la moitié des emplois sur le territoire français. En dépit de leur hétérogénéité, elles ont toutes en commun la volonté d'innover et d'investir et font preuve d'une grande adaptabilité. Mais la crise économique de 2008 a eu des effets particulièrement lourds sur les PME. Le gouvernement a pris des mesures pour soutenir leur développement, avec notamment des facilités d'accès aux financements pour favoriser leur durabilité et leur modernisation et une simplification des démarches administratives. Il a également pris des mesures visant à l'amélioration des conditions de travail, notamment par une meilleure représentation des travailleurs au sein des PME. En outre, la France consacre une part significative de sa contribution volontaire pour le développement à des programmes réalisés en Afrique de l'Ouest afin d'aider les PME à sortir de l'informalité. L'orateur dit en conclusion que, même si les enjeux renvoient à des réalités très diverses, la problématique des PME est globale.
- 29.** Le membre gouvernemental de la Belgique appuie la déclaration du membre gouvernemental des Pays-Bas, s'exprimant au nom de l'UE et de ses Etats membres, et dit que les PME constituent la colonne vertébrale de l'économie belge, représentant 99 pour cent de l'ensemble des entreprises; les secteurs concernés sont principalement le commerce, la réparation mécanique, les activités scientifiques et techniques, l'hébergement et la restauration, l'agriculture et la pêche. La question essentielle qui est posée est de définir les politiques et les mesures le plus à même de favoriser le développement des PME et de créer un grand nombre d'emplois de qualité. Les trois grands défis auxquels il convient de répondre en consultation avec les partenaires sociaux concernent les domaines suivants: l'accès au financement; l'accès aux ressources énergétiques/à l'électricité; et le passage de l'économie informelle à l'économie formelle. Il est essentiel de s'attaquer à la question de la qualité de l'emploi dans les PME, d'autant plus que le nombre d'emplois dans les PME ne cesse d'augmenter, y compris dans celles associées aux chaînes d'approvisionnement. Enfin, la situation des femmes chefs d'entreprise ou travaillant dans les PME exige l'adoption de mesures qui favorisent l'accès à la formation et aux revenus ainsi que l'emploi.
- 30.** Le membre gouvernemental de la Turquie insiste sur la nécessité de combler le manque, aux niveaux national et international, de données suffisamment nombreuses et fiables pour guider les politiques et éviter d'avoir une approche de type modèle unique. Dans son pays, 99,9 pour cent de toutes les entreprises sont des PME et représentent 76 pour cent des emplois. Le gouvernement applique une politique de soutien aux PME qui vise à améliorer la productivité – et ainsi la croissance économique. L'aide aux PME à forte croissance constitue une priorité. Exerçant la présidence du G20, la Turquie a lancé le Forum mondial sur les PME, qui tend à faire des PME un moteur de la croissance économique et de l'emploi au niveau mondial.
- 31.** La membre gouvernementale des Philippines indique que, dans son pays, les PME représentent 99,6 pour cent des entreprises, jouent un rôle clé dans l'économie et

---

constituent le premier stade d'entreprises susceptibles de se développer par la suite. L'oratrice propose que la commission examine non seulement la question de l'accès au financement, mais aussi les autres obstacles qui freinent le développement des PME.

- 32.** Le membre gouvernemental du Kenya explique que, dans son pays, les PME comptent pour 80 pour cent de l'emploi total hors des petites exploitations agricoles. Ces entreprises sont confrontées à de nombreuses difficultés telles que l'accès au crédit, le manque de marchés et d'informations sur les marchés, un environnement défavorable, l'absence de cadres ou l'inadéquation des cadres existants, l'insuffisance des données et des informations, et la faiblesse des niveaux de productivité, de qualification et de technologie. Depuis 2005, le gouvernement a élaboré un certain nombre de politiques et adopté un cadre de développement et une vision à l'horizon 2030 avec des mesures concernant spécifiquement les PME, les jeunes et les femmes. L'orateur souligne l'importance d'actions tripartites concertées et invite l'OIT à investir davantage dans la production de connaissances.
- 33.** Le membre gouvernemental de l'Argentine appuie la déclaration du membre gouvernemental du Kenya. Il indique que, dans son pays, plus de 60 pour cent des emplois sont créés par les PME et qu'il est donc important de mettre en place un environnement plus propice à ces entreprises. Le gouvernement envisage d'élaborer un nouveau cadre général qui encourage l'emploi productif et décent dans les PME, en associant des mesures de soutien ciblées et des politiques économiques axées sur la croissance pour stimuler la demande globale. Toutes les mesures devraient être évaluées au regard de leurs répercussions sur l'emploi.
- 34.** La membre gouvernementale du Maroc dit que, dans son pays, les PME représentent 95 pour cent de toutes les entreprises et 50 pour cent des emplois. Les principaux obstacles auxquels elles sont confrontées sont l'accès au financement, les contraintes administratives et la charge fiscale, l'absence de formation, le manque de compétitivité et des ressources humaines et techniques limitées. Avec l'appui de l'OIT, le gouvernement du Maroc a pris toute une gamme de mesures. Il a notamment simplifié les dispositifs fiscaux et juridiques, adopté une nouvelle stratégie pour encourager la formalisation des petites entreprises et des travailleurs indépendants, créé un fond de garantie et établi différents services. Néanmoins, l'absence de coordination et la faiblesse de la gouvernance demeurent des problèmes.
- 35.** La membre gouvernementale de l'Australie note l'analyse approfondie contenue dans le rapport et souligne que les PME constituent un important vecteur de création d'emplois dans le monde entier. En Australie, les moyennes entreprises représentent une part importante de l'économie et contribuent de façon substantielle à la création d'emplois. Le gouvernement australien s'est notamment employé à supprimer les réglementations excessives. L'oratrice suggère que la discussion soit axée sur la définition d'un cadre pratique de politiques et programmes et sur l'identification de mesures permettant de garantir que le fonctionnement et l'établissement de rapports sont compatibles avec les normes reconnues au niveau international.
- 36.** Le membre gouvernemental du Chili déclare que, en Amérique latine, la question des inégalités concerne également le monde des affaires. La productivité et les salaires sont des questions fondamentales et il est important de tenir compte non seulement du nombre d'emplois créés, mais aussi des conditions de travail. En outre, il est nécessaire de tenir compte du rôle joué par les PME dans le système économique et social global.
- 37.** La membre gouvernementale de l'Éthiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, dit que la contribution des PME à la création d'emplois est différente d'un pays à l'autre. Si des politiques adéquates sont en place, les PME peuvent offrir des emplois non

---

seulement aux travailleurs peu qualifiés, mais aussi aux diplômés d'universités et d'établissements de formation professionnelle. Les PME jouent un rôle essentiel dans la transformation et la diversification des économies des pays d'Afrique, et sont la base de l'industrialisation. En outre, elles offrent des possibilités d'emploi à un nombre croissant de jeunes demandeurs d'emploi ainsi qu'aux femmes et aux personnes handicapées. En Afrique, les obstacles diffèrent selon les pays, mais concernent généralement l'accès à l'électricité et au financement ainsi que la faiblesse de la productivité. La diversité des PME exige des politiques différenciées. Dans le cadre de l'élaboration des politiques, la taille ne devrait pas être le seul critère de différenciation; d'autres dimensions devraient être prises en compte, telles que le contexte national et les caractéristiques du secteur dont le niveau de l'informalité, la capacité d'innovation, les compétences, les besoins en matière de renforcement des capacités et la productivité. La coordination des systèmes d'enseignement et de formation techniques et professionnels fournit les compétences nécessaires au transfert de technologie. L'épargne et les institutions de crédit sont indispensables pour la fourniture de financements. De la même façon, les jeunes pousses et la double nature des PME, y compris les entreprises de subsistance et les entreprises axées sur la croissance, devraient être prises en compte dans la différenciation des politiques et dans les interventions de l'OIT. La différenciation est aussi un élément crucial pour faciliter la transition progressive vers l'économie formelle. Les caractéristiques des économies des pays de la région – certaines axées sur les services, d'autres fondées sur les produits de base – pourraient aussi être étudiées plus avant en lien avec les PME, au même titre que le rôle des coopératives.

- 38.** La membre gouvernementale du Zimbabwe souscrit à la déclaration faite au nom du groupe de l'Afrique et ajoute que, dans son pays, 5,9 millions de PME de divers secteurs économiques occupent des travailleurs de tous les groupes d'âge de la population en âge de travailler. Les coopératives sont fortement représentées parmi ces entreprises. Toutefois, les emplois sont rarement durables, du fait notamment de l'informalité, de la faible productivité, de l'absence de protection sociale et du faible niveau de sécurité et santé au travail. Les obstacles auxquels se heurtent le plus fréquemment les PME sont l'accès au financement, à l'espace de travail, à l'électricité, à l'eau et aux infrastructures informatiques tout comme la vétusté du matériel et l'informalité. Le gouvernement du Zimbabwe a élaboré des politiques et des instruments juridiques concernant les PME et les coopératives, et établi différents ministères chargés des PME, de la jeunesse et de l'autonomisation des femmes. Pour être durables, les PME, notamment les coopératives, ont besoin d'un soutien constant et doivent améliorer leurs compétences en matière de gestion.
- 39.** La membre gouvernementale du Japon souligne l'importance des PME dans son pays, où elles représentent 99,7 pour cent des entreprises et emploient 69,7 pour cent des travailleurs. Nombre de PME emploient 20 personnes ou moins et sont éparpillées dans le pays, souvent en dehors des zones urbaines. Les PME ont contribué à la croissance économique du pays et offrent diverses possibilités d'emploi, y compris dans des secteurs en expansion comme les services de protection sociale. L'absence de travailleurs qualifiés est un problème important, car il arrive souvent que les PME ne parviennent pas à attirer des ressources humaines de qualité. La discussion doit porter sur ces questions comme sur la manière de créer des emplois décents.
- 40.** Le membre gouvernemental du Mexique appuie la déclaration faite au nom du GRULAC et déclare que, dans son pays, 99,8 pour cent des entreprises sont des PME, et que celles-ci représentent 52 pour cent du PIB et 70 pour cent de l'emploi au niveau national. Le gouvernement mexicain a pris un décret destiné à soutenir les PME, notamment en ce qui concerne leur durabilité, leur compétitivité, leur productivité et l'accès au financement. Les réformes du travail ont donné des résultats sans précédent puisque le PIB a augmenté de 1,4 pour cent en 2013 et l'augmentation de l'emploi formel a atteint 2,9 pour cent.

---

L'orateur mentionne que le ministère du Travail et de la Prévention sociale a obtenu d'excellents résultats dans les domaines de la productivité et de l'employabilité, de l'assistance technique et juridique en matière de productivité, de formations à la compétitivité et de mesures d'incitation pour la certification des compétences. Il note qu'il est prévu au budget fédéral une catégorie spécifique pour l'aide aux PME et que le Programme national de développement (2013-2018) prévoit dans le cadre de ses objectifs d'améliorer les conditions de travail, d'accroître la productivité de la main-d'œuvre et la compétitivité en général. L'orateur souligne la nécessité de disposer de données plus nombreuses pour poursuivre l'analyse des progrès réalisés au fil du temps ainsi que l'importance d'utiliser systématiquement ces données dans les différents rapports présentés à la Conférence. Enfin, il estime qu'il pourrait être utile de rédiger les conclusions de la discussion en collaboration et en synergie avec les autres commissions.

41. Le membre gouvernemental de Trinité-et-Tobago souligne qu'il est important de garder à l'esprit les contextes nationaux. En effet, une entreprise considérée comme petite dans un pays donné pourrait être qualifiée d'entreprise de taille moyenne dans un autre pays en raison de particularités nationales différentes. L'orateur explique que, dans son pays, les principaux problèmes auxquels se heurtent les PME sont la petite taille des marchés nationaux et l'accès restreint aux marchés internationaux et au financement. Le gouvernement axe son action sur l'administration du travail et le développement des entreprises et continue à travailler à la mise en œuvre d'une politique de développement des micros et des petites entreprises, tout en finalisant un projet de politique de développement des entreprises vertes parmi lesquelles figurent aussi les coopératives. L'orateur estime que la discussion doit porter non seulement sur l'appui du Bureau, mais aussi sur la coopération sud-sud et la coopération triangulaire, et contribuer à la mise au point d'une approche cohérente de l'appui bilatéral, régional et international.
42. La membre gouvernementale de la République bolivarienne du Venezuela déclare que, dans son pays, les MPME jouent depuis quinze ans un rôle clé dans le processus de transformation économique et ont eu un impact très positif sur l'emploi. Le gouvernement a pris des mesures pour renforcer les infrastructures et construire un modèle économique socialiste, durable et respectueux de l'environnement en s'appuyant sur des technologies nouvelles, en distribuant équitablement les richesses et en élargissant la protection sociale à tous. Il a aussi promulgué des lois qui améliorent l'accès des PME au financement, à la formation et aux marchés internationaux.
43. Le membre gouvernemental de l'Égypte déclare que, dans de nombreux pays, les PME sont un pilier de l'économie. En Égypte, elles représentent jusqu'à 95 pour cent du secteur privé, 80 pour cent de l'emploi et du PIB, 75 pour cent des exportations et 10 pour cent de l'ensemble de la production industrielle. La suppression des obstacles à la création des PME est une priorité du gouvernement égyptien. Les PME peuvent favoriser une distribution plus équitable des revenus et un meilleur usage des ressources que les grandes entreprises. Leur développement peut aller de pair avec la promotion de nouveaux moyens de production et réduire le coût des produits. Il est nécessaire de développer la formation et les réseaux à l'appui des PME. De plus, il faut faire une distinction entre les politiques de soutien aux PME en zone rurale et en zone urbaine.
44. La membre gouvernementale de l'Inde souligne l'importance des MPME qui, dans son pays, sont 45 millions à employer presque 106 millions de personnes. En plus de fournir un grand nombre d'emplois, elles opèrent en milieu rural et dans les zones les moins développées, ce qui contribue à réduire les déséquilibres régionaux. Elles assurent aussi une répartition plus équitable des revenus et des richesses. Les MPME contribuent aussi à la formation en cours d'emploi et au développement des compétences entrepreneuriales, notamment chez les jeunes et les femmes, surtout dans les zones rurales. La productivité est un défi, et les initiatives en faveur du développement des compétences sont

---

importantes. Une législation du travail adaptée peut également constituer un bon outil et il est important que les dispositions garantissent des conditions de travail décentes.

- 45.** Le membre gouvernemental du Liban souligne l'importance des PME pour la croissance économique. Dans son pays, 90 pour cent des entreprises sont des PME, et elles représentent plus de 50 pour cent de la main-d'œuvre totale. En 2005, le gouvernement a adopté un programme visant à soutenir le développement des PME. Les conseils dispensent des avis, assurent un environnement propice, mettent en œuvre des programmes de formation et facilitent l'accès au financement. Une approche conjointe des institutions nationales a constitué un aspect important. Si le Liban reste un pays stable, les événements qui ont lieu dans les pays voisins sont une source de déstabilisation.
- 46.** La membre gouvernementale de la Chine explique que dans son pays les entreprises sont classées par niveau de revenu. En Chine, les PME représentent 50 pour cent des recettes fiscales et 90 pour cent de l'industrie. De nombreuses PME ont du mal à accéder au financement et manquent de compétences en gestion. Le gouvernement a adopté une nouvelle loi visant à promouvoir les PME et favorise l'esprit d'entreprise dans la population. En outre, il a rationalisé les procédures administratives; il a alloué des fonds aux PME dans les budgets publics; il a amélioré leur accès au capital par un système de garanties pour les lignes de crédit; il a offert une formation aux personnes récemment embauchées pour remédier aux déficits de compétences; enfin, il a accordé des subventions aux PME pour leur permettre d'embaucher. Il a aussi mobilisé les partenaires sociaux et les a encouragés à fournir des régimes d'assurance. Le plus grand problème des PME en Chine est leur viabilité; l'oratrice espère pouvoir tirer parti des bonnes pratiques des autres Etats Membres.
- 47.** La membre gouvernementale de la Fédération de Russie dit que, dans son pays, un travailleur sur quatre travaille dans une PME. Le chiffre d'affaires et les services des entreprises de cette taille représentent 25 pour cent du total national; toutefois, la qualité des emplois, le niveau des salaires et la protection sociale sont moindres que dans les grandes entreprises. Les PME ont besoin d'être soutenues car, pour les banques, elles sont considérées comme à risque. Le gouvernement a mis en place un programme fédéral d'aide financière qui comprend notamment des aides au crédit-bail pour les petites entreprises, des mesures de modernisation ainsi que le développement de l'entrepreneuriat social et de l'entrepreneuriat des jeunes. En 2014, une aide a été octroyée à plus de 200 000 personnes physiques ou morales, et plus de 100 000 emplois ont été créés. Les mesures prises par le gouvernement se sont traduites par une baisse du chômage, un apaisement de la tension sociale et une amélioration des conditions de vie. Il est important de mettre en place des mécanismes de partenariat social; en particulier, les commissions tripartites devraient étudier la question relative à l'évaluation de l'efficacité des mesures destinées aux PME. L'oratrice invite le Bureau à étendre ses programmes en faveur des PME, par exemple par la réalisation d'études sur l'amélioration des lois et des conditions de travail et l'organisation de séminaires. La mise en œuvre des mesures d'aide fera reculer l'économie informelle et favorisera le travail décent.
- 48.** Répondant à une demande exprimée par le groupe des travailleurs, le représentant adjoint du Secrétaire général, M. Peter Poschen, directeur du Département des entreprises, présente un complément d'information sur les coopératives. En ce qui concerne l'emploi dans les coopératives, une étude portant sur 74 pays réalisée en 2014 par l'Organisation internationale des coopératives de production industrielle, artisanale et de services (CICOPA) a révélé que 26,4 millions de travailleurs et plus de 220 millions de producteurs étaient organisés en coopératives. La plupart des travailleurs étaient employés dans de grandes coopératives, mais il n'a pas été possible de quantifier la part des personnes employées dans des coopératives qui étaient également des PME. La structure de l'emploi, les pratiques de travail et la qualité de l'emploi dans les coopératives étaient analogues à la

---

situation dans les autres entreprises du même secteur. Les principales difficultés rencontrées par les coopératives concernaient la concurrence, les compétences en matière de gestion, les normes du travail et la démographie. Les coopératives sont incluses dans l'approche intégrée du Bureau à l'égard des entreprises durables, qui associent les ressources naturelles, les mentalités, l'environnement commercial et le marché. Cette approche vise, aux niveaux national et international, à combler le manque de données et de statistiques relatives aux coopératives. Le Bureau a aidé plus de 100 pays à instaurer un environnement favorable aux coopératives en s'appuyant sur la recommandation (n° 93) sur la promotion des coopératives, 2002. Les coopératives ont leur place dans le développement de la chaîne de valeur encouragée par le Bureau et relèvent du Programme des entreprises durables, compétitives et responsables (SCORE) visant à accroître la productivité et à améliorer les conditions de travail. Le programme de renforcement des capacités MyCoop sur les coopératives agricoles est appliqué dans douze pays. Enfin, divers autres produits de l'OIT sont en cours de réalisation, mais n'ont pas encore donné de résultats concluants.

49. Le représentant de l'Alliance coopérative internationale (ACI) note qu'il n'est pas fait mention des coopératives dans le rapport du Bureau. Le nombre des programmes du Bureau destinés aux coopératives est en recul, alors que les données disponibles révèlent que tant les PME coopératives que les coopératives de PME sont importantes et en expansion. Les statistiques certes laissent à désirer, mais elles s'améliorent dans de nombreux pays. Selon une étude de 2014, 250 millions de personnes au moins travaillaient dans une coopérative dans le monde entier, dont 234 millions dans des PME organisées en coopératives. Les emplois se situent principalement dans l'agriculture, mais aussi de plus en plus dans d'autres secteurs, comme la construction, l'artisanat, le commerce de détail et les professions libérales. Il ressort d'indications qualitatives et quantitatives que les coopératives permettent à de nombreuses PME de rester sur le marché grâce à leur fonction de regroupement. Les coopératives de PME promeuvent le travail décent et les normes du travail et jouent un rôle important dans la facilitation du passage à l'économie formelle. Les PME coopératives sont importantes d'un point de vue qualitatif et sont de plus en plus répandues dans les services communautaires, le tourisme, la production énergétique et les secteurs verts, offrant un emploi à de nombreux jeunes. Les coopératives fournissent des services d'appui essentiels dans les domaines de la commercialisation, de la formation et du conseil aux PME et engendrent des économies d'échelle.
50. Le représentant de la Jeunesse ouvrière chrétienne internationale (JOCI) dit qu'il n'a pas trouvé de référence aux travailleurs jeunes dans le rapport. Les jeunes travailleurs ont besoin de bénéficier d'une protection sociale et de percevoir de bons salaires, mais le système économique actuel n'y est pas propice. En plus d'aller dans le sens d'une meilleure compréhension, la discussion devrait promouvoir des valeurs fondamentales, en particulier: i) la justice économique, selon laquelle les économies se bâtissent sur la contribution de chacun et reconnaissent une valeur égale au travail de tous; ii) un travail juste pour tous, au-delà de la simple reconnaissance du rôle joué par les PME en matière de création d'emplois; iii) la protection des travailleurs dans l'optique d'un travail durable, compte tenu des obstacles à la croissance des PME; iv) la liberté syndicale, afin que les travailleurs des PME puissent adhérer sans difficulté à un syndicat et bénéficier de droits en matière de négociation collective; v) la promotion des PME dans le respect de la dignité des travailleurs, assortie de mesures destinées à promouvoir des emplois dignes, décents, bien payés et sûrs pour tous sur la base des sept composantes de la qualité de l'emploi mentionnées dans le rapport; vi) la protection des initiatives locales et des PME, y compris la formation d'un organisme national de surveillance sur les PME. L'orateur termine en indiquant que les PME devraient être considérées comme le vecteur d'une importante stratégie de création d'emplois et de la promotion de la création humaine fondée sur les droits.

- 
51. Le vice-président travailleur constate qu'il existe trois principaux points d'accord. Premièrement, les PME occupent une place centrale, dans la mesure où elles représentent une part non négligeable de l'emploi et des revenus et de la création d'emplois. La promotion de ces entreprises est par conséquent importante et devrait s'inspirer de la Déclaration de l'OIT sur la justice sociale pour une mondialisation équitable, des conclusions de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables et de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail et son suivi. La promotion des PME n'est pas une fin en soi, mais a pour but de réduire les déficits de travail décent, en particulier en ce qui concerne les femmes, les jeunes et les migrants. Deuxièmement, l'univers des PME est caractérisé par une très grande diversité et il faut en tenir compte pour élaborer des politiques de qualité. Par conséquent, on ne saurait faire d'affirmation générale pour toutes les PME. Troisièmement, il est primordial d'évaluer l'efficacité des politiques et des programmes en se fondant sur des données probantes et en tenant compte de la qualité des emplois. Pour ce qui est des points de désaccord, l'intervenant explique qu'ils découlent essentiellement de l'importance relative qu'accordent les partenaires à certaines questions: les employeurs mettent l'accent sur l'entrepreneuriat, tandis que les travailleurs insistent sur les lacunes en matière de droits; les travailleurs soulignent la nécessité du dialogue social et de la négociation collective ainsi que d'un environnement favorable caractérisé par une bonne gouvernance. Les employeurs quant à eux soulignent la nécessité de réduire les lourdeurs administratives.
52. La vice-présidente employeuse, encouragée par le vaste consensus émanant des déclarations liminaires, conclut qu'il existe un large accord quant au rôle important des PME et à leur contribution à l'emploi et à la croissance économique, et elle estime que la discussion est opportune et particulièrement pertinente. Il serait souhaitable que la discussion générale tiennent compte des normes et des instruments pertinents de l'OIT. L'oratrice souligne qu'il est essentiel d'aborder la question du manque important de données. Elle exprime son désaccord avec le groupe des travailleurs quant à l'objectif de la discussion générale qui, selon elle, est de comprendre la situation des PME et les problèmes qu'elles rencontrent afin que la commission puisse fournir à l'OIT et à ses mandants des orientations utiles sur la manière dont les PME pourraient contribuer davantage à la croissance et à la création d'emplois.

## Discussion générale

### **Point 1. Quelle est la contribution des PME, et des différents segments spécifiques au sein des PME, à la création d'emplois et quelle est la qualité de l'emploi dans les PME?**

53. Le vice-président précise que l'OIT a pour mission de promouvoir le travail décent pour tous, et la discussion devrait se dérouler sur cette base. Il importe d'en savoir davantage sur la quantité et la qualité des emplois créés. D'un point de vue quantitatif, on relève trois points importants: tout d'abord, les PME représentent la plus grande part de l'emploi et de la création d'emplois dans les pays en développement comme dans les pays développés. L'emploi dans les petites et les microentreprises informelles et de survie est inversement proportionnel au niveau de développement. La question est donc de savoir comment créer de nouvelles entreprises dotées d'un réel potentiel et comment améliorer les performances de celles qui existent. Deuxièmement, les PME sont variées et se répartissent en sous-segments. Sur le plan de la définition, la recommandation n° 189 reste la référence, car il y est indiqué que les Membres devraient définir les PME selon des critères appropriés compte tenu des conditions sociales et nationales, en consultation avec les organisations d'employeurs et de travailleurs les plus représentatives. Les PME sont par ailleurs

---

différentes selon leur secteur et leur chiffre d'affaires, entre autres. Troisièmement, il est indiqué dans le rapport que l'âge de l'entreprise importe davantage que sa taille en termes de création d'emplois, dans la mesure où les jeunes entreprises contribuent sans commune mesure à l'emploi. Cette affirmation doit être nuancée, car le phénomène peut s'expliquer par le recours des grandes entreprises à l'externalisation. De surcroît, les petites entreprises de création récente contribuent de façon disproportionnée à l'emploi, mais ont également un taux de disparition plus élevé, que l'on peut expliquer en grande partie par le fait que de nombreuses entreprises sont créées par nécessité. La qualité des emplois dans les PME n'est pas abordée dans le rapport, faute essentiellement d'informations en la matière. En outre, il n'est pas tenu compte de la façon dont les travailleurs perçoivent leur travail.

- 54.** Dans ce tableau très hétérogène, il semble que les PME sont généralement loin de respecter les normes reconnues en matière de travail décent: on constate entre autres i) un déficit de représentation lorsque les travailleurs des PME ne sont pas organisés ou n'ont pas le droit de s'organiser, du fait que la législation du travail exclut les PME de la négociation collective; ii) une organisation du temps de travail qui est généralement plus souple dans les PME que dans les grandes entreprises, les travailleurs étant fréquemment appelés à faire des heures supplémentaires ou à travailler le week-end, souvent sans compensation; iii) des salaires, qui dans les PME sont en moyenne inférieurs de 50 pour cent à ceux des grandes entreprises, voire encore moindre dans l'économie informelle; iv) une sécurité de l'emploi dont le niveau est inférieur dans les PME à ce qu'elle est dans les grandes entreprises; v) des normes de sécurité et santé au travail généralement inférieures dans les PME à ce qu'elles sont dans les grandes entreprises, voire parfois inexistantes; vi) un développement des compétences difficile car, même si certaines PME forment du personnel hautement qualifié et réussissent à le fidéliser, d'autres, en revanche, n'y parviennent pas.
- 55.** L'intervenant conclut que la commission doit formuler des propositions tendant à ce que la promotion des PME aille de pair avec la promotion du travail décent. Il convient de mettre en place des cadres favorables en termes de réglementation et d'inspection, satisfaisant aux normes de l'OIT. Tous les travailleurs doivent jouir des mêmes droits et de la protection garantie par la loi, et il y a lieu de renforcer les systèmes d'inspection du travail. Il convient de respecter la liberté syndicale et le droit de négociation collective. Le BIT devrait actualiser les données et les informations sur: la situation des PME dans les pays en développement; la façon dont les travailleurs des PME perçoivent leurs conditions de travail; la situation des PME dans l'économie informelle; la qualité des emplois et des relations professionnelles dans les PME, et mieux expliquer pourquoi les grandes entreprises ont de meilleurs résultats que les petites sur le plan de la qualité de l'emploi et des conditions de travail.
- 56.** La vice-présidente employeuse souligne qu'il ne sera possible de lutter efficacement contre le chômage, encore massif cinq ans après la crise, qu'avec les PME et grâce à elles. Ce ne sont pas les entreprises figurant dans le classement Fortune 500 qui fourniront des emplois, mais plutôt le boulanger du coin, le plombier, la jeune pousse dans le domaine informatique, le coiffeur ou autres PME. Ce sont ces entreprises en particulier qui fournissent aux personnes peu qualifiées, aux jeunes et à d'autres groupes vulnérables des possibilités d'accéder à l'emploi. Compte tenu du taux élevé de chômage des jeunes dans de nombreux pays, il convient de souligner que les jeunes entrepreneurs non seulement apportent de l'enthousiasme et de l'innovation aux économies mondiales, mais que, en outre, ils emploient généralement d'autres jeunes.
- 57.** L'intervenante note que le potentiel d'emploi des PME diffère selon les secteurs et selon qu'il s'agit d'une entreprise formelle ou informelle, et qu'il est aussi fonction des conditions-cadres. Elle souligne l'importance d'une législation du travail aisément compréhensible et propice à l'emploi qui confère une sécurité juridique à l'établissement et

---

à la fin d'un contrat de travail. Elle réfute l'affirmation figurant dans le rapport du Bureau selon laquelle de plus en plus de recherches suggèrent que les approches qui mettent en avant l'effet négatif de la législation du travail sur la création d'emplois et le développement économique sont simplistes et peu fondées. D'après le rapport Perspectives de l'emploi 2013 de l'OCDE, une législation du travail qui encourage les entreprises à créer de nouveaux emplois le plus tôt et le plus rapidement possible augmentera les possibilités des personnes à la recherche d'un emploi et libérera totalement le potentiel de création d'emplois, notamment des PME.

- 58.** Elle fait remarquer que les travailleurs des PME jugent leur emploi satisfaisant et, à ce sujet, attire l'attention sur les points suivants en rapport avec la qualité de l'emploi dans les PME. Premièrement, l'absence de données empêche d'avoir une discussion sérieuse, et davantage de travaux et de meilleures statistiques doivent être pris en compte dans les conclusions de la commission. Deuxièmement, la question se pose de la pertinence du cadre destiné à évaluer la qualité de l'emploi que propose le Bureau par rapport aux différentes formes de dialogue social et de relations professionnelles en place dans les PME, dans les entreprises familiales et dans les nouvelles entreprises qui sont à l'avant-garde des nouvelles formes de travail. Troisièmement, il est nécessaire de disposer de cadres de sécurité et santé au travail efficaces et modernes axés sur la prévention et dotés d'outils et de ressources facilement accessibles aux PME. Quatrièmement, les employeurs des petites entreprises ont les mêmes conditions de travail que leurs salariés. Ces entrepreneurs travaillent dur et luttent quotidiennement pour la survie de leur entreprise. Enfin, le potentiel d'emploi des PME dépend des marchés du travail modernes, qu'on ne dispose pas de données suffisantes sur la qualité de l'emploi dans les PME, que les défis auxquels celles-ci sont confrontées tiennent davantage au secteur qu'à la taille de l'entreprise et que l'augmentation de la productivité est un préalable à l'augmentation des salaires et à l'investissement dans le développement des compétences.
- 59.** La membre gouvernementale de l'Éthiopie, prenant la parole au nom du groupe de l'Afrique, rappelle que les possibilités d'emploi offertes par les PME et la qualité de ces emplois devraient être considérées, dans chaque pays, en fonction du secteur concerné ainsi que des besoins des PME en matière de renforcement des capacités. Dans de nombreux pays en développement où le secteur industriel est peu développé, les PME fournissent le cadre nécessaire à la transformation économique. Avec des mesures appropriées de la part des pouvoirs publics et un meilleur accès au marché dans les secteurs agricole et minier, les PME créent des emplois et offrent des possibilités d'emploi à des effectifs croissants de jeunes dans de nombreuses régions de l'Afrique, élargissent l'assiette fiscale et diversifient les risques. La qualité de l'emploi dans les PME est fonction de facteurs comme le niveau de développement national, l'informalité de l'économie, le cadre politique, la qualité des mesures de soutien et le fait que la PME concernée est une entreprise de survie ou de production.
- 60.** Le membre gouvernemental des Pays-Bas, s'exprimant au nom de l'UE et de ses États membres, déclare que les PME sont l'ossature de l'économie européenne et occupent une place capitale pour l'emploi et la croissance dans l'UE. Leur contribution diffère en fonction de leur taille, de leur secteur et de leur âge: les entreprises plus importantes obtiennent de meilleurs résultats que les PME en termes de valeur ajoutée par travailleur. La contribution à l'emploi des PME du secteur de la construction et du secteur minier recule par rapport aux autres secteurs depuis quelques années. Si les PME plus jeunes créent beaucoup plus d'emplois que les plus anciennes, elles ont également moins de chances de survivre. Les PME sont très dépendantes des financements extérieurs, et la crise économique et l'incertitude politique ont entravé la création d'emplois. Pour faciliter la croissance de l'emploi et l'innovation sur un marché en évolution constante, il est essentiel que les PME aient accès au financement et bénéficient de politiques qui répondent à leurs autres besoins.

- 
- 61.** Etant donné que la qualité de l'emploi influe considérablement sur la qualité de vie des travailleurs et qu'elle est liée à la productivité de la main-d'œuvre, l'Union européenne a évalué non seulement la contribution des PME à l'emploi, mais également la qualité de l'emploi dans les PME. La conclusion générale est que les PME ont de moins bons résultats que les entreprises plus grandes pour la plupart des aspects de la qualité de l'emploi. Il faudrait cependant disposer de davantage de données sur des points précis. Si les différences entre secteurs peuvent être marquées, la satisfaction au travail tend à être plus élevée parmi les travailleurs des PME que parmi ceux des entreprises plus grandes, et l'atmosphère au travail est perçue comme étant meilleure dans les petites entreprises que dans les établissements de taille moyenne à grande. Les données sur les salaires dans les PME européennes montrent que les travailleurs des entreprises plus grandes ont des salaires plus élevés, cette tendance étant également constatée aux Etats-Unis et au Japon. Les PME offrent également moins de possibilités de développement des compétences et de participation des salariés. Si 22 des 28 Etats membres de l'UE se sont dotés de réglementations en matière de représentation sur le lieu de travail, les structures formelles de dialogue social dans les entreprises de moins de 50 personnes sont relativement limitées. La représentation des salariés passe de 34 pour cent dans les petites entreprises à 88 pour cent dans les grandes entreprises. Néanmoins, la couverture des micro et des petites entreprises en matière de conventions collectives est relativement élevée probablement du fait des systèmes de négociation nationaux centralisés et de l'élargissement des conventions collectives. Les accords sur les salaires couvrent 65 pour cent des petites entreprises et 81 pour cent des grandes.
- 62.** La membre gouvernementale des Etats-Unis fait remarquer que la définition des PME varie considérablement d'un pays à l'autre et parfois même au sein d'un pays. Le gouvernement des Etats-Unis considère les entreprises employant jusqu'à 500 travailleurs comme des PME. Celles-ci jouent un rôle important dans la création d'emplois au niveau national et elles représentent 99,7 pour cent de toutes les entreprises. Toutefois, la part de l'emploi dans les PME est passée de 50,9 pour cent à 48,4 pour cent entre 2004 et 2012 du fait d'un recul dans le nombre total d'entreprises nouvelles et d'une perte d'emplois marquée dans les PME entre 2007 et 2011. Si les jeunes pousses ne représentent que 3 pour cent de l'emploi au niveau national, elles comptent pour près de 20 pour cent dans la création brute d'emplois. L'administration Obama a reconnu le potentiel de création d'emplois des jeunes pousses et a lancé différents programmes pour soutenir leur développement comme l'initiative «Start-up America» menée en partenariat avec des grandes sociétés, des universités et des fondations, qui a donné aux PME accès au mentorat, à des contacts professionnels et à des capitaux.
- 63.** Le membre gouvernemental de l'Algérie souligne le rôle économique et social majeur des PME en termes de création d'emplois et de distribution des richesses dans les pays en développement. Contrairement aux grandes entreprises, les PME ont une grande capacité d'innovation et d'adaptation aux signaux et aux évolutions du marché. Les PME représentent 98 pour cent de l'économie algérienne, et 77 pour cent d'entre elles ont été créées entre 2000 et 2011. Depuis 1990, le gouvernement algérien promeut les microentreprises qui sont le terreau de futures PME, créant 3 000 à 4 000 emplois annuellement, tous secteurs confondus.
- 64.** La membre gouvernementale des Philippines déclare que les PME constituent un véritable moteur de la croissance économique de son pays, puisqu'elles représentent 99,6 pour cent de l'ensemble des entreprises, 70 pour cent de l'emploi total et 35,7 pour cent de toute la valeur ajoutée. Toutefois, la croissance du secteur n'a pas été suffisamment vigoureuse pour dynamiser l'économie. La répartition des entreprises en fonction de leur taille n'a pas beaucoup évolué, et la part des entreprises de taille moyenne reste limitée. La productivité au travail, mesurée en valeur ajoutée par travailleur, est beaucoup plus faible dans les microentreprises. Les PME versent généralement des salaires inférieurs et accordent moins

---

d'avantages à leurs employés, si bien que les travailleurs compétents et qualifiés ont tendance à partir dans des entreprises plus grandes ou à l'étranger. Selon une enquête menée au niveau national par la Confédération des employeurs des Philippines, les travailleurs des PME comptant de 10 à 199 personnes ont plus d'avantages et de meilleures conditions de travail que ceux des microentreprises.

- 65.** Le membre gouvernemental des Emirats arabes unis indique que son pays s'est doté d'une nouvelle législation s'inspirant des meilleures pratiques au niveau international, élaborée en collaboration avec d'autres pays de la région ainsi qu'avec des économies avancées. Le gouvernement, qui attache une grande importance au développement des PME, a adopté de nouvelles législations et réglementations ainsi que des programmes de formation visant à développer l'entrepreneuriat et la création d'emplois. Cinq établissements ont été créés pour assurer de meilleurs services d'appui aux PME.
- 66.** La membre gouvernementale de la Suisse déclare que l'ouverture des marchés a, sur le long terme, des effets positifs en Suisse et dans le monde. Pour qu'une politique de libéralisation économique bénéficie au plus grand nombre, il faut un pilier social fort. De nombreuses entreprises suisses doivent actuellement relever le défi d'assurer leur compétitivité suite à la récente appréciation du franc suisse, tout en investissant dans les nouvelles technologies, dans les ressources humaines et dans des emplois décents. La formation duale en entreprise et en école professionnelle est l'une des clés de la création d'emplois productifs et décents. Les PME suisses forment et emploient deux tiers des apprentis du pays. Elles assurent la formation de travailleurs qualifiés et leur facilitent l'accès au marché du travail. L'investissement de l'employeur est significatif, mais le retour sur investissement est garanti du fait que les travailleurs qualifiés contribuent à l'élaboration de produits à forte valeur ajoutée et aussi de fidéliser la relation d'emploi sur le long terme. Cet aspect de la formation des travailleurs n'est que très peu traité dans le rapport du Bureau. L'oratrice conclut en déclarant que les PME peuvent apporter une grande contribution à la création d'emplois dans leur pays. Sur la base de règles du commerce libérales qui permettent des échanges constructifs et le respect universel des principes et droits fondamentaux au travail, les PME peuvent aussi contribuer à la création d'emplois décents à l'extérieur de leur propre pays. Pour ce faire, la Suisse favorise la conclusion d'accords de libre-échange avec des chapitres sur le développement durable.
- 67.** Le vice-président travailleur fait observer que, si de nombreux travailleurs bénéficient d'une étroite relation de travail avec leur employeur dans les PME et dans les entreprises familiales, des indices sérieux tendent à démontrer que des personnes travaillent sous la contrainte dans ce type d'entreprises. Nombreux sont toutefois les bons propriétaires de PME travaillant dur qui ont à cœur l'intérêt de leur personnel, notamment en leur versant un salaire minimum équitable. Ces propriétaires ne veulent pas subir la concurrence déloyale des employeurs qui ne rémunèrent pas les heures supplémentaires ou qui versent des salaires injustes. Ces employeurs souhaitent des règles du jeu égales, qui, en Europe, sont élaborées et mises en œuvre par la négociation collective. De nombreuses PME reçoivent un soutien des pouvoirs publics et peuvent recruter une main-d'œuvre qualifiée formée dans les établissements publics d'éducation, et les appels d'offres publics et les programmes de soutien aux PME doivent comporter des dispositions prévoyant le respect des normes et droits minimaux au travail pour garantir des conditions d'emploi décentes. Si les situations varient sensiblement du point de vue de la sécurité et santé au travail dans les PME, notamment dans l'agriculture, la construction et l'industrie manufacturière, il est important de promouvoir de meilleures normes de sécurité et santé au travail dans toutes les PME afin d'améliorer la qualité de l'emploi et de prévenir les accidents et les décès liés au travail.

- 
68. La vice-présidente employeuse relève que plusieurs programmes nationaux ont été cités en exemple durant la discussion et insiste sur le fait qu'il faut mener plus de recherches sur la qualité de l'emploi pour pouvoir aller au-delà d'hypothèses non confortées par des données.

**Point 2. Quelles sont les principales difficultés que rencontrent les différents segments des PME et leurs travailleurs et comment accroître leur contribution à la création d'emplois décents et productifs?**

69. La vice-présidente employeuse s'élève contre la description, dans le rapport du Bureau, des obstacles rencontrés par les PME. Celle-ci s'appuie sur les enquêtes du Groupe de la Banque mondiale et ne donne pas une image complète des obstacles rencontrés dans les différents pays, régions et secteurs. Le rapport du Bureau ne contient qu'un bref paragraphe sur l'évaluation EESE de l'OIT selon lequel la réglementation des entreprises est le principal obstacle rencontré par les PME. Le groupe ne conteste pas la grande importance de l'accès au financement, aux infrastructures, à l'électricité ou à la technologie pour faciliter la croissance et l'emploi dans les PME. De plus, les difficultés d'accéder aux échanges internationaux et aux chaînes de valeur mondiales constituent d'autres défis pour les PME, tout comme le manque de travailleurs qualifiés. Etant donné que les PME reposent sur le marché du travail local, l'Organisation internationale des employeurs (OIE) a lancé le Réseau mondial pour l'apprentissage avec l'aide du BIT pour développer les compétences à l'échelon local.
70. L'oratrice regrette que le rapport du Bureau ne se soit pas penché suffisamment sur la question de l'emploi et de la législation du travail en tant qu'obstacle à l'embauche dans les PME. D'autres grandes organisations internationales telles que l'OCDE, la Banque mondiale et le FMI ont clairement mis en évidence cette question. L'oratrice précise que le groupe des employeurs ne souhaite pas renoncer à la législation du travail et aux règles régissant l'emploi; elle fait ici allusion aux règles rigides, pesantes et obscures qui entravent la création d'emplois.
71. Pour s'attaquer aux obstacles que rencontrent les PME et accroître leur contribution à la création d'emplois décents et productifs, l'oratrice propose que les gouvernements interviennent de différentes manières: mettre pleinement en œuvre la recommandation n° 189 et les conclusions de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables; créer un panel indépendant chargé d'évaluer l'impact des politiques et de la législation relatives aux PME et d'établir des plans d'action face à ces obstacles, avec la pleine participation des fédérations professionnelles et d'employeurs; moderniser les marchés du travail et encourager l'embauche d'autant de travailleurs que le marché le permet; harmoniser les systèmes nationaux d'éducation et de formation professionnelle avec l'Entente commune du Business 20 (B20) et du Labour 20 (L20) sur les éléments clés de l'apprentissage de qualité; lutter contre l'informalité en mettant pleinement en œuvre la recommandation à venir sur la formalisation; enfin, établir des dispositifs de sécurité et santé au travail modernes et efficaces centrés sur la prévention et faciliter l'accès des PME à des outils SST d'utilisation aisée.
72. Un membre du groupe des employeurs de l'Inde ajoute que, dans son pays comme dans les autres pays en développement, la plupart des PME opèrent dans l'économie informelle. Parmi les principaux obstacles que ces entreprises rencontrent, on peut notamment citer les suivants: accès insuffisant au financement et coût élevé de celui-ci; coûts administratifs de mise en conformité avec diverses lois portant sur le travail, la fiscalité, la lutte contre la pollution, les obstacles infrastructurels (énergie, terrains et zones industrielles modernes);

---

enfin, accès insuffisant aux chaînes de valeur mondiales et aux compétences et aux infrastructures de formation nécessaires. L'orateur mentionne une initiative indienne intitulée «Make in India: Zero Defect, Zero Effect» (Fabriquez en Inde: zéro défaut, zéro effet) qui prévoit une simplification de la structure fiscale, le regroupement d'entreprises et la création de centres technologiques, un renforcement accru des compétences et la simplification de la législation du travail.

- 73.** Le vice-président travailleur émet des réserves quant à la large définition des PME, utilisée dans le rapport du Bureau, et à la méthodologie du questionnaire à choix multiples, utilisée dans les enquêtes réalisées par la Banque mondiale auprès des entreprises, d'où provient la description des principaux obstacles rencontrés par les PME. Si les obstacles varient selon la taille de l'entreprise, la région, le pays et le secteur, les principaux problèmes rencontrés par les PME ont trait à la demande. Améliorer les conditions de travail et les salaires dans les PME par le dialogue social et la négociation collective contribuerait à accroître la demande globale, également dans les marchés saturés par l'entrepreneuriat. Contrairement aux grandes entreprises, les PME ont grandement besoin de l'accès aux infrastructures et aux services publics tels que l'éducation et la formation professionnelle. Créer les infrastructures qui manquent pour aider les PME à accéder aux marchés peut être source de nouvelles possibilités pour les PME elles-mêmes, comme l'a montré le bilan des activités du Programme des investissements à forte intensité de main-d'œuvre (HIMO) du BIT visant à instaurer le travail décent dans les PME.
- 74.** L'accès au financement est également un problème non négligeable pour les PME, car elles ont non seulement besoin de fonds de roulement, mais aussi de capitaux d'investissement. Les PME étant pénalisées par une échelle et des garanties insuffisantes, il incombe aux gouvernements de veiller à ce que les institutions financières leur prêtent les fonds dont elles ont besoin dans des conditions d'équité, de limiter les risques de crédit grâce à des fonds de garantie à l'intention des prêteurs, et de créer des banques publiques spécialisées destinées aux PME ou aux jeunes pousses. Plusieurs économies florissantes disposent d'institutions coopératives telles que les coopératives de crédit et les associations de crédit mutuel implantées localement pour répondre aux besoins et résoudre les difficultés de leurs membres.
- 75.** Les PME rencontrent des difficultés au plan de la concurrence du secteur informel. Les économies ne croissant pas assez vite pour créer des emplois en nombre suffisant dans le secteur formel, des millions d'entreprises en sont réduites à des activités à faible marge avec de faibles ressources et peu d'incitation à passer à la formalisation. En pareil cas, promouvoir aveuglément l'entrepreneuriat risque d'entraîner une augmentation du nombre des entrepreneurs marginalisés qui se feront concurrence. L'orateur appelle de ses vœux l'adoption de politiques macroéconomiques contribuant à maximiser la croissance du marché, la mise en place de services publics bénéficiant directement à la fois aux entrepreneurs et aux travailleurs de l'économie informelle, ainsi que l'application des lois et règlements. La typologie des obstacles énumérés dans le rapport du Bureau est partielle et trompeuse. Le problème n'est peut-être pas qu'il y a trop d'Etat, mais plutôt qu'il n'y en a pas assez. Cela ne veut pas dire qu'il n'y a pas de lourdeurs administratives ni que les politiques publiques donnent toujours satisfaction; mais il est important de mettre en avant ce que l'on peut gagner d'une formalisation des entreprises.
- 76.** L'étude de la Banque mondiale citée dans le rapport ne rend pas compte de tous les obstacles majeurs rencontrés par les PME, notamment du principal d'entre eux, dans le cadre des chaînes d'approvisionnement, à savoir: le faible pouvoir de négociation des PME face aux grands acheteurs et aux entreprises multinationales. L'asymétrie des pouvoirs, dans les chaînes d'approvisionnement du café par exemple, où 40 pour cent des fèves de café sont achetées par quatre courtiers internationaux, peut conduire les gros acheteurs à utiliser des pratiques commerciales déloyales. Des problèmes similaires ont été mis en

---

évidence dans de nombreuses autres chaînes d'approvisionnement alimentaires et non alimentaires. L'abus de position dominante par les grandes entreprises condamne des millions de PME et leurs travailleurs à la pauvreté, et cela pourrait avoir contribué au découplage des salaires et des augmentations de productivité ces dernières décennies. La création et le développement de coopératives est une solution possible, car la mise en commun des ressources et l'augmentation des parts de marché faciliteraient l'accès des petites producteurs aux nouveaux marchés et renforceraient leur pouvoir de négociation.

- 77.** Etant donné que les PME constituent la colonne vertébrale de la plupart des économies et emploient la majorité des travailleurs, elles représentent également la grande majorité des consommateurs. Une amélioration de la qualité de l'emploi dans les PME se traduira par une augmentation de la demande globale et la création de davantage d'emplois vu que les petites entreprises ont davantage tendance à réinvestir leurs gains et que les travailleurs pauvres sont davantage enclins à consommer. En vue de la discussion sur les chaînes d'approvisionnement mondiales qu'il est prévu de tenir à la prochaine session de la Conférence internationale du Travail, le Bureau devrait entreprendre une étude afin de déterminer et promouvoir les bonnes pratiques propices au travail décent dans les accords de sous-traitance avec les PME. Dans les Principes directeurs des Nations Unies relatifs aux entreprises et aux droits de l'homme, une responsabilité de la chaîne de valeur a été établie. Le moment est venu de prendre cela en compte et d'anticiper dans les conclusions de la commission la discussion sur les chaînes d'approvisionnement mondiales devant se tenir à la prochaine CIT.
- 78.** Une redistribution corrective en faveur des microentreprises, des PME et de leurs travailleurs contribuerait à démocratiser la possession de richesses et permettrait que l'épargne et la création de capital soient l'affaire d'un grand nombre, et non de quelques-uns. Elle redéfinirait aussi l'accès au financement et contribuerait à la croissance de l'économie réelle. Remédier à l'insuffisance de la représentation dans les PME, renforcer la négociation collective et augmenter le salaire minimal pour préserver le niveau de vie feraient progresser de plusieurs milliards le revenu des travailleurs les plus modestes et, partant, augmenter la demande, la croissance et la création d'emplois. Il ressort du rapport établi par le Bureau que la réglementation du travail n'est pas forcément un obstacle à la croissance des PME et que voir dans la déréglementation du marché du travail une stratégie de réalisation du travail décent est une erreur. L'orateur réfute les commentaires du groupe des employeurs selon lesquels une baisse de la fiscalité, un assouplissement des règles du marché du travail et des normes antipollution moins sévères stimuleraient la croissance des PME. Ce n'est pas ainsi que l'on parviendra à instaurer un environnement durable et le travail décent.
- 79.** Le membre gouvernemental des Pays-Bas, s'exprimant au nom de l'UE et de ses Etats membres, dit que les différences dans la taille des entreprises, entre les secteurs et dans le niveau de développement des pays, ne sont pas à négliger. Pour mettre au jour les problèmes les plus graves, des données solides sont indispensables. Selon un rapport annuel de la Commission européenne, le principal souci des PME européennes est de «trouver des consommateurs», ce qui s'explique par l'impact de la crise et l'absence de demande. Différents secteurs ont été touchés par la crise économique à des degrés divers, ce qui confirme qu'il faut appliquer aux différents secteurs des approches différentes pour mobiliser leur potentiel en matière de création d'emplois. Comme dans de nombreuses parties du monde, l'accès au financement ainsi que les lourdeurs bureaucratiques constituent aussi une difficulté majeure pour les PME européennes. Si une réglementation est nécessaire pour protéger les travailleurs et les consommateurs et instaurer un environnement entrepreneurial stable, une réglementation trop détaillée et un excès de charges administratives tendent à asphyxier les entreprises. Des règles simplifiées et adaptées et l'établissement de guichets uniques se sont révélés utiles pour réduire les lourdeurs administratives qui pèsent sur les PME. Parallèlement, il importe que les

---

entreprises se conforment à la réglementation pour éviter la concurrence inéquitable du secteur informel et des emplois non déclarés. L'issue de la discussion normative en cours sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle est à cet égard particulièrement importante. Une autre difficulté qui pèse sur les travailleurs des PME est le coût de production par rapport à la production finale. Le rapport du Bureau indique certes que la satisfaction au travail est en général plus élevée dans les PME, mais il conclut aussi que la qualité des emplois est moindre que dans les grandes sociétés. Il convient de noter toutefois que les différences significatives qui existent entre les secteurs et l'absence de données rendent très difficile l'établissement de conclusions solides. Seule exception, les statistiques disponibles font clairement apparaître que les salaires des PME sont inférieurs à ceux des grandes sociétés. Cela est lié à la question de la productivité dans les PME. Afin de libérer le potentiel des PME en matière de création d'emplois, il est essentiel de se concentrer sur la productivité totale des facteurs. Dans les Etats membres de l'UE, les taux d'accidents au travail sont plus élevés dans les PME. Cela semble être dû principalement au manque d'informations, de prise de conscience et de ressources disponibles. L'UE diffuse des informations en vue d'améliorer la sécurité et santé au travail. Face aux bas salaires, aux faibles perspectives de carrière et à la longueur de la durée du travail dans certaines PME, l'UE favorise l'apprentissage tout au long de la vie, la formation professionnelle et les programmes d'entrepreneuriat susceptibles d'aider les travailleurs. Les services de l'emploi jouent également un rôle clé dans l'appui aux PME et leur promotion. L'orateur conclut en soulignant que le faible taux de syndicalisation des travailleurs des PME et le faible nombre de conventions collectives à l'échelle de l'entreprise sont un obstacle au développement des PME ainsi qu'à la protection des travailleurs. Même si les structures des relations professionnelles sont dans l'ensemble plus informelles dans les PME, il importe de noter que ces structures diffèrent selon les entreprises et qu'elles dépendent grandement des cadres et des conditions à l'échelle nationale. Les mandats tripartites pourraient à cet égard jouer un grand rôle et il est particulièrement important que les gouvernements puissent consulter les organisations représentatives de travailleurs et d'employeurs en vue d'élaborer des politiques relatives aux PME efficaces.

- 80.** Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite, s'exprimant au nom des pays du CCG, déclare que l'accès au financement n'est pas un problème pour les PME des pays membres de ce conseil, car des institutions existent pour faciliter ce processus. La question d'un appui financier direct aux PME en vue d'améliorer leur viabilité soulève davantage de difficultés. Un des principaux problèmes est la constitution d'un corps de responsables et d'entrepreneurs, particulièrement parmi les jeunes, et les pays du CCG ont engagé une campagne de sensibilisation sur ce sujet. Ils s'emploient également à conclure des partenariats et mettre en place des guichets uniques dans le but de soutenir le développement des PME et favoriser les possibilités d'écoulement de leurs produits.
- 81.** Le membre gouvernemental de la République de Corée déclare que les politiques de son pays en matière d'emploi et de travail visent particulièrement à remédier à l'inadéquation des compétences des jeunes aux besoins des PME. La recommandation n° 189 représente un guide utile pour la création d'emplois en République de Corée. Il existe chez les jeunes une tendance constante à privilégier les grands conglomerats aux PME vu que les premiers offrent de meilleurs salaires, une protection sociale et des possibilités d'évolution. Les conclusions de l'OIT doivent devenir des objectifs stratégiques clés visant à améliorer la viabilité des PME par une amélioration des conditions de travail et de la productivité. Le gouvernement coréen est en train de réduire l'écart qui sépare les conditions de travail entre les conglomerats et les PME en prévoyant des logements locatifs à des conditions préférentielles et des espaces culturels et sportifs afin d'attirer les jeunes vers les PME. Par ailleurs, il soutient un certain nombre de projets destinés à améliorer l'environnement de travail dans les complexes industriels et adopte des ensembles de mesures en faveur des PME.

---

**82.** Le membre gouvernemental de l'Algérie estime que les pouvoirs publics et le secteur privé doivent associer leurs efforts dans la conception et la mise en œuvre de stratégies cohérentes et coordonnées visant à assurer la promotion et le développement des PME. Les stratégies nationales devraient tenir compte des besoins locaux et chercher à résoudre les difficultés que rencontrent les PME émergentes en vue d'assurer et de maintenir leur croissance. En Algérie, les pouvoirs publics sont déterminés à cet égard à travailler avec les organisations d'employeurs et de travailleurs. Les difficultés d'accès au financement ont été considérablement réduites par la mise en place de garanties au profit des entrepreneurs jeunes et sans emploi qui créent leur entreprise. Ces mécanismes ont été bien accueillis par les milieux bancaires et ont considérablement réduit les barrières à l'investissement. En outre, les PME du nord du pays souffraient de sévères insuffisances au plan de l'immobilier industriel tandis que, ailleurs en Algérie, les infrastructures nécessaires n'existaient pas. Face à cette situation, les autorités ont mis en œuvre des programmes importants destinés à remédier à ces problèmes tout en encourageant également les investissements dans les régions. La bureaucratie constitue une autre source de difficultés. Le gouvernement prend des mesures pour améliorer l'environnement des entreprises et favoriser l'investissement autant que possible. La stratégie de développement, qui a été conçue et mise en œuvre en coopération avec les partenaires économiques et sociaux et tient compte des spécificités nationales, a permis d'éliminer un certain nombre d'obstacles, eu égard en particulier au cadre réglementaire, à l'accès au financement, au soutien institutionnel aux entreprises et à l'amélioration de la qualité des infrastructures et des ressources humaines.

**83.** La membre gouvernementale des Etats-Unis dit que l'une des principales difficultés que rencontrent les propriétaires de PME est la difficulté d'obtenir un crédit, surtout lorsque ces propriétaires sont des femmes ou des personnes appartenant à des minorités, qui souvent n'ont pas accès à des réseaux professionnels ni à des ressources techniques. En outre, les salaires versés dans les PME sont généralement inférieurs à ceux versés dans les grandes entreprises. Le gouvernement des Etats-Unis a adopté une série de lois, politiques et programmes destinés à faire face aux enjeux auxquels sont confrontées les PME, et notamment apportent une aide aux entreprises détenues par des groupes vulnérables. La Small Business Administration (SBA) accorde des prêts directs aux intermédiaires, lesquels à leur tour offrent des prêts et une assistance technique aux petits entrepreneurs défavorisés. Elle administre en outre le programme du Women's Business Center, qui apporte aux femmes entrepreneurs une aide au plan financier, de la commercialisation et de la gestion. Un programme de mentorat et de formation soutenu par la Small Business Administration aide les candidats entrepreneurs à créer leur entreprise. Par ailleurs, environ 900 centres de développement des petites entreprises fournissent des services de conseils et une assistance pour l'accès au financement. L'administration du travail, tant au niveau fédéral qu'au niveau des Etats, assiste les employeurs en ce qui concerne la mise en conformité, quelle que soit la taille de leur entreprise, et a publié des documents et d'autres ressources sur la sécurité et santé au travail spécialement conçus pour les nouveaux propriétaires de PME. D'autre part, la plupart des institutions fédérales possèdent des bureaux de médiation pour les petites entreprises qui aident celles-ci dans la conduite de leurs affaires, en particulier en ce qui concerne le respect des normes du travail.

**84.** Le membre gouvernemental de la Bulgarie souscrit pleinement à la déclaration faite par le membre gouvernemental des Pays-Bas au nom de l'UE et de ses Etats membres et dit que, dans son pays, les PME se heurtent à de nombreux obstacles, qui en même temps leur offrent de nouvelles perspectives de développement. Les principaux enjeux et les facteurs essentiels du développement des PME concernent entre autres l'accès au financement, les innovations, la propriété intellectuelle, les marchés internationaux et les bonnes pratiques. Il conviendrait de disposer de prévisions fiables sur le marché du travail de manière à pouvoir faire face au manque de main-d'œuvre, améliorer le recrutement et planifier le développement des carrières. L'entrepreneuriat est le point de départ du développement

---

pour le secteur des PME, en particulier les microentreprises. Les travaux de recherche ont montré que, si les jeunes entrepreneurs ne dirigent que 5 pour cent des jeunes pousses en Bulgarie, ils ont néanmoins plus de chances de réussir. Dès lors, les jeunes, notamment ceux qui n'ont pas de travail et ne sont ni à l'école ni en formation, devraient avoir plus facilement accès aux possibilités d'entrepreneuriat et à des programmes de formation entrepreneuriale.

- 85.** La membre gouvernementale de l'Égypte dit que les PME se heurtent à toute une série d'obstacles, notamment au plan des compétences en matière de gestion et des technologies les plus récentes. L'Égypte a axé ses politiques sur les institutions financières, qui doivent apporter leur soutien aux PME pour assurer leur viabilité. Par conséquent, il importe de supprimer l'obstacle que constituent les réglementations strictes du secteur bancaire. En Égypte, la Banque centrale a une responsabilité générale, mais les grandes banques doivent également soutenir les PME, indépendamment des produits ou des services qu'elles offrent ou du secteur dans lequel elles opèrent. Il est essentiel que les banques appuient le développement des PME.
- 86.** Le membre gouvernemental des Emirats arabes unis souscrit à ce qui est dit dans le rapport du Bureau au sujet des difficultés et des obstacles auxquels se heurtent les PME, qui concernent notamment l'accès au financement, la disponibilité de capitaux, la formation et les qualifications des cadres et des travailleurs, la commercialisation et la couverture de l'assurance-maladie. Le gouvernement a pris des mesures pour permettre aux PME de surmonter ces difficultés. Il est nécessaire d'adopter une loi spécifiquement destinée aux PME. Des crédits importants ont été affectés au financement des PME. Il est essentiel d'investir dans les PME dans la mesure où ce secteur peut être porteur d'innovations et de progrès techniques majeurs pour l'avenir.
- 87.** La membre gouvernementale du Sénégal dit que les principales difficultés rencontrées par les PME dans son pays sont notamment l'accès aux financements, l'accès à la sous-traitance et aux marchés publics, le manque de formation dans les domaines de la gestion et des marchés publics, le manque de transparence et d'informations, surtout dans les activités informelles, la difficulté à présenter des garanties acceptables par les institutions financières ainsi que la faiblesse du niveau de capitalisation et le défaut de formalisation; le faible niveau de compétences, les salaires peu élevés et la protection sociale médiocre. La Direction des PME a constitué des partenariats en vue de promouvoir les PME et de les aider à se développer. L'un des programmes vise à améliorer leur compétitivité et leur croissance et à renforcer la performance du secteur de la microfinance. Un second programme est destiné à financer les investissements des PME dans les domaines de la fabrication et de la production et les investissements dans des jeunes pousses ou de très petites entreprises. Par ailleurs, il existe un projet de promotion de l'entrepreneuriat rural.
- 88.** La membre gouvernementale des Philippines dit que le manque d'accès au crédit est l'un des obstacles qui empêche les PME d'aboutir à une croissance soutenue. Les MPME s'appuient sur des ressources d'origine interne et des prêts fournis par des membres de la famille, des amis ou d'autres bailleurs de fonds informels. En outre, de nombreuses PME ont des capacités limitées en matière de commerce électronique, lequel constitue une possibilité de croissance inexploitée, et très peu d'entre elles recourent à l'Internet pour accroître leur activité. Les technologies permettent de rationaliser les processus opérationnels, d'accroître la productivité des travailleurs et de réduire les coûts généraux, mais elles doivent également être adaptées aux besoins des PME. Le niveau de compétence des travailleurs a peu progressé, si ce n'est régressé, en partie parce que les travailleurs qualifiés préfèrent faire carrière dans les grandes entreprises du pays ou à l'étranger. Il est par conséquent nécessaire de renforcer la formation en coordination avec les institutions éducatives et le secteur privé pour répondre aux besoins des PME en matière de compétences, ce qui par la suite stimulerait la productivité. Enfin, il faut simplifier les

---

procédures bureaucratiques et les conditions d'emprunt des PME, et les gouvernements devraient mettre en place un environnement favorable aux entreprises de ce secteur.

- 89.** La membre gouvernementale de la Suisse dit que la discussion pourrait se concentrer un peu plus sur les petites et les microentreprises, qui sont celles qui dépendent le plus de systèmes de crédit et de financement adéquats et innovants, qui disposent de moins de ressources humaines pour faire face aux tâches administratives et qui sont plus susceptibles de présenter des déficits en termes de conditions de travail, de salaires, de productivité, de sécurité et santé au travail et de négociation collective. Vu que le secteur ou la branche d'activité joue un rôle important, il faudrait se concentrer sur les secteurs qui présentent les déficits de travail décent les plus importants. Le gouvernement suisse a mis au point un système permettant aux PME de bénéficier facilement de prêts bancaires, complété par un système de garanties des crédits. A l'heure actuelle, la Suisse compte trois coopératives régionales de cautionnement et une structure nationale dédiée aux femmes. En outre, le ministère suisse de l'Economie s'est engagé à réduire les charges administratives, qui pénalisent les PME en priorité. Il mesure régulièrement la perception subjective des charges et publie ces informations dans le «Baromètre de la bureaucratie». Les nouvelles réglementations importantes sont soumises à une évaluation d'impact en termes de charges administratives avant leur introduction.
- 90.** Le membre gouvernemental de la Turquie dit que les PME turques se heurtent aux mêmes difficultés que celles indiquées dans le rapport du Bureau. Il est indispensable de faire en sorte que ces PME puissent réussir sur les marchés mondiaux de plus en plus concurrentiels en facilitant l'accès à un capital suffisant, en favorisant des projets innovants et en mettant en place des entreprises collaboratives et des partenariats. La part de l'emploi informel est indicative de la qualité de l'emploi, et 56 pour cent de l'activité des PME en Turquie est informelle. Toutefois, la part de l'informalité a été considérablement réduite grâce aux mesures adoptées. En outre, le gouvernement turc a accordé à la réduction de l'emploi informel une place prioritaire dans son plan de développement actuel; son but est de le réduire à 30 pour cent d'ici à 2018. Une nouvelle loi sur la sécurité et santé au travail a été adoptée en 2012 et appliquée sur tous les lieux de travail. A la suite des diverses mesures prises en application de son neuvième plan de développement (2007-2013), la Turquie a enregistré une hausse du nombre des zones industrielles organisées, qui est passé de 35 000 en 2006 à 45 000 en 2013 et devrait atteindre 65 000 d'ici à 2018. De même, le nombre des zones de développement technologique s'est considérablement accru. De nouvelles mesures et interventions ont été spécifiées dans le dixième plan de développement (2014-2018) qui vise à accroître la compétitivité des PME et leur contribution à la croissance économique.
- 91.** La membre gouvernementale de la Norvège évoque la lourdeur des réglementations qui pèsent sur les PME. Les mêmes normes devraient s'appliquer aux PME et aux entreprises plus grandes, mais les exigences en la matière devraient être différentes. Le droit à un lieu de travail sûr et salubre est un droit de l'homme fondamental, un droit qui doit être respecté à chaque stade de développement et dans des conditions économiques différentes. Le respect de ce droit est une obligation ainsi qu'une condition de réalisation d'un développement économique durable. Il est possible et nécessaire de prévenir les morts et les accidents liés au travail. Les investissements dans la sécurité et santé au travail sont également avantageux, car ils font baisser le nombre des accidents et favorisent la productivité. L'application en Norvège du programme SCORE du BIT pour les PME s'est traduite simultanément par une amélioration des conditions de travail et une hausse de la productivité, et a donné aux PME les moyens d'être concurrentielles dans les chaînes de valeur mondiales. Le dialogue, la participation et la codécision contribuent également à l'innovation, à l'amélioration des conditions de travail et à l'augmentation de la productivité et des bénéfices. L'oratrice dit en conclusion qu'une bonne réglementation en matière de sécurité et santé au travail, de bonnes conditions de travail et l'exercice du droit

---

syndical sont des éléments indispensables, car ils sont les moteurs à la fois de la productivité et de la création d'un environnement de travail sûr. Les normes de SST devraient également être considérées comme importantes pour ce qui est du travail forcé, du travail des enfants, de la liberté syndicale et des discriminations, dans l'esprit de la Déclaration de l'OIT relative aux principes et droits fondamentaux au travail.

- 92.** La membre gouvernementale du Japon explique que les changements économiques découlant de la mondialisation, de la dépopulation et du vieillissement ont fait naître pour les PME des enjeux plus divers et plus complexes. Les PME et leurs travailleurs rencontrent davantage de difficultés que les grandes entreprises en termes de difficultés de financement et d'investissement dans les ressources humaines. Au Japon, la conjoncture des PME s'est améliorée avec la légère reprise de l'économie, mais conserve un certain retard par rapport aux grandes entreprises. Le gouvernement soutient les PME qui acquièrent de nouvelles technologies pour étendre leur activité. Avec une accélération des investissements dans les secteurs de croissance, des bénéfices accrus reviendront au bout du compte aux citoyens ordinaires sous la forme de hausses des salaires et de l'emploi, et l'augmentation de la consommation qui s'ensuivra devrait entraîner un cercle économique vertueux ayant des retombées sur les communautés locales. La «politique économique à trois flèches» a enclenché un cercle vertueux, et le gouvernement continuera d'agir pour mettre en place des réformes structurelles et améliorer la conjoncture des PME.
- 93.** Le membre gouvernemental du Koweït cite parmi les obstacles que rencontrent les PME dans son pays: la durée de création d'une entreprise; l'absence de mécanismes de protection de la propriété intellectuelle; et l'extrême étroitesse du marché local.
- 94.** La membre gouvernementale de l'Inde dit que les mesures prises par l'OIT à l'égard des PME doivent être spécifiques à un pays et à un secteur compte tenu de la grande hétérogénéité des entreprises. Le gouvernement indien a récemment créé une instance de financement dédiée aux MPME, la Micro Units Development and Refinance Agency Bank (banque MUDRA). La modernisation fondée sur les avancées technologiques est essentielle pour accroître la productivité des PME et leur compétitivité sur les marchés mondiaux, et le développement des compétences ainsi que la création d'un environnement économique favorable devraient constituer le cœur de la réponse. Le gouvernement indien, en association avec l'OIT, met en place un concept de groupement pour les MPME, et la nouvelle législation permet à des groupes de PME de s'associer pour offrir des services, comme la garde des enfants, à leurs travailleurs. Le ministère des MPME travaille actuellement avec l'OIT à la mise en place de mesures propres au pays en vue de promouvoir les MPME conformément aux objectifs nationaux de développement.
- 95.** Le membre gouvernemental du Liban fait part des problèmes spécifiques que connaît son pays avec plus de 1,4 million de réfugiés de la République arabe syrienne, qui s'ajoutent aux réfugiés venus du territoire palestinien occupé. Cette situation a beaucoup d'effets négatifs sur le marché du travail étant donné que de nombreux réfugiés travaillent dans l'économie informelle, faisant concurrence aux entreprises et à la main-d'œuvre nationales et acceptant des conditions de travail très mauvaises. Le Liban connaît une crise politique. Les PME sont également touchées, car les voies de transport vers les marchés des pays du Golfe ne sont plus sûres.
- 96.** Le membre gouvernemental de la Côte d'Ivoire fait part de la politique menée dans son pays, pour permettre aux jeunes de trouver du travail et aux PME de recruter des travailleurs qualifiés grâce à la coopération entre l'Agence d'étude et de promotion de l'emploi et la Fédération ivoirienne des petites et moyennes entreprises pour offrir aux demandeurs d'emploi des stages de six mois à un an et une expérience d'apprentissage. L'Etat finance la rémunération de ces jeunes, qui sont couverts par le système de sécurité

---

sociale. Les donateurs de ce programme sont la Banque mondiale et l'Agence française de développement (AFD).

- 97.** La membre gouvernementale de l'Iraq souligne l'importance des PME pour le développement économique. Au ministère du Travail, 800 employés travaillent pour soutenir ce secteur, et de nombreux projets sont mis en œuvre, y compris des prêts sans intérêts et des inspections périodiques visant à faire respecter les horaires de travail. Le pays fait face à des problèmes de sécurité et le gouvernement a, entre autres choses, adopté les textes législatifs appropriés pour accorder des congés spéciaux aux employés. Le ministère a aussi établi un centre destiné à fournir aux employés un soutien sur les questions de sécurité et santé.
- 98.** La vice-présidente employeuse fait observer que les gouvernements n'ont pas donné suite aux demandes du groupe des travailleurs concernant la gestion des chaînes d'approvisionnement, considérant qu'il ne s'agit pas d'une question spécifique aux PME. En effet, d'après une étude récente de la Fair Wear Foundation, au Bangladesh par exemple, la taille des usines du secteur du textile et de l'habillement est comprise entre 1 500 et 2 000 travailleurs. Les sociétés produisant des jeans dans la chaîne d'approvisionnement d'entreprises multinationales comptent en moyenne 1 200 à 2 000 employés. En outre, il n'y a pas lieu d'anticiper sur la discussion sur les chaînes d'approvisionnement qui se tiendra à la 105<sup>e</sup> session (2016) de la CIT, car l'on ne dispose pour le moment que de données anecdotiques. En réponse à la remarque du groupe des travailleurs sur la réglementation du travail, l'oratrice note que toutes les organisations internationales, l'OIT y compris, ont souligné le fait qu'une législation trop stricte aurait des conséquences sur la croissance et la formalisation des PME. Elle fait référence au point de vue de l'UE concernant la bureaucratie, en insistant sur le fait que, pour la plupart des PME de l'UE, la charge administrative est un problème majeur. Par conséquent, l'importance de la question ne devrait pas être sous-estimée. Enfin, comme l'ont souligné bon nombre de gouvernements, le Bureau devrait mener des travaux pour combler le manque d'informations adéquates concernant les PME.
- 99.** Le vice-président travailleur met en évidence un certain nombre de points soulevés par le groupe des travailleurs sur lesquels il y a accord. Premièrement, il est nécessaire de mettre pleinement en œuvre la recommandation n° 189 et les conclusions de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables. Deuxièmement, il est important d'améliorer les systèmes d'EFTP avec la participation des partenaires sociaux, tout en accordant une attention particulière aux jeunes. Ce point est particulièrement pertinent dans la mesure où les jeunes sont souvent plus vulnérables parce qu'ils sont sous-représentés au sein des syndicats et connaissent mal leurs droits. Troisièmement, il est important de résoudre le problème de l'informalité, sur lequel la discussion doit se poursuivre. Quatrième point de consensus, il est important de mettre en place des cadres de SST modernes et efficaces, tout en reconnaissant que les différents secteurs ont besoin de systèmes différenciés. L'orateur note également que des données de meilleure qualité sont nécessaires.
- 100.** L'orateur relève également deux principaux points de préoccupation. Premièrement, le groupe des travailleurs considère que le paragraphe 92 du rapport du Bureau présente une évaluation équilibrée quant à l'importance de la réglementation du marché du travail. Les données factuelles montrent que la réglementation du marché du travail ne bloque pas la croissance. S'il ne faut pas de réglementation excessive, on ne peut pas dire que toute réglementation est contre-productive et, en ce qui concerne la lourdeur des formalités administratives, il convient de rappeler que la réglementation a pour but d'améliorer la situation sociale. A cet égard, la commission devrait prendre en considération la future recommandation élaborée dans le cadre de la discussion parallèle sur la transition vers l'économie formelle. Le deuxième point est lié au fait que les gouvernements ont expliqué comment ils aident les employeurs à stimuler le développement des PME, mais ont peu

---

parlé de mesures spécifiques propres à promouvoir le travail décent et la formalisation, ou des actions qu'ils mènent pour élargir la protection sociale dans les PME.

- 101.** En outre, l'orateur souligne que le dialogue social joue un rôle clé dans l'amélioration de la productivité et que l'investissement dans la SST est payant pour l'entreprise, comme l'a récemment mis en avant la présidence australienne du G20. A cet égard, il insiste sur l'importance de promouvoir une culture de la conformité. Enfin, tout en notant que le groupe des employeurs n'ont rien dit sur le déséquilibre du rapport de force dans les chaînes d'approvisionnement et ses conséquences sur les PME en situation de sous-traitants, il convient que cette question peut attendre la discussion de l'année prochaine. Néanmoins, davantage de données factuelles doivent être collectées et le Bureau devrait lancer une étude exhaustive sur l'externalisation couvrant les PME, qui définirait les bonnes pratiques et contribuerait à la mise à jour de la Déclaration de principes tripartite sur les entreprises multinationales et la politique sociale (Déclaration sur les entreprises multinationales).

**Point 3. Quelles politiques et mesures annexes de soutien aux PME produisent de bons résultats en matière de création d'emplois supplémentaires et décents par le développement d'entreprises durables? Comment ces politiques tiennent-elles compte de la grande hétérogénéité des PME?**

- 102.** Le vice-président travailleur considère que les éléments du rapport ne fournissent pas une base solide permettant de favoriser une approche par rapport à une autre. Le groupe des travailleurs a déjà exprimé des réserves concernant la capacité des vastes programmes de formation à l'entrepreneuriat à avoir de larges incidences sur l'emploi et l'économie. Les nouvelles microentreprises sont peu productives et évincent souvent d'autres entreprises sur les mêmes segments de marché. Lorsqu'ils se lancent dans l'entrepreneuriat, les jeunes sont désavantagés par rapport aux personnes plus âgées, car bien souvent ils ne disposent ni de l'expérience professionnelle ni des capitaux nécessaires. Cependant, un taux de réussite plus élevé a été observé chez les nouveaux entrepreneurs disposant de services d'appui, bien que cela induise des coûts plus élevés et suppose une sélection stricte des candidats. Face aux moins bons résultats des programmes d'entrepreneuriat destinés aux femmes par rapport aux autres programmes, il convient de repenser ces programmes en tenant compte de la situation particulière des femmes. Les évaluations EESE peuvent être utiles si elles incluent le dialogue social, et le groupe des travailleurs est prêt à participer à l'amélioration de la méthodologie utilisée.
- 103.** Pour que les gouvernements puissent remplir leur mission et assurer l'administration et les services publics efficaces dont ont besoin les PME, l'assiette fiscale doit être adéquate. Au cours des dernières décennies, la charge fiscale des travailleurs et de leurs familles a augmenté à cause du lobbying et de l'évasion fiscale, ce qui a réduit la marge de manœuvre budgétaire des gouvernements. Les éléments indiquant qu'une forte proportion d'entreprises informelles va de pair, en particulier dans les pays en développement, avec une faible productivité, une assiette fiscale réduite, des conditions de travail précaires et une concurrence déloyale délivrent un message fort concernant l'importance fondamentale de la transition vers l'économie formelle. Le groupe des travailleurs souscrit aux suggestions faites à cet égard au paragraphe 108 du rapport du Bureau. En outre, il convient d'accroître le renforcement des capacités destiné à améliorer la contribution des partenaires sociaux à la formalisation.

- 
- 104.** Le groupe soutient également l'objectif d'aider les PME à améliorer à la fois leur performance et les conditions de travail de leurs travailleurs, de faire respecter les normes du travail et d'adopter une démarche pluridisciplinaire englobant protection sociale, SST, administration du travail et conditions de travail.
- 105.** Le fait que les travailleurs ne sont pas couverts par les conventions collectives pourrait être compensé par l'institutionnalisation de centres subventionnés de ressources pour les travailleurs, dans lesquels les travailleurs individuels (et non représentés) auraient accès à une assistance juridique gratuite. Il semble également que les différentiels de salaires et de conditions de travail entre grandes et petites entreprises sont réduits lorsque l'on élargit la couverture des conventions collectives sectorielles aux PME. En outre, l'amélioration de la coordination et du dialogue aux niveaux sectoriel et régional pourrait permettre de garantir que la concurrence ne s'exerce pas au détriment des conditions de travail.
- 106.** Les coopératives offrent un fort potentiel pour ce qui est de renforcer le développement économique, d'améliorer la performance des PME et de faire progresser le travail décent, car elles favorisent la transition des travailleurs informels vers l'économie formelle. L'OIT a déjà conseillé les gouvernements sur l'environnement réglementaire et les institutions d'appui adaptées à leurs besoins spécifiques.
- 107.** La vice-présidente employeuse se réfère au constat figurant dans le rapport du Bureau selon lequel il existe un lien significatif entre un environnement plus favorable pour les PME, la progression de l'emploi et la croissance économique. Il est donc nécessaire de s'employer à instaurer les conditions-cadres favorables aux entreprises. Les gouvernements doivent aussi s'engager à encourager l'entrepreneuriat par le biais par exemple de regroupements, de réseaux et de synergies entre les universités, les centres de recherche et de développement, les jeunes pousses et l'administration. Ainsi, les étudiants pourront mieux comprendre les possibilités qui leur sont offertes et peut-être créer une entreprise plutôt que prendre un emploi. L'oratrice insiste sur les avantages qu'offre l'association d'une formation à l'entrepreneuriat et d'un accès au financement. Les programmes axés spécifiquement sur les femmes donnent de moins bons résultats et doivent être revus. Les organisations d'employeurs devraient être impliquées dans ces travaux dès le tout début. Les programmes destinés aux jeunes donnent généralement de bons résultats, mais les programmes visant à répondre aux besoins des entrepreneurs plus âgés ne devraient pas être négligés pour autant. Des politiques macroéconomiques, des investissements et des infrastructures solides, tout comme des politiques de développement des compétences jouent un rôle particulièrement important dans le développement des PME, mais devraient être adaptés aux situations nationales.
- 108.** Le membre gouvernemental des Pays-Bas, parlant au nom de l'UE et de ses Etats membres, explique que l'Union européenne a une approche à deux niveaux associant des politiques économiques génériques et des politiques spécifiques de soutien aux PME. Il ne fait aucun doute que les politiques génériques participent également au développement durable des PME. L'orateur souligne l'importance de la formation professionnelle et de la formation à l'entrepreneuriat. Un certain nombre de pays européens, dont l'Allemagne et l'Autriche, ont montré comment la formation professionnelle peut aider à lutter contre le chômage des jeunes et à répondre aux besoins en compétences des PME. L'intervenant insiste également sur la nécessité d'aligner les politiques génériques et les politiques de soutien aux PME, et d'instaurer des synergies entre les gouvernements, les partenaires sociaux et les entrepreneurs. Il se réfère à la stratégie Europe 2020 et à la stratégie à long terme de l'UE en matière d'emploi et de croissance qui comprend les éléments suivants: création d'emplois; recherche et développement; climat et énergie; éducation; et lutte contre la pauvreté et l'exclusion sociale. En outre, il est stipulé dans le SBA pour l'Europe que toutes les politiques relatives aux entreprises devraient être élaborées en tenant compte du point de vue des petites entreprises. En ce qui concerne la qualité de l'emploi et la SST,

---

le nouveau cadre stratégique de l'UE en matière de sécurité et santé au travail (2014-2020) vise à améliorer la mise en œuvre de la législation en la matière, notamment dans les microentreprises et les petites entreprises. Le dialogue social permet également d'améliorer la qualité de l'emploi dans les PME. Outre les politiques à l'échelle de l'Europe, les Etats membres de l'UE ont également adopté individuellement des politiques pertinentes, tenant compte du contexte national, voire sous-national. L'orateur souligne aussi l'importance des travaux sur l'accès au financement, de l'aide accordée aux PME pour leur permettre de développer leur présence dans les chaînes mondiales de valeur et de l'intégration de la formation à l'entrepreneuriat dans les programmes d'études. Il conclut son intervention en émettant deux réserves: i) l'appui et la reconnaissance dont bénéficient les politiques de soutien aux PME en Europe ne signifient pas nécessairement qu'elles sont efficaces et applicables dans d'autres pays et régions; et ii) les études empiriques tendent à se limiter aux entreprises formelles non agricoles du secteur privé et excluent les travailleurs indépendants et les microentreprises. Il est donc nécessaire d'investir davantage dans le suivi et l'évaluation des données – également en ce qui concerne le secteur informel – de manière à disposer de bases solides pour prendre des mesures ciblées.

- 109.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie indique que son pays a intégré les PME dans sa stratégie nationale de développement ainsi que dans sa politique industrielle nationale. Des politiques spécifiques sont nécessaires pour tenir compte de l'hétérogénéité des PME et aborder toute une gamme de questions comme la prise en compte des compétences requises par les PME dans les systèmes d'enseignement, l'accès à la terre et la simplification des systèmes d'octroi de crédit et de la fiscalité. Au niveau national, les politiques devraient être coordonnées et complémentaires. C'est pourquoi l'Ethiopie s'est dotée d'un cadre qui permet de coordonner les parties prenantes, de suivre les travaux et de clarifier les rôles et responsabilités.
- 110.** Le membre gouvernemental des Emirats arabes unis indique que les PME jouent un rôle crucial dans la création d'emplois et il se réfère aux exemples fournis par l'UE qui montrent l'intérêt d'un renforcement de ce type d'entreprise, la nécessité de politiques et d'outils ciblés et le partage des responsabilités entre les différentes parties prenantes.
- 111.** La membre gouvernementale du Sénégal indique que son pays a pris des mesures de politiques réglementaires et législatives pour appuyer le développement des PME qui visent à préserver les emplois, à encourager la productivité et à renforcer les capacités entrepreneuriales des femmes et des jeunes. Le plan Sénégal Emergent (2014-2035) est le cadre de référence du développement économique et social et fait d'une croissance inclusive et du développement du secteur privé des priorités. Le ministère en charge de l'Emploi a mis en place des mécanismes de promotion de l'emploi et de l'entrepreneuriat des femmes et des jeunes. En 2001, trois structures ont été créées pour prendre en compte les préoccupations des PME. Le gouvernement a également entrepris un recensement des entreprises en difficulté afin de préparer des plans de soutien et de mettre en place des mesures d'assistance financière. Au plan législatif, plusieurs mesures ont été prises depuis 2003, et en 2012 une loi instaurant un régime fiscal simplifié pour les entreprises ayant un certain chiffre d'affaires a été adoptée. Un projet de loi pour le développement et la promotion des PME et la modernisation de l'économie, qui facilite la formalisation des PME informelles, a également été élaboré.
- 112.** Le membre gouvernemental de l'Argentine, s'exprimant au nom du GRULAC, déclare que les politiques visant à soutenir les PME et à favoriser leur développement doivent prendre en compte leur hétérogénéité, en particulier le fait qu'elles appartiennent au secteur formel ou informel, leur situation géographique et le secteur dans lequel elles opèrent. Dans sa région, les politiques visent à promouvoir à la fois les PME et le travail décent. Les politiques à l'intention des travailleurs se concentrent généralement sur la formation et les systèmes de certification des compétences, l'insertion professionnelle des personnes les

---

plus vulnérables par l'entremise de mécanismes d'incitation, l'immatriculation des travailleurs dans les PME, et les activités de sensibilisation aux droits au travail et à la négociation collective. Pour ce qui est des entreprises, les principales politiques se concentrent sur la promotion d'une culture entrepreneuriale, notamment chez les jeunes, l'accès au crédit, la formation à la gestion et l'appui continu aux entreprises, le développement et la préservation des infrastructures et l'appui à la création d'associations de PME. Les pouvoirs publics peuvent également renforcer le dialogue social, faciliter l'accès aux nouveaux marchés par des accords de libre-échange, favoriser le transfert de nouvelles technologies et mettre en œuvre des politiques visant à améliorer les revenus et les conditions de travail, de même que la sécurité au travail. Ils peuvent pour cela faire appel à des politiques publiques intégrées ciblant les PME et leurs travailleurs.

- 113.** La membre gouvernementale de la Suisse résume brièvement la stratégie adoptée par son gouvernement pour soutenir les PME, qui prévoit un soutien à l'entrepreneuriat, une réduction de la bureaucratie, le renforcement du rôle des partenaires sociaux dans l'appui aux PME et des activités visant à soutenir la formalisation de l'économie. La Suisse a mis en place le Forum PME en 1998 pour examiner les projets de lois et d'ordonnance et veiller à ce qu'ils reflètent l'optique des PME. Le forum évalue aussi les charges administratives des mesures existantes, propose des simplifications ou des réglementations alternatives, avec la participation active des entrepreneurs et des partenaires sociaux.
- 114.** La membre gouvernementale des Philippines donne un aperçu des lois et programmes existants dans son pays qui visent à promouvoir, soutenir et renforcer la croissance des PME par une combinaison de mesures axées sur le développement et réglementaires qui bénéficient aux PME. Parmi les mesures adoptées, on peut citer l'accès au financement, les subventions accordées aux MPME et les services partagés par les PME dans toutes les villes et municipalités. Les mesures visent aussi à trouver des solutions aux rigidités liées au respect de la législation du travail tout en garantissant un travail décent et productif. On citera aussi des mesures visant à éviter les manquements liés à la méconnaissance de la réglementation du travail.
- 115.** La membre gouvernementale de l'Iraq met en avant les problèmes rencontrés par les PME à la suite des bouleversements intervenus dans son pays et dans la région environnante. Son gouvernement collabore étroitement avec les employeurs pour l'adoption de mesures ayant un impact sur les PME. Avec l'assistance du BIT, le gouvernement a mis au point plusieurs programmes de formation, en particulier des programmes de formation professionnelle à l'intention des travailleuses et des travailleurs des PME. D'autres initiatives ont été mises en place pour favoriser l'utilisation des nouvelles technologies et aider les entrepreneurs à créer un plus grand nombre de PME.
- 116.** La membre gouvernementale du Japon déclare que, dans son pays, les PME bénéficient d'un certain nombre de mesures gouvernementales. Premièrement, le gouvernement verse des subventions aux employeurs qui sont contraints de réduire leur activité pour des raisons économiques, mais conservent néanmoins leurs travailleurs en leur accordant temporairement des congés. Deuxièmement, les PME qui augmentent leurs effectifs de deux personnes ou de 10 pour cent bénéficient d'allègements fiscaux. Troisièmement, le gouvernement verse des subventions aux employeurs qui adoptent un système intégré de gestion des emplois portant sur les conditions de travail, l'évaluation des performances, la formation, la promotion de la santé et le mentorat. Quatrièmement, des initiatives favorisant un meilleur équilibre vie professionnelle-vie privée sont partiellement subventionnées. Cinquièmement, un régime de retraite a été établi pour les PME qui n'ont pas les moyens de les mettre en place elles-mêmes. La stratégie de relance du Japon, qui a été approuvée en 2014, se concentre sur le renforcement des économies locales et l'appui aux PME communautaires. Dans un monde de plus en plus mondialisé, le Japon est prêt à offrir son assistance technique aux pays en développement par l'intermédiaire du

---

Programme multi-bilatéral OIT/Japon, et participe activement aux discussions qui ont lieu au sein de l'OIT pour aider les pays à améliorer leurs systèmes de sécurité sociale et à élever les normes de SST.

- 117.** Le membre gouvernemental de l'Uruguay présente la stratégie de la «culture du travail pour le développement» adoptée par son pays trois mois plus tôt. Cette stratégie a été mise au point avec le soutien des représentants des organisations de travailleurs, des entrepreneurs, des universités et du gouvernement. L'objectif est de faire de l'Uruguay un pays développé et de réduire les inégalités pour parvenir à une société plus intégrée, plus juste et plus prospère. Les mesures proposées prévoient notamment une formation de qualité, le renforcement des capacités des travailleurs et des PME, et un processus visant à ancrer la culture du travail dans le pays.
- 118.** La membre gouvernementale de l'Australie déclare que son gouvernement a mis en œuvre à la fois des mesures directes et des mesures indirectes pour améliorer la viabilité des PME et augmenter les possibilités de croissance dans l'économie australienne. On citera notamment les mesures d'aide aux PME dans certains secteurs industriels par l'intermédiaire du programme sur les centres de recherche coopératifs. Etablis en 1990, ces centres facilitent une collaboration initiée par l'industrie entre chercheurs, industries, PME et communautés locales. Ils favorisent le recours aux nouveaux produits, services et technologies et aident les PME à accéder aux marchés mondiaux et à accroître leur revenu, leur productivité et leur compétitivité. L'oratrice présente ensuite le nouveau Fonds des compétences industrielles, qui aide les PME à investir dans la formation afin de disposer d'une main-d'œuvre hautement qualifiée apte à saisir les nouvelles possibilités commerciales et à renforcer la productivité. Son gouvernement étudie également les moyens de faire face aux coûts élevés de la mise en conformité qui pénalisent de nombreuses PME. Il applique entre autres la Stratégie australienne du médiateur aux petites entreprises qui aide ces dernières à comprendre et à respecter le cadre réglementaire.
- 119.** Le membre gouvernemental de l'Indonésie déclare que les politiques visant à créer de nouvelles PME et à soutenir celles existantes en vue de les rendre plus compétitives sont une priorité du développement national. Les mesures visant à promouvoir de nouvelles PME portent notamment sur la formation professionnelle et les activités éducatives visant à accroître les compétences techniques et de gestion, l'accès au financement et le développement des infrastructures. En ce qui concerne l'appui aux PME existantes, l'intervenant déclare que la mise en œuvre des normes de SST et les normes du travail sont des éléments essentiels pour accroître la productivité.
- 120.** La membre gouvernementale des Etats-Unis donne des exemples de politiques et de programmes adoptés dans le cadre du Small Business Agenda de l'administration Obama pour favoriser la croissance des PME. Il s'agit par exemple d'allègements fiscaux en faveur des PME, de favoriser l'accès des PME aux marchés d'exportation, de leur offrir davantage de possibilités de répondre à des appels d'offres grâce à des règles plus rigoureuses de passation des marchés gouvernementaux et de les aider à se développer dans des industries à forte croissance comme la production d'énergie propre. La loi JOBS (Jumpstart Our Business Startups Act) de 2012 permet aux nouvelles entreprises de lever des capitaux plus facilement, notamment grâce au financement participatif sur l'Internet ou à une introduction en bourse à petite échelle. Le Middle Class Tax Relief and Job Creation Act de 2012 aide les travailleurs au chômage à créer leur propre emploi en lançant leur propre petite entreprise tout en continuant à percevoir des allocations. Le ministère du Travail des Etats-Unis aide les PME à respecter la législation sur la sécurité et santé au travail en leur donnant des conseils gratuits et confidentiels et en récompensant celles qui mettent en place des programmes exemplaires de prévention des maladies et des accidents. Le respect de la législation est également assuré en collaboration avec les centres de

---

développement des petites et moyennes entreprises qui sont financés par la Small Business Administration.

- 121.** Le ministre du Travail, des Relations industrielles et de l'Emploi de Maurice, M. Soodesh Callichurn, dit que les PME représentent plus de 40 pour cent du PIB de son pays et plus de 50 pour cent de la main-d'œuvre. Il énumère une série de mesures qui ont été adoptées dans le cadre du budget 2015-16 en vue de soutenir les PME, dont la mise en place d'un guichet unique pour répondre aux besoins particuliers des PME en matière d'enregistrement, de paiement des frais et d'accès au financement. Le gouvernement a également mis en œuvre plusieurs mesures incitatives en faveur de la création et de la croissance des PME, comme l'exemption de la taxe fiscale des entreprises ou de l'obligation de présenter des rapports dans les huit premières années de l'activité de l'entreprise. Une attention particulière est portée aux jeunes entrepreneurs, qui peuvent bénéficier de fonds de démarrage sans garantie et bénéficier d'un mécanisme accéléré pour obtenir les autorisations nécessaires à la création d'une entreprise.
- 122.** Le membre gouvernemental des Emirats arabes unis, s'exprimant au nom des pays du CCG, souligne que le développement des PME exige l'adoption de mesures et politiques spécifiques. Les pays du CCG sont en faveur de PME qui soient plus compétitives et créent davantage d'emplois grâce à l'accès aux technologies, l'accès aux marchés et la création d'un environnement favorable. Cela inclut la protection des inventions des PME par des brevets. Les jeunes hommes et jeunes femmes doivent pouvoir exprimer leur capacité à innover et leur créativité, et les écoles primaires et secondaires doivent promouvoir davantage une culture de l'entrepreneuriat et du travail décent.
- 123.** La membre gouvernementale de la République bolivarienne du Venezuela donne un aperçu des politiques appliquées dans son pays pour promouvoir les MPME dans le cadre de la stratégie nationale de promotion de la croissance économique, de l'inclusion sociale et de la création d'emplois décents et productifs. Ces mesures incluent entre autres, mais pas seulement, une loi sur la microfinance facilitant l'accès des PME au financement et la création d'un système national de garanties réciproques qui apporte des fonds et propose des formations aux PME. Les PME ont également été autorisées à accéder aux marchés publics. Les pouvoirs publics soutiennent les PME dans les secteurs stratégiques, prévoyant des procédures simplifiées pour la certification des produits, le transfert des innovations technologiques et des programmes de développement de l'entrepreneuriat à l'intention des femmes.
- 124.** La membre gouvernementale de la République islamique d'Iran dit que le développement des PME est un moyen important d'assurer le transfert de technologies vers les pays en développement. Son gouvernement a pris des mesures visant à réduire le rôle de l'Etat et promouvoir celui du secteur privé. Elles concernent notamment l'accès à l'information et au financement des PME ainsi que la promotion d'une culture du travail fondée sur le dialogue entre employeurs et travailleurs. Il existe en outre des initiatives destinées à formaliser les PME, abaisser les coûts de production et éliminer les obstacles à la croissance des PME par un accès facilité aux chaînes de valeur et aux nouveaux marchés et technologies.
- 125.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, regrette que le rapport du Bureau ne traite pas suffisamment des PME dans le secteur agricole. Elle souhaite que davantage de travaux soient menés dans ce secteur en vue d'alimenter l'élaboration de politiques et suggère que l'OIT envisage de soutenir les instituts de recherche africains dans ce domaine. Elle rappelle que les PME sont un vecteur de transformation des économies fondées sur l'agriculture. Le groupe de l'Afrique est convaincu qu'il faut poursuivre les efforts en vue d'accroître la valeur ajoutée des PME et, ainsi, augmenter la productivité et la durabilité du secteur. Les PME ne doivent pas être

---

considérées isolément, hors de l'action menée au niveau national pour instaurer un développement économique durable et inclusif. Si l'on inscrit les PME dans le cadre large des politiques de développement des pays et que l'on associe les politiques relatives aux PME à d'autres politiques, il sera possible de résoudre les problèmes rencontrés par les PME de manière coordonnée et harmonisée. Les politiques axées sur les PME, et en particulier les coopératives agricoles, devraient mettre l'accent sur l'accès aux marchés, les infrastructures nécessaires, la formation et le renforcement des capacités ainsi que les aides financières et les exonérations fiscales, grâce à quoi les PME pourraient grandir et devenir de grandes entreprises. Cela pourrait s'accompagner de mesures incitatives comme le soutien des exportations. Il est également important de réduire le coût de l'énergie et d'améliorer la connectivité, de créer un environnement favorable et de traiter les questions de l'espace de fonctionnement et de la fiscalité. L'oratrice souhaite l'intégration de l'entrepreneuriat dans le programme d'études national ainsi que le renforcement des cadres de politiques en matière de formation technique et professionnelle. L'hétérogénéité du secteur exige l'adoption de politiques ciblées en faveur de groupes spécifiques, comme les femmes, ou de catégories particulières de PME, comme les coopératives.

- 126.** Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite dit que son pays promeut la création et la croissance des PME en fournissant des fonds de capital-risque et des crédits pour les entreprises pionnières leur permettant de couvrir les frais courants et le coût de l'assistance et des compétences techniques. Le gouvernement encourage la formation à l'entrepreneuriat et l'accompagnement des personnes créant de nouvelles PME; il instituera prochainement un organisme spécialement consacré aux PME, qui réfléchira notamment à la manière dont les PME peuvent contribuer à la société.
- 127.** Le membre gouvernemental du Mexique explique que le ministère du Travail (Secretaría de Trabajo y Previsión Social), l'Institut national des femmes (Instituto Nacional de las Mujeres) et le Conseil national contre les discriminations (Consejo Nacional para Prevenir la Discriminación) ont signé un accord pour la promotion de l'égalité entre hommes et femmes et la lutte contre les discriminations. La question de l'égalité entre hommes et femmes et de la participation des femmes est, souligne-t-il, importante dans son pays. En 2013, 19 pour cent des entrepreneurs du Mexique étaient des femmes, dont les activités étaient concentrées dans les secteurs des services, du commerce et de l'éducation. Qui plus est, les femmes sont des emprunteurs sur lesquels on peut compter: 99 pour cent des femmes remboursent leurs dettes entièrement et en temps voulu.
- 128.** Le membre gouvernemental du Canada dit qu'une combinaison de politiques industrielles, macroéconomiques et spécifiques est nécessaire pour promouvoir le travail décent dans les PME. Parmi les politiques et programmes en faveur des PME adoptés par le gouvernement canadien, il cite les suivants: les ententes sur le marché du travail, le plan d'action pour les entrepreneurs, «Futurepreneur Canada», le programme de financement des petites entreprises du Canada, le programme canadien des accélérateurs et des incubateurs, un nouveau programme d'aide à l'exportation et le programme Opportunités mondiales pour les associations (OMA).
- 129.** La vice-présidente employeuse conclut qu'il ne fait aucun doute que la qualité des programmes de soutien aux PME a encouragé la croissance et la création d'emplois. Concernant l'impact de la législation du travail sur la croissance et l'emploi des PME, elle précise qu'elle n'a pas contesté l'importance des principes et droits fondamentaux au travail, mais qu'elle avait à l'esprit une législation du travail excessive, complexe et lourde pour les PME. Elle note qu'un consensus semble se dégager sur l'importance des points suivants: lutte contre l'informalité, réduction de la bureaucratie, pertinence des normes et instruments existants de l'OIT, nécessité de systèmes d'apprentissage de qualité et de cadres de SST axés sur la prévention. Néanmoins, si les conclusions de la commission n'abordent pas l'impact de la législation du travail sur les PME, l'utilisation de l'outil

---

EESE comme moyen pratique d'améliorer l'environnement favorable aux entreprises ou une approche «pensez petit d'abord», elles n'offriront pas le résultat «gagnant-gagnant» que le groupe des employeurs espérait. Elle conclut en faisant remarquer que, pour son groupe, l'entrepreneuriat est une passion et un état d'esprit, et l'on aurait tort de ne voir dans les entrepreneurs que des personnes poussées par le besoin ou mues par les opportunités.

- 130.** Le vice-président travailleur énumère six points sur lesquels un accord général se dégage: premièrement, des politiques macroéconomiques rigoureuses sont un cadre essentiel à la mise en œuvre de programmes de soutien aux PME. Deuxièmement, les politiques et programmes devraient être axés sur des sous-segments spécifiques de l'univers des PME, non seulement en termes de taille, mais également en termes de région, de secteur et de chaînes de valeur. Troisièmement, des ensembles intégrés de mesures de soutien donnent de meilleurs résultats qu'une aide aux entreprises prises individuelles. Quatrièmement, les politiques et programmes de SST peuvent engendrer d'importantes économies pour les PME et leurs communautés, en plus de prévenir des tragédies personnelles. Cinquièmement, pour instaurer le travail décent dans les PME, la formation à l'entrepreneuriat et les programmes de développement adaptés aux entreprises devraient être associés à une sensibilisation aux droits au travail et à la négociation collective. Sixièmement, le dialogue social sur les politiques et les programmes de soutien aux PME est indispensable pour garantir que ceux-ci seront mis en œuvre correctement et adaptés au contexte national. S'agissant de l'approche «pensez petit d'abord», l'orateur explique qu'elle ne peut et ne doit être interprétée comme une volonté de soustraire les PME à l'application de la législation du travail. Il accepte l'observation faite par les employeurs sur le caractère excessif et lourd de la réglementation du travail, mais note avec regret que, si cette réglementation est complexe, c'est souvent à cause des tentatives visant à y déroger. Il ajoute à cet égard que le groupe des travailleurs ne voit aucun problème dans le sous-paragraphe 7 (3) de la recommandation n° 189.

**Point 4. Quel est le rôle des gouvernements et des partenaires sociaux dans la promotion de politiques en faveur d'un emploi décent et productif dans les différents segments des PME?**

- 131.** Le vice-président travailleur rappelle que la promotion des PME et la création d'emplois décents et productifs ont pour objet le développement économique et social de toutes les sociétés et l'instauration du travail décent pour tous. Les conclusions de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables offrent un excellent cadre qui pourrait être repris dans le contexte des PME, également dans un souci de cohérence des politiques.
- 132.** Faisant référence aux obligations des gouvernements, telles que définies par le droit international et les traités relatifs aux droits de l'homme en vigueur, l'orateur espère que les conclusions de la commission fourniront des orientations utiles et concrètes aux gouvernements sur la manière dont ils peuvent s'acquitter de leurs obligations dans le cadre des droits de l'homme et de l'Agenda du travail décent dans le segment du monde du travail constitué par les PME. Il rappelle qu'il faut mener davantage de recherches quantitatives et qualitatives sur la qualité de l'emploi dans les PME et réaliser des évaluations de l'impact des mesures prises.
- 133.** L'orateur rappelle que le dialogue social garantit que la conception, la mise en œuvre et la gestion des politiques ont un caractère participatif et qu'il incombe aux travailleurs et aux employeurs de promouvoir les PME et moyens de subsistance de leurs travailleurs.

- 
- 134.** Une bonne gouvernance en termes d'administration publique, des systèmes judiciaires qui fonctionnent et une infrastructure publique fiable sont des éléments essentiels. Les gouvernements doivent plus particulièrement renforcer l'inspection du travail. Compte tenu du taux élevé d'accidents professionnels et d'accidents mortels qui se produisent dans les PME, des orientations précises en matière de SST doivent être élaborées. L'amélioration de l'éducation, de la santé et de la situation sociale a un impact direct sur le potentiel économique d'un pays et sur l'éducation de la population; c'est pourquoi il vaut mieux voir dans la santé publique et l'éducation un investissement plutôt qu'une dépense. Dans le contexte du G20, les partenaires sociaux sont convenus de principes utiles sur des apprentissages de qualité avec la participation des entreprises et des établissements d'enseignement professionnel et technique, mais ces principes doivent être soutenus par un cadre juridique propre à aider les gouvernements, les employeurs et les syndicats à mettre en place des systèmes d'apprentissage de qualité.
- 135.** L'orateur rappelle l'importance de politiques macroéconomiques qui font de l'emploi un objectif central. Les gouvernements pourraient agir sur l'amélioration des résultats économiques des PME et des conditions de travail des travailleurs, par exemple par le biais de politiques de marchés publics comportant des garanties juridiques prévoyant le respect des normes du travail et des normes environnementales. Les pays ne devraient pas couper leur économie du reste du monde, mais les accords actuels en matière de commerce et d'investissement interdisent toute une gamme de politiques industrielles qui pourraient aider les PME partout dans le monde. En outre, les petites PME formelles doivent être protégées de la manipulation des marchés qui est le fait des grands acteurs. La capacité des entreprises locales et des travailleurs à bénéficier de la part équitable de valeur ajoutée qui leur revient est un facteur clé d'un développement réussi, et la négociation collective est la meilleure manière d'y parvenir.
- 136.** Passant au rôle des partenaires sociaux, l'intervenant dit que les syndicats pourraient jouer un rôle proactif dans les politiques économiques et les mesures de soutien aux PME et à l'entrepreneuriat. Pour ce faire, ils pourraient procéder à des échanges de bonne foi avec les gouvernements et les organisations d'employeurs, suivre les progrès réalisés et donner un retour d'information constructif aux gouvernements ainsi que mobiliser les dépenses et l'épargne des travailleurs autour d'initiatives de développement local. Les syndicats pourraient également aider les travailleurs de l'économie informelle à constituer des associations et des coopératives.
- 137.** La vice-présidente employeuse dit que les gouvernements et les partenaires sociaux ont des rôles différents à jouer dans la promotion des PME. Cela est énoncé clairement à la fois dans les conclusions de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables et dans la recommandation n° 189. Leur rôle est de créer un environnement favorable aux entreprises et d'aider les PME à réagir aux changements extérieurs de façon souple. Les gouvernements doivent faire respecter la législation, en particulier le droit du travail et les lois environnementales, car les entreprises ne peuvent prospérer si la gouvernance est défaillante. Il est également important d'éviter la concurrence déloyale des entreprises informelles. Ce qui est nécessaire, c'est un cadre juridique permettant aux entreprises de s'adapter à l'évolution des conditions du marché. Le Danemark et la Suisse illustrent bien ce type d'environnement, qui peut être résumé par le concept de flexisécurité.
- 138.** La recommandation n° 189 contient des orientations claires exhortant les gouvernements à:
- i) consulter les partenaires sociaux afin de déterminer si la législation répond aux besoins des PME;
  - ii) adopter et mettre en œuvre des politiques budgétaire, monétaire et de l'emploi offrant aux PME un environnement optimal;
  - iii) supprimer les mesures dissuadant les individus de se lancer dans l'entrepreneuriat;
  - iv) favoriser un environnement dans lequel les jeunes PME qui ne prospèrent pas peuvent être dissoutes et remplacées par de nouvelles PME;
  - v) lever les obstacles liés notamment aux difficultés d'accès au crédit et

---

aux marchés des capitaux, au faible niveau des compétences, au manque d'infrastructure, à l'accès aux marchés insuffisant, aux difficultés d'accès aux nouvelles technologies, aux formalités administratives excessives, à l'aide insuffisante en matière de recherche et de développement et aux difficultés d'accès aux opportunités offertes par les marchés publics; vi) rassembler des données nationales sur les PME; vii) favoriser le développement d'un comportement et de compétences entrepreneuriales; et viii) fournir aux PME des services d'appui tels que l'assistance au démarrage, la formation, la promotion des exportations et des opportunités commerciales sur les marchés nationaux et internationaux, entre autres. La fourniture de tous ces types de soutien serait favorisée par une approche de type «guichet unique». Enfin, il est indispensable que les gouvernements fassent participer les employeurs à toute activité liée aux PME. Si les employeurs ne sont pas pleinement impliqués, les politiques et programmes d'appui aux PME n'atteindront pas leurs objectifs.

- 139.** Le membre gouvernemental des Pays-Bas, s'exprimant au nom de l'UE et de ses Etats membres, explique que les gouvernements devraient lever les obstacles et corriger les défaillances du marché qui pénalisent les PME. Ce sont les principaux objectifs du «Small Business Act» pour l'Europe. Les gouvernements peuvent aussi élargir l'éventail – souvent limité – des sources de financement dont disposent les PME. Le financement participatif est un système novateur, et un programme a été mis en place pour faciliter l'accès des PME au crédit et au financement par émission d'actions. Les mesures visant à garantir un environnement favorable aux entreprises peuvent inclure: i) des institutions qui fonctionnent bien et des services publics accessibles; ii) un cadre législatif favorable; iii) l'appui aux jeunes pousses, des possibilités de relance d'activités et d'ouverture de marchés; et iv) une main-d'œuvre qualifiée. Il doit exister un équilibre entre les politiques instaurant un environnement favorable et celles qui fournissent des emplois décents aux travailleurs (léislation du travail, SST et respect des principes et droits fondamentaux au travail). L'OIT pourrait jouer un rôle clé dans la recherche de cet équilibre. Les gouvernements doivent aussi évaluer l'incidence des propositions législatives pertinentes sur les PME, en consultation avec les partenaires sociaux. En outre, les gouvernements doivent veiller à ce que les entreprises honorent leurs obligations juridiques et éviter d'imposer des formalités administratives excessives. Il s'agit d'un élément particulièrement important pour la formalisation des entreprises. Les PME ne disposant souvent pas des ressources nécessaires pour mener des recherches de façon indépendante, les gouvernements ont aussi un rôle à jouer pour faciliter la coopération entre les PME, le secteur public et les instituts de recherche, afin que les PME puissent prendre des décisions fondées sur des données probantes. Les PME doivent aussi pouvoir avoir accès et être sensibilisées à toutes les lois pertinentes ainsi qu'aux services et aux outils à leur disposition.
- 140.** Les partenaires sociaux peuvent aider les PME et leurs travailleurs à surmonter les difficultés qu'ils rencontrent, notamment grâce au dialogue social. Les organisations d'employeurs ont un rôle essentiel à jouer pour ce qui est de dispenser ou d'encourager la formation à l'entrepreneuriat, en particulier en partenariat avec les institutions financières, de sorte à faciliter dans le même temps l'accès au financement. Elles peuvent aussi continuer à évaluer l'environnement favorable aux PME à l'aide d'enquêtes ou d'autres outils. Les organisations de travailleurs doivent élargir leur champ d'action pour toucher les PME, afin de leur fournir des services et des conseils sur les questions liées aux droits des travailleurs, à la législation du travail et à la protection sociale.
- 141.** La participation aux chaînes de valeur mondiales offre aux PME de précieuses occasions d'accéder à de nouveaux marchés, technologies et modèles d'entreprise, en particulier dans les pays en développement. L'OIT devrait accroître sa coopération avec les entreprises pour permettre un apprentissage mutuel et promouvoir davantage les objectifs de l'Organisation. Enfin, l'OIT devrait continuer à suivre et à évaluer l'incidence des mesures concernant les PME.

- 
- 142.** Le membre gouvernemental du Koweït, s'exprimant au nom des pays du CCG, explique qu'ils ont mis en œuvre des lois et politiques spécifiques pour faciliter l'essor des PME et leur accès au financement. Des institutions permettant aux PME d'obtenir leur permis d'exploitation plus aisément ont été créées. Des terres ont été rendues disponibles pour établir des zones qui servent d'incubateurs aux PME, et un certain pourcentage des appels d'offres publics est réservé aux PME. Pour faciliter l'entrée des PME sur le marché du travail, il est important d'adopter une approche de partenariat, par exemple en travaillant avec les chambres de commerce. Une autre politique a consisté à rassembler les PME au sein de «familles productives» afin de faciliter les démarches d'enregistrement et d'obtention de licences. Enfin, un appui a été fourni aux petits commerces, dont le loyer a été subventionné.
- 143.** La membre gouvernementale du Japon réaffirme l'importance d'adapter les politiques et programmes de soutien des PME en fonction de la forme et de la taille des entreprises. Le gouvernement japonais a mis en place un Conseil sur l'élaboration des politiques de soutien aux PME, conseillé par les ministères concernés et dont certains membres représentent les entreprises et les travailleurs. Au Japon, l'une des principales difficultés rencontrées par les PME est de recruter des travailleurs qualifiés et de valoriser des ressources humaines limitées. Le gouvernement fournit une assistance en offrant aux travailleurs des possibilités de formation professionnelle, en menant des activités de diffusion et de promotion du système de certification professionnelle et en mettant à disposition des services d'orientation professionnelle et de mise en correspondance de l'offre et de la demande d'emploi. Le fondement de toutes ces approches et politiques est la nécessité de garantir le dialogue social tripartite.
- 144.** La membre gouvernementale de la Suisse décrit le modèle de partenariat social pour les PME adopté par son pays: par l'intermédiaire du dialogue social aux niveaux national, régional, local et au niveau des secteurs et des entreprises, les partenaires sociaux participent à la mise en place des conditions favorables à l'économie. Cela permet également de mieux gérer les changements intervenant sur les plans économique, social, démographique et environnemental, et de renforcer les systèmes de formation professionnelle et les institutions du marché du travail. En outre, les partenaires sociaux sont mieux placés que l'Etat pour définir les salaires minima par la négociation collective, sans compromettre la compétitivité.
- 145.** La membre gouvernementale de la Malaisie explique que, en 2014, on a recensé plus de 150 programmes consacrés à la promotion des PME, bénéficiant de l'engagement financier du gouvernement et du secteur privé. En 2015, plus de 160 programmes sont en cours. Le programme sur l'accès au financement est axé sur l'entrepreneuriat dans les différents segments des PME, et une aide financière complémentaire est aussi fournie par le secteur privé. Le programme d'amélioration des conditions de travail pour l'emploi décent et productif a été lancé en raison de l'augmentation des maladies professionnelles observée chez les travailleurs des PME, et réunit l'Association malaisienne pour l'hygiène industrielle et l'Organisation nationale de sécurité sociale. En outre, le département de la SST met en œuvre depuis 2010 un programme fournissant aux PME des services liés à la SST, tels que des services de «porte-à-porte» et des services mobiles.
- 146.** La membre gouvernementale de la Norvège souligne l'importance de la SST, le rôle des services d'inspection du travail et du bon fonctionnement du partenariat social. Les gouvernements et les partenaires sociaux devraient aider les PME à créer des emplois décents et productifs dans l'économie formelle et à pallier le manque d'informations sur la SST et les droits fondamentaux des travailleurs. Au vu de l'hétérogénéité des PME, il est important d'élaborer des stratégies adaptées. Il existe également de grandes possibilités de s'inspirer de formations comme le programme SCORE et de repérer les difficultés rencontrées par les PME et leurs travailleurs.

- 
- 147.** La membre gouvernementale de l’Egypte souligne que les progrès économiques devraient toucher en priorité les jeunes. Les PME peuvent leur offrir de nouvelles possibilités d’emploi. Le gouvernement égyptien a facilité la coopération entre les grandes entreprises et les PME, en permettant aux secondes d’approvisionner les premières, en vue de garantir des emplois aux jeunes. Dans le nouveau cadre législatif, une loi permet aux PME de recruter des ressources humaines plus facilement. Depuis 2015, un guichet unique traitant les demandes de création de PME a été établi. Enfin, les PME disposent de différentes facilités de crédit.
- 148.** La membre gouvernementale des Philippines donne des exemples d’initiatives nationales en faveur des PME: i) le programme intégré du Département du travail et de l’emploi (DOLE) sur les moyens de subsistance et l’emploi d’urgence vise à donner aux candidats remplissant les conditions requises des moyens efficaces de se procurer des ressources financières; ii) un programme conjoint du DOLE et du Département de la science et de la technologie vise à consolider les projets du DOLE sur les moyens de subsistance dans les entreprises de base; iii) le module d’orientation professionnelle du DOLE pour les étudiants du secondaire et du tertiaire couvre à présent l’emploi indépendant et l’entrepreneuriat; iv) le concours national de productivité recense les programmes d’amélioration de la productivité les plus efficaces dans les MPME; et v) le programme «Green Productivity: Green My Enterprise» vise à introduire des pratiques écologiques pour garantir la santé, la sécurité et le bien-être des travailleurs. En outre, les conseils d’industrie tripartites œuvrent activement à la promotion du travail décent dans certains secteurs.
- 149.** Le membre gouvernemental du Sénégal explique que son pays a commencé à mettre en œuvre le «Plan Sénégal émergent» et a adopté le Pacte national de stabilité sociale et d’émergence économique ainsi qu’une politique nationale pour l’emploi et son plan d’action. Une loi relative à la promotion et au développement des PME a été mise en œuvre, et un projet de loi sur le développement des PME et la modernisation de l’économie a été élaboré. Le Code du travail a été modifié en ce qui concerne les stages et les apprentissages, et une convention Etat-employeur pour la promotion de l’entrepreneuriat des jeunes a été signée. Les partenaires sociaux ont également conclu une trêve sociale de trois ans (2014), et les employeurs ont organisé les assises de l’entreprise pour évoquer leurs préoccupations. Des unités de production ont été créées dans la boulangerie, et un appui a été accordé aux travailleurs licenciés.
- 150.** La membre gouvernementale de la Thaïlande explique que, face à la hausse du coût de la vie et au développement des heures supplémentaires, le ministère du Travail a augmenté le salaire minimal de 39,46 pour cent en 2012. Outre qu’elle contribue à améliorer les conditions de travail, l’augmentation des salaires encourage les entrepreneurs à perfectionner leur gestion en vue de renforcer la productivité. Le ministère du Travail, en collaboration, en outre avec le Bureau pour la promotion des petites et moyennes entreprises, a lancé plusieurs projets visant à améliorer la productivité des travailleurs et l’apprentissage tout au long de la vie par l’intermédiaire de l’enseignement et la formation professionnelle, des incitations fiscales accordées aux entreprises qui offrent une formation professionnelle à leurs travailleurs, et des exonérations fiscales sur les revenus des sociétés lorsque ces dernières remplacent leurs équipements ou procèdent à des adaptations visant à améliorer l’efficacité de la production.
- 151.** La membre gouvernementale du Brésil souligne l’importance d’un environnement favorable. Les procédures d’enregistrement des entreprises et de paiement des charges doivent être simplifiées pour favoriser la formalisation. Au Brésil, entre 2002 et 2012, le salaire moyen dans les PME a augmenté de 33 pour cent déduction faite du taux d’inflation. Le Brésil tient compte du revenu total et non pas des effectifs d’une entreprise pour définir sa taille pour ce qui est de son éligibilité aux programmes d’aide publique.

---

L'oratrice appuie la déclaration du GRULAC qui souligne l'importance des microentreprises, et fait savoir que, au Brésil, 50 pour cent des entreprises sont constituées de travailleurs indépendants à faibles revenus qui sont parvenus à la formalité grâce à des politiques gouvernementales ciblées qui ont aussi permis d'inclure des millions de personnes dans le système national de sécurité sociale. L'oratrice déclare aussi que la modification du mode de perception des cotisations de sécurité sociale versées par les employeurs peut favoriser la création d'emplois dans les PME. A titre d'exemple, le gouvernement du Brésil tient compte du revenu plutôt que des effectifs d'une entreprise; cette mesure encourage la formalisation des travailleurs. Les prestations de sécurité sociale sont les mêmes pour les travailleurs indépendamment de la taille et du type de leur entreprise. Des politiques intégrées ont aussi été mises en œuvre qui combinent des réductions d'impôt à des taux d'intérêt subventionnés, des mesures de formation et des consultations techniques.

- 152.** La membre gouvernementale des Etats-Unis insiste sur le rôle fondamental des gouvernements dans la mise en place d'un environnement favorable au développement des PME et l'application des lois et règlements sur les droits fondamentaux au travail, les conditions de travail et les prestations sociales. Le gouvernement de son pays a adopté des lois et des mesures qui ciblent la croissance des PME et, dans le sillage de la crise économique mondiale, a investi massivement dans les banques, les coopératives de crédit et les institutions financières de développement communautaire pour renforcer leur capacité à accorder des prêts aux petites entreprises. Il a aussi aidé les PME à respecter les règles en matière de SST. Les employeurs ont également un rôle déterminant à jouer en aidant leurs homologues des PME; aux Etats-Unis, ils leur offrent un accès à des services dans différents domaines: mentorat; contacts commerciaux et capitaux. Les organisations de travailleurs peuvent offrir des informations, des services et des conseils sur les droits et obligations des travailleurs, les lois et règlements, et la protection sociale.
- 153.** Le membre gouvernemental du Koweït décrit certaines des mesures adoptées par son pays pour soutenir la création et le développement des PME. Plusieurs institutions ont été créées pour: i) diversifier l'accès au financement, promouvoir une culture des PME, fournir des informations et une assistance technique, aider à réaliser des études de faisabilité pour les projets durables, renforcer la capacité des travailleurs, assurer un financement, accroître la compétitivité, enfin, soutenir les produits locaux au Koweït; ii) faciliter le recrutement des travailleurs pour les PME; iii) restructurer la main-d'œuvre sur le plan national en fournissant des fonds aux PME et en encourageant l'emploi indépendant; iv) traiter des problèmes des jeunes, par l'intermédiaire d'un ministère spécifique; et v) accroître la transparence et aider les entrepreneurs et les PME à faire entendre leur voix.
- 154.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, souligne aussi le rôle des gouvernements dans la création d'un environnement favorable aux PME. L'adoption et la mise en œuvre des normes et des lois sur le travail, la recommandation n° 189 et les conclusions de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables sont essentielles à la mise en œuvre des politiques. Les gouvernements pourraient aussi être encouragés à mettre au point des projets et à affecter des ressources au renforcement de la promotion des politiques en faveur des PME. Les partenaires sociaux et les ministères compétents devraient être associés aux consultations tripartites dans les instances nationales sur la formulation des politiques, l'évaluation des interventions et leur mise en œuvre. Les mécanismes nationaux existants devraient prévoir un suivi efficace pour veiller au développement durable des PME. Les gouvernements devraient créer un organisme particulier, ministère ou autorité, chargé du développement des PME à différents niveaux du gouvernement. Enfin, les partenaires du développement devraient apporter un appui aux pays en développement par le financement, le transfert de technologies et le renforcement des capacités des PME.

- 
- 155.** Le membre gouvernemental des Emirats arabes unis explique que son pays a mis en place un programme spécial pour favoriser l'accès des PME aux marchés. Le gouvernement a renforcé les mesures en faveur de l'emploi décent et productif qui requièrent la participation des partenaires sociaux. Il a adopté une loi et créé une institution chargée des PME pour veiller à instaurer un environnement de production décent et aider à accroître la compétitivité. Le ministère du Travail a lancé plusieurs initiatives sur les relations stratégiques avec les partenaires et constitué des commissions. Plusieurs grandes entreprises ont lancé des initiatives pour soutenir les PME dans le cadre du programme de responsabilité sociale des entreprises. Enfin, les institutions en faveur des PME collaborent avec des jeunes de la tranche d'âge 15-21 ans pour promouvoir l'esprit d'entreprise, transformer les idées en projets concrets et créer un environnement favorable aux entreprises.
- 156.** Le membre gouvernemental du Kenya indique qu'il est attendu des gouvernements qu'ils créent un environnement favorable à la croissance des PME dans différents secteurs. La formulation des politiques doit être adaptée aux besoins des PME pour veiller à garantir des chances égales à tous les types d'entreprises. Au Kenya, le manque d'accès au crédit est un grand obstacle pour les jeunes pousses et pour les entreprises en général. Le gouvernement a institué des fonds spéciaux, à savoir un fonds pour l'autonomisation, auquel peuvent prétendre les personnes âgées de moins de 35 ans, un fonds pour l'entrepreneuriat des femmes et un fonds pour la jeunesse. Les politiques des marchés publics réservent un pourcentage de 30 pour cent pour les jeunes, les femmes et les personnes handicapées. Pour répondre aux problèmes liés à l'accès à l'électricité et aux frais de raccordement, l'accès à l'électricité a été élargi, et les frais de raccordement ont été abaissés. Il est essentiel que les institutions du marché du travail fonctionnent correctement. Les activités visant à garantir une bonne mise en œuvre complète des mécanismes tripartites de consultation et des processus et instruments du dialogue social sont essentiels. Enfin, il est impératif de mener des activités de recherche et de collecte de données pour guider la formulation des politiques.
- 157.** Le membre gouvernemental du Liban explique que son gouvernement met actuellement en œuvre une initiative pour limiter les migrations de jeunes, et en particulier des jeunes hautement qualifiés. Par ailleurs, il déploie des efforts pour faciliter l'accès au crédit, moderniser les lois sur le commerce et la propriété intellectuelle et améliorer l'environnement du marché du travail pour venir en aide aux petites entreprises.
- 158.** Le membre gouvernemental d'Oman déclare que son gouvernement a adopté diverses stratégies pour promouvoir le rôle des PME, comme la tenue de deux séminaires auxquels tous les partenaires sociaux ont participé. Il a créé une entité et un fonds d'investissement pour aider les PME et promouvoir l'entrepreneuriat. Par ailleurs, il s'efforce d'aider les travailleurs en leur fournissant des services sociaux, et d'apporter un appui aux propriétaires en leur proposant des fonds, un appui moral et des activités de sensibilisation aux PME.
- 159.** Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite déclare que son gouvernement a déployé des efforts considérables à l'intention des PME, en établissant des centres d'appui dans les villages pour y diffuser une «culture des PME» tout comme dans les entreprises à faible revenu. Le gouvernement promeut aussi le concept de «liberté d'entreprise» chez les femmes, et assure une formation initiale au marché du travail à laquelle participe 50 pour cent de femmes.
- 160.** La membre gouvernementale de l'Iraq insiste sur le fait que le travail décent est le moteur du développement durable. Son gouvernement s'efforce d'instaurer le travail décent pour tous et a créé un programme de lutte contre le chômage. Par ailleurs, il a mis en œuvre des programmes financiers, un fonds pour les PME, un projet de microcrédit, un projet de

---

services industriels, des projets de formation, y compris de formation professionnelle pour les femmes divorcées et les veuves, des mesures visant à l'extension de la couverture sociale; enfin, des mesures de nature législative en vue de perfectionner les systèmes de sécurité sociale. Le gouvernement de l'Iraq encourage aussi le dialogue social.

- 161.** La membre gouvernementale de la République islamique d'Iran présente les objectifs des plans stratégiques de promotion des PME et du travail décent de son pays: i) à long terme – assurer la stabilité politique, favoriser la compétitivité, en instaurant un cadre juridique propice, développer le capital humain et les infrastructures et mettre en place un régime de sécurité sociale; ii) à moyen terme – mettre l'accent sur la formation professionnelle, le développement des compétences managériales, faciliter l'accès au financement, raccourcir les délais pour les investissements; iii) à court terme – renforcer la capacité des PME, en matière d'innovation et de nouvelles technologies. Les mesures visant à réduire les obstacles commerciaux, par exemple en baissant les taxes sur un certain nombre de produits importés, devraient aussi favoriser la productivité et l'emploi.
- 162.** La membre gouvernementale de la Jordanie explique que son gouvernement s'efforce de lutter contre le chômage en encourageant aussi la création de PME, et en particulier celles ayant un grand potentiel d'emploi des jeunes. Divers établissements accordent des prêts, et plusieurs fonds spécialisés ont été mis en place, qui ont donné de bons résultats. A titre d'exemple, 24 000 nouveaux emplois ont été créés pour les jeunes dans le cadre d'un seul programme. Les efforts se poursuivent pour accroître le nombre de femmes chefs d'entreprise bénéficiant d'une aide de l'Etat et pour étendre la couverture de sécurité sociale aux personnes handicapées et aux groupes vulnérables.
- 163.** La vice-présidente employeuse relève que les contributions des gouvernements témoignent de l'intérêt qu'ils portent à la promotion des PME et appelle l'attention sur deux aspects particuliers. Premièrement, se référant au paragraphe 81 du rapport du Bureau, elle souligne que la principale tâche des gouvernements est d'instaurer un environnement favorable aux PME avec la participation des partenaires sociaux, sur le modèle du partenariat social en Suisse. A cet égard, elle relève aussi que le groupe des travailleurs a montré un intérêt pour la flexisécurité, une question susceptible de réunir un consensus. Deuxièmement, elle relève que les instruments existants de l'OIT – la recommandation n° 189 et les conclusions de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables – ont toute leur pertinence et leur utilité dans le débat en cours sur les PME.
- 164.** Le vice-président travailleur convient du degré élevé d'intérêt manifesté par les gouvernements pour la promotion d'un environnement favorable aux PME et relève que bon nombre d'entre eux ont mentionné l'importance du dialogue social, de la formation professionnelle et de la SST. Il souligne par ailleurs l'importance de la prévention en matière de SST comme en témoignent les retombées positives des actions de prévention en matière de SST. L'orateur souscrit à la déclaration concernant le rôle important joué par la législation et une culture de la conformité. Cependant, sur la question de la flexisécurité, il précise que les exemples donnés ont été pris dans un contexte où la flexibilité du marché du travail est soutenue par trois piliers importants: i) la réglementation relative au marché du travail; ii) des prestations de sécurité sociale généreuses; iii) des programmes du marché du travail qui permettent à des personnes qui sont sorties du marché du travail de trouver un emploi ou de bénéficier d'une reconversion professionnelle.

---

**Point 5. Parmi les politiques et mesures annexes de soutien aux PME qu'a élaborées l'OIT, lesquelles ont marché et lesquelles n'ont pas marché? Quelles sont les lacunes au plan des connaissances, des produits, du renforcement des capacités et des partenariats stratégiques de l'OIT? Que faut-il poursuivre et améliorer, et que faut-il ajouter?**

- 165.** La vice-présidente employeuse dit que le programme EESE, qui vise à améliorer les conditions cadres des PME, a produit des résultats prometteurs et contribue à la crédibilité de l'OIT. Elle se félicite de l'Initiative du centenaire sur l'avenir du travail du Directeur général du BIT et souligne que l'avenir du travail dépend de l'environnement entrepreneurial de demain. Il est essentiel de bien comprendre ce qu'est un environnement favorable aux PME si l'on veut instaurer les conditions permettant à ces entreprises de poursuivre leurs activités, de se développer et de créer des emplois. Les évaluations de l'environnement favorable aux PME devraient faire partie intégrante des travaux de l'OIT sur les politiques nationales de l'emploi, y compris les politiques et programmes de soutien aux PME, et de la conception des PPTD.
- 166.** L'OIT a éprouvé et déployé la méthodologie d'évaluation EESE dans une trentaine de pays. Les travaux devraient à présent passer au stade de l'impact. Pour cela, des outils et des ressources doivent être élaborés pour que les mandants puissent planifier et mettre en œuvre des interventions visant à améliorer l'environnement favorable, et suivre et évaluer les effets produits. Il est encore trop tôt pour réaliser une évaluation significative de la méthodologie EESE, mais le programme a déjà donné des résultats initiaux. Au Honduras, par exemple, le coût d'enregistrement des entreprises a été considérablement abaissé et le taux d'enregistrement a augmenté de 15 pour cent au cours de la première année. L'outil EESE a aussi permis de renforcer la capacité des employeurs et des associations professionnelles à repérer les difficultés et à agir sur les politiques afin d'améliorer l'environnement entrepreneurial. Une plate-forme a ainsi été créée, qui permet un dialogue constructif et fondé sur des données probantes avec les gouvernements et les syndicats.
- 167.** Des ressources supplémentaires sont nécessaires pour déployer plus longuement l'outil EESE. Par-delà cet outil, il convient d'élaborer une stratégie à moyen terme pour définir les objectifs que l'OIT et ses mandants veulent atteindre dans deux ans et dans cinq ans en ce qui concerne l'environnement favorable aux PME. Des orientations sur les moyens d'intégrer dans les politiques de l'emploi de l'OIT les considérations liées à la mise en place d'un environnement favorable sont aussi nécessaires. L'oratrice propose que tous les politiques et programmes de l'OIT soient évalués du point de vue de leur incidence sur les PME, en vue d'intégrer une approche «pensez petit d'abord» dans toute l'Organisation.
- 168.** Le programme SCORE est un exemple concluant de programme de renforcement des capacités des PME. Il a démontré que l'augmentation de la productivité, l'amélioration des conditions de travail et le renforcement du dialogue social sont indissociables. Le principal défi est d'élargir le programme SCORE, de permettre aux acteurs nationaux de le faire avancer et d'utiliser les grands enseignements de ce programme pour éclairer la conception des politiques nationales. Evoquant la nécessité de disposer de cadres SST modernes ainsi que d'instruments et de conseils facilement accessibles pour les PME, l'oratrice propose qu'un service d'assistance sur la SST soit établi, dans l'esprit du Service d'assistance de l'OIT aux entreprises sur les normes internationales du travail qui rencontre un grand succès, de façon à permettre aux mandants de l'OIT d'obtenir des conseils et orientations pratiques sur des questions concrètes liées à la SST.
- 169.** La vice-présidente employeuse rappelle que le Bureau devrait impliquer pleinement les organisations d'employeurs dans tous les programmes, et ce, le plus tôt possible. Pour conclure, elle indique que, pour donner effet aux conclusions de la discussion générale,

---

une proposition de stratégie concrète avec l'affectation appropriée des ressources devrait être présentée au Conseil d'administration en novembre 2015.

- 170.** Le vice-président travailleur déclare que la plupart des activités de l'OIT n'ont pas été conformes aux principes fondamentaux figurant dans les conclusions de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables. Il dit que peu d'efforts ont été déployés pour impliquer véritablement les syndicats ou pour promouvoir le dialogue social et les normes. Si les interventions de l'OIT sont plus concluantes que les approches d'autres organisations multilatérales et régionales, le groupe des travailleurs s'attend à ce que toutes les interventions de l'OIT reflètent pleinement les valeurs de l'Organisation et son avantage comparatif. Prenant le programme SCORE comme exemple, il indique qu'il est nécessaire d'élaborer une stratégie visant à améliorer la participation des syndicats au programme et à garantir que le programme atteigne son objectif d'amélioration du dialogue social. Il suggère que le personnel du Bureau des activités pour les travailleurs soit davantage impliqué dans la mise en œuvre des projets SCORE et dans la sélection des entreprises participantes, le but étant de s'assurer que les syndicats sectoriels connaissent le potentiel du programme pour faire progresser les conditions de travail et les salaires et favoriser l'organisation des travailleurs, comme c'est le cas pour le programme SCORE en Bolivie et au Ghana.
- 171.** Il réaffirme le rôle central de la négociation collective pour ce qui est de garantir que les gains de productivité se traduisent par une amélioration des salaires et des conditions de travail. Les discussions tripartites menées au niveau national sur l'environnement favorable aux entreprises durables devraient aborder les moyens de faciliter la négociation collective au sein des PME. L'orateur invite le Bureau à réaliser une enquête sur les systèmes de relations professionnelles qui sont les plus susceptibles de combler les déficits de travail décent dans les PME. Le Bureau devrait aussi œuvrer à la production de données fiables sur la qualité du travail dans différents types d'entreprises, en particulier dans les pays en développement.
- 172.** L'orateur convient ensuite que l'OIT devrait conserver son portefeuille actuel de programmes de promotion des PME, car il semble que chaque programme cible un segment spécifique des PME et complète d'autres approches. Aucune donnée factuelle ne permet véritablement d'écarter l'une des approches pour le moment, mais le Bureau devrait continuer à évaluer l'incidence, les coûts et les avantages de chacune d'entre elles. Les syndicats sont vivement intéressés par le rôle que peuvent jouer des services d'appui technique de qualité pour toucher les travailleurs de l'économie informelle, et l'OIT devrait intensifier les travaux qu'elle mène en faveur des coopératives ainsi que du financement solidaire. Les initiatives sur le développement des chaînes de valeur ont un grand potentiel et devraient également être élargies. En aidant les entrepreneurs et les PME à obtenir une plus grande part de la valeur ajoutée, on accroît les chances de parvenir à un développement économique plus authentique et durable et de réaliser le travail décent. Il convient de déployer beaucoup plus d'efforts pour donner aux PME les moyens de devenir écologiquement durables, et pour accompagner les entreprises et les travailleurs dans une «transition juste pour tous» vers l'économie verte.
- 173.** Evoquant le programme EESE, l'orateur dit que ce programme a un immense potentiel d'amélioration des possibilités de développement des PME et du travail décent dans ces entreprises. Dans la mesure où les évaluations EESE conduisent à un dialogue social authentique, elles pourraient aussi aider les partenaires sociaux à définir et à mettre en place une feuille de route de réforme. Cependant, les syndicats n'ont participé activement qu'à quelques évaluations EESE. L'orateur dit qu'il est prématuré d'élargir le programme et suggère de le revoir, notamment pour ce qui est de la participation des partenaires sociaux et de la structure de gouvernance. Le groupe des travailleurs est prêt, une fois que

---

ce bilan aura été fait, à s'associer aux employeurs et, avec l'appui du Bureau, à faire en sorte que le programme réponde aux attentes.

**174.** Le membre gouvernemental du Mexique, s'exprimant au nom du GRULAC, note que les politiques publiques intégrées sont essentielles à la réussite des PME. Il reconnaît la pertinence des actions menées par le Bureau pour concrétiser le travail décent dans les PME et souligne les efforts déployés à cet égard pour promouvoir l'égalité entre hommes et femmes et lutter contre le travail des enfants. Il espère que les analyses futures incluront des statistiques et des données, y compris sur les personnes âgées, les personnes handicapées et les travailleurs migrants, compte tenu, non seulement de leur vulnérabilité, mais aussi de leur fort potentiel entrepreneurial. Dans la mesure où l'environnement favorable aux PME continuera à évoluer dans les années à venir, il est important d'élaborer des stratégies à court, moyen et long termes en faveur d'un environnement favorable, et de mettre au point des politiques encourageant la résilience et l'adaptabilité au changement des PME. Bon nombre de travailleurs et d'entrepreneurs travaillant dans des PME moins viables et moins prometteuses, il est important de relier les politiques et stratégies de promotion des PME aux autres politiques publiques, notamment les politiques actives du marché du travail, la sécurité sociale, le développement des compétences, la formation commerciale, la SST, et l'établissement des socles de protection sociale. Il convient également de favoriser une collaboration efficace entre les différents départements du BIT, en lien à la fois avec la production et la collecte de données et avec l'élaboration des politiques, des stratégies et des activités de coopération technique de l'Organisation. Reconnaissant qu'il est difficile d'obtenir des données statistiques et des analyses comparatives fiables, pertinentes et actualisées sur les PME, l'orateur encourage le Bureau à promouvoir la collecte de données et l'établissement de systèmes d'information, y compris par l'intermédiaire de la Conférence internationale des statisticiens du travail et en travaillant en collaboration plus étroite avec les Etats Membres.

**175.** Le membre gouvernemental des Pays-Bas, s'exprimant au nom de l'UE et de ses Etats membres, déclare que cette dernière reconnaît la valeur des efforts déployés par l'Organisation pour aider les gouvernements et les partenaires sociaux à créer des emplois décents et productifs dans les PME. Les activités de l'OIT visant à renforcer l'accès au financement et à la formation à l'entrepreneuriat, à établir un environnement favorable aux entreprises, à formaliser les entreprises de l'économie informelle, à promouvoir la productivité des PME et à améliorer les conditions de travail, à créer des interventions axées sur les chaînes de valeur et à promouvoir les emplois verts et durables ont leur utilité et demeurent nécessaires. Les travaux de l'OIT visant à renforcer à la fois les organisations d'employeurs et de travailleurs sont essentiels pour permettre aux PME de réaliser leur potentiel du point de vue de la création d'emplois productifs et décents. L'assistance de l'OIT pour créer des systèmes d'administration du travail et d'inspection du travail qui fonctionnent bien, de même que des socles de protection sociale, est primordiale pour tous les travailleurs sans distinction, mais elle revêt peut-être une plus grande importance pour les travailleurs des PME. L'OIT a un rôle de premier plan à jouer pour aider ses mandants à renforcer la qualité de l'emploi dans les PME, notamment en ce qui concerne la SST. L'OIT pourrait faire davantage pour recueillir des données et aider les mandants tripartites à réunir des informations sur les questions intéressant les PME. Aider les Etats Membres à analyser ces données et faciliter les échanges de points de vue sur les stratégies qui ont bien fonctionné devraient être la pierre angulaire des travaux de l'OIT sur les PME. Dans l'optique du Programme de développement pour l'après-2015, la coopération avec le Groupe de la Banque mondiale, l'OCDE, le FMI et d'autres organisations multilatérales devrait être renforcée. Etant donné les liens entre les PME avec les multinationales, les partenariats de l'OIT avec le secteur privé devraient être renforcés et inclure les PME. L'orateur rappelle à la commission que l'UE a mis en œuvre le principe «pensez petit d'abord» et un «test PME» qui se sont révélés utiles pour concevoir et mettre en œuvre des politiques favorables aux PME et soutenir le dialogue social.

- 
- 176.** Le membre gouvernemental du Ghana déclare que son pays a déployé des efforts considérables pour veiller à l'efficacité et à la viabilité des PME par des services d'appui financiers et non financiers. Parmi ceux-ci, on peut citer le système de développement de l'entrepreneuriat des jeunes et la création de l'Agence pour l'emploi des jeunes qui aident les jeunes à entrer sur le marché du travail, que ce soit dans la fonction publique ou le secteur privé. Son gouvernement accueille avec satisfaction les efforts déployés par l'OIT pour soutenir la croissance des PME dans son pays. Cela inclut notamment l'extension du programme SCORE, qui a amélioré l'environnement de travail de certaines PME depuis 2007. En apportant les compétences managériales nécessaires, l'OIT peut favoriser d'une manière déterminante les chances d'une relance économique en Afrique, incarnée par le grand nombre et la jeunesse de sa population.
- 177.** La membre gouvernementale de la Suisse déclare que l'OIT devrait continuer ses programmes de soutien à l'entrepreneuriat via la formation et favoriser des paquets de mesures pour promouvoir la formalisation d'entreprises. La valeur ajoutée de l'OIT réside dans le dialogue social et le renforcement des capacités des mandants tripartites. Ce point méritera une attention particulière dans les travaux futurs. La Suisse continue à soutenir les recherches visant à établir l'efficacité d'ensembles intégrés de mesures destinées à améliorer les conditions de travail et la productivité des PME, et l'OIT devrait faire de même. Pour améliorer la qualité de l'emploi, l'OIT devrait concentrer son action sur les interventions énumérées dans la figure 5.5 du rapport du Bureau. La Suisse soutient divers projets en la matière, y compris le projet SCORE. Ces projets ont démontré que des résultats gagnant-gagnant sont possibles lorsque les modèles d'intervention associent les initiatives visant à améliorer les conditions de travail et celles tendant à moderniser les pratiques de gestion et de production.
- 178.** La membre gouvernementale des Philippines donne des informations sur quatre politiques et programmes en faveur des PME qui ont fait leurs preuves. Premièrement, le programme phare Kapatiran WISE-TAV du Département du travail et de l'emploi (DOLE) fondé sur le programme de l'OIT sur les améliorations du travail dans les petites entreprises (programme WISE+), un programme qui encourage les grandes entreprises à jouer un rôle de mentor vis-à-vis de leurs sous-traitants pour leur permettre de pleinement respecter les normes du travail et en matière de SST. Deuxièmement, le programme «Gérez mieux votre entreprise», qui a répondu aux attentes à Mindanao. Troisièmement, l'ordonnance n° 131-13 du DOLE sur le système de contrôle du respect de la législation du travail, qui est entrée en vigueur le 22 août 2013 et qui combine des stratégies axées sur le développement et la réglementation au profit des PME et permet de faire face aux rigidités de la législation du travail tout en garantissant des emplois décents et productifs. Quatrièmement, avec l'aide du BIT, le DOLE a également mis au point un système d'informations pour recueillir des données et assurer une surveillance en temps réel des indicateurs du travail décent, sur la base du profil du pays en matière de travail décent. L'oratrice demande à l'OIT de poursuivre et de renforcer les initiatives susmentionnées de même que les autres formes d'aide.
- 179.** La membre gouvernementale de l'Éthiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, déclare que l'OIT doit déployer plus d'efforts pour déterminer les interventions les plus adaptées aux différents contextes, y compris une analyse du secteur des PME, le potentiel de création des PME et une évaluation de leurs besoins. Il est également important d'aligner les interventions de l'OIT sur les politiques nationales. Il faudrait utiliser les capacités et les structures tripartites locales et établir une coordination avec les activités d'autres institutions des Nations Unies. L'oratrice encourage aussi la coordination avec des organisations régionales telles que l'Union africaine. Il est dit au paragraphe 75 c) du rapport du Bureau que les programmes ciblant les femmes semblent être moins performants en termes de création de revenus et d'emplois, mais la situation réelle sur le terrain est différente. Ainsi, en Zambie, un projet montre son efficacité, et en Afrique des

---

PME composées de femmes affichent des résultats positifs grâce à l'aide qu'elles ont reçue. Il reste beaucoup à faire dans le domaine de l'autonomisation des femmes. Il est dit au paragraphe 75 d) que les programmes mis en œuvre par des intermédiaires non étatiques donnent généralement de meilleurs résultats, mais l'aide publique dans les domaines du financement, de l'accès à l'électricité, des services consultatifs, de l'EFTP, de l'accès aux marchés et de la promotion des exportations jouent un rôle déterminant en ce qu'elle permet de garantir le développement d'entreprises durables et leur transformation en plus grandes structures. Les travaux de l'OIT en rapport avec l'EESE peuvent fournir le cadre nécessaire pour recenser les carences et faire des recommandations. Parmi les nouvelles interventions proposées, on peut citer les suivantes: i) la mise en œuvre d'études et de recherches spécifiques aux niveaux régional, national et sectoriel; ii) le renforcement du cadre sur les coopératives et la fourniture d'un appui à celles qui existent déjà; iii) des activités permettant aux PME d'apporter une valeur ajoutée à leurs produits; iv) des activités de renforcement des capacités des PME dans les domaines de l'innovation et du transfert de technologies et de la capacité d'adaptation; v) les interventions ciblant des secteurs; vi) l'innovation et le transfert de technologies pour stimuler l'innovation; vii) la création de meilleures relations entre les PME et les institutions de recherche et de développement.

**180.** La membre gouvernementale de la Norvège fait remarquer que la nature diverse des PME, le contexte et le marché dans lesquels elles opèrent, y compris les besoins et les attentes de leurs travailleurs, nécessitent la mise en place de politiques et d'interventions différenciées et un dialogue permanent fondé sur des données probantes. Il faut entreprendre davantage de recherches, recueillir davantage de données probantes et effectuer davantage d'analyses contextuelles sur la manière optimale de créer un environnement favorable aux entreprises. Il est également essentiel de garantir la viabilité des projets pour accroître leur potentiel du point de vue de leur impact et de la possibilité de les reproduire, même après le départ du donateur: des exemples de meilleures pratiques pourraient mieux guider l'OIT et les donateurs. L'OIT devrait intensifier ses travaux sur l'intégration des questions de genre, y compris appliquer et rendre compte des objectifs et des indicateurs propres aux questions de genre. Par ailleurs, les travaux de recherche sur la responsabilité sociale des entreprises et la manière dont une entreprise au plus haut niveau peut influencer positivement les conditions de travail décent, notamment dans les pays où les services d'inspection du travail fonctionnent moins bien, sont importants. Une bonne gouvernance est également primordiale, car elle implique au minimum le respect des conventions fondamentales, l'institutionnalisation du dialogue social et la constitution de services d'inspection du travail efficaces.

**181.** Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite met en exergue un certain nombre d'initiatives menées dans son pays, notamment: des projets ciblant les personnes handicapées, les groupes vulnérables et les personnes à faibles revenus; un programme d'apprentissage à distance; la diffusion d'informations sur les apprentissages et les exigences pour la constitution de sociétés; l'accès gratuit des PME à des services consultatifs; des programmes d'appui aux jeunes pousses et de renforcement des capacités humaines, et la constitution d'alliances avec d'autres institutions pour soutenir l'entrepreneuriat et la RSE, notamment les PME. L'intervenant mentionne également les études de faisabilité, les plans de développement d'entreprises et des ateliers assortis de programmes de formation progressifs pour les cadres. Enfin, des partenariats public-privé ont également été constitués pour le financement d'initiatives en faveur de l'entrepreneuriat dont plus de 100 000 citoyens ont bénéficié.

**182.** La membre gouvernementale du Japon dit que nombre des interventions de l'OIT durent de quelques jours à quelques semaines, ce qui ne contribue pas à une amélioration des conditions de travail ni des revenus. Toutefois, le projet de développement de la chaîne de valeur mis en œuvre dans des exploitations agricoles sri-lankaises a donné de bons

---

résultats, ce qui a largement influencé d'autres entreprises et a permis d'accroître les revenus. L'OIT devrait soumettre une analyse plus détaillée des facteurs contribuant à l'efficacité de ce projet, et une évaluation des résultats des projets qu'elle a récemment menés. Les différences existant d'une PME à l'autre devraient être prises en compte pour la mise en œuvre des projets et il faudrait tenir compte des problèmes recensés par la commission lors de la mise en œuvre des projets de soutien aux PME dans des domaines tels que celui de la formalisation. Enfin, compte tenu du fait que les données concernant les PME des pays en développement sont moins facilement disponibles, le Bureau devrait pleinement prendre note des informations fournies par les délégations pendant la discussion.

- 183.** Le membre gouvernemental du Brésil fait remarquer que les politiques associant formation aux entreprises et financement ont donné de bons résultats dans son pays. La simplification de la formalisation des PME par la création d'un guichet unique a également contribué de manière importante à réduire l'informalité. L'intervention de l'Etat joue un rôle crucial dans l'amélioration de l'environnement entrepreneurial des PME et il faut éliminer les obstacles à la capacité d'exportation des micro et des petites entreprises. Pour que ces politiques soient appliquées de manière efficace, il est nécessaire de suivre les résultats ainsi que d'améliorer et d'affiner les indicateurs existants. De nouveaux indicateurs devraient aussi être élaborés pour parvenir à une mesure précise des résultats, en mettant notamment en valeur les résultats pour les entreprises et les travailleurs. Les politiques de soutien aux PME devraient être liées au développement économique et social dans la perspective du travail décent.
- 184.** La membre gouvernementale de l'Egypte indique que son pays a adopté la recommandation n° 189 et fixé un certain nombre d'objectifs, comme accroître les perspectives d'emploi des jeunes; améliorer la viabilité des PME, notamment en zone rurale; et élargir la protection sociale. Les travaux que mènent parallèlement les deux commissions de la Conférence sur la protection sociale et sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle présentent beaucoup d'intérêt pour les travaux sur les PME. Enfin, l'OIT devrait proposer des solutions et fournir une aide technique aux PME, en particulier en ce qui concerne la formation et l'accès au financement.
- 185.** La membre gouvernementale des Etats-Unis insiste sur la nécessité d'obtenir plus de données sur les PME, eu égard à leur hétérogénéité, et indique qu'il faut disposer de davantage d'éléments pour mieux comprendre quel est le type d'entreprise qui crée des emplois de qualité ainsi que d'évaluations fiables et d'une mesure de résultats des interventions de l'OIT. Il n'est pas facile de savoir pourquoi certains programmes fournissant un accès au financement et à la formation ont eu des effets négatifs sur la création d'emplois. Les activités de l'OIT sur les PME sont reflétées dans la quasi-totalité des résultats du programme et budget de la période biennale à venir. Le Bureau devrait renforcer sa coopération avec le Groupe de la Banque mondiale et d'autres institutions des Nations Unies et élargir son action aux partenaires stratégiques comme les organisations œuvrant dans l'économie informelle, les ONG internationales encourageant l'esprit d'entreprise et l'acquisition de moyens de subsistance chez les jeunes; les femmes; les personnes handicapées et d'autres groupes défavorisés ainsi que les plus grandes sociétés, universités et fondations et les entrepreneurs susceptibles d'identifier des stratégies pour créer des PME et les aider à se développer.
- 186.** Le membre gouvernemental d'Oman, prenant la parole au nom des pays du CCG, souligne que, dans sa région, le BIT a fourni une assistance technique par le biais du programme Tout savoir sur l'entreprise. Il faut soutenir les activités du Bureau pour développer le programme tout comme les idées présentées au chapitre 5 du rapport du Bureau. Des progrès ont été accomplis concernant les femmes et les PME. Parallèlement, il faut déterminer et évaluer les méthodologies et les politiques qui fonctionnent. Pour terminer,

---

l'intervenant souligne le rôle des autres organisations internationales dans les consultations et des programmes de formation pour renforcer les politiques, et il déclare que l'OIT devrait continuer de poursuivre les partenariats pour accroître ses activités et éviter les chevauchements.

- 187.** Le membre gouvernemental du Niger dit que son pays a placé la question de l'emploi au centre des objectifs de développement des politiques économiques et sociales, notamment pour la jeunesse. Le gouvernement s'est fixé les principaux objectifs suivants: impulser une dynamique en termes de création d'emplois et de richesse et de développement de la compétitivité; faire participer les jeunes au marché du travail; favoriser le développement d'un tissu économique moderne tourné vers les produits locaux; et promouvoir des jeunes entrepreneurs ruraux. Les principales mesures prises sont: la promotion d'un climat favorable à la création des PME par les jeunes; la formation des jeunes promoteurs de projets à la gestion de l'entreprise; la sensibilisation des jeunes; la mobilisation des financements adaptés aux investissements des PME; et l'appui à la création d'entreprises de production et de transformation des matières agropastorales. Cependant, les PME rencontrent diverses difficultés, et entre autres certaines contraintes d'ordre institutionnel, économique, liées au manque d'information et d'ordre financier. Le gouvernement révisé à la baisse les prix de l'énergie et de l'eau, met en œuvre des mesures protectionnistes en faveur des entreprises encore fragiles et revoit le système de taxation lors de la création des entreprises. L'assistance du BIT est nécessaire pour renforcer les capacités des jeunes entrepreneurs.
- 188.** Le membre gouvernemental du Burkina Faso souligne qu'il ne sert à rien de créer des emplois dans les PME sans être sûr que ces entreprises sont viables. Les PME ont besoin d'avoir des marchés et de pouvoir générer des revenus. Il est donc essentiel d'ouvrir les marchés publics aux PME; un certain pourcentage des contrats devrait leur être réservé. Une aide spéciale aux jeunes PME devrait également être prévue pendant les deux à trois premières années de leur existence, afin de garantir qu'elles acquièrent les compétences managériales, la force et la souplesse nécessaires. Les PME ont également besoin d'appui financier, en particulier pour acquérir des équipements. Enfin, en Afrique occidentale et centrale, la transition à l'économie formelle a été encouragée par la mise en place d'un statut non contraignant de l'entrepreneur qui rend plus facile le passage du secteur informel à la formalité. Si tous les pays ne l'ont pas encore adopté, il serait nécessaire que chaque pays mette en place des systèmes analogues.
- 189.** Le membre gouvernemental des Emirats arabes unis souligne qu'il est important d'évaluer les politiques et les mesures afin de déterminer ce qui marche et ce qui ne marche pas. Des changements se produisent dans tous les pays, notamment en matière technologique, et les politiques doivent être adaptées. L'OIT pourrait préparer une étude sur les normes et mesures concernant la formation des fonctionnaires nationaux, qui pourrait être adaptée aux différents pays à la demande. Une commission permanente pourrait être créée qui réfléchirait aux problèmes et qui rendrait compte sur une base régulière des changements intervenus dans le domaine des PME.
- 190.** La membre gouvernementale de la Côte d'Ivoire présente certaines des mesures prises par le gouvernement ivoirien en soutien aux PME: i) l'adoption d'une loi d'orientation qui vise à créer un cadre favorable à l'éclosion, au développement et à la modernisation des PME; ii) l'amélioration du climat des affaires par la création d'un guichet unique depuis décembre 2012; iii) le renforcement de l'appui institutionnel aux PME; iv) la création du fonds de garantie des PME; v) la restructuration du système financier en vue d'accroître le financement des PME. L'OIT a apporté une assistance technique dans le domaine de l'entrepreneuriat des jeunes et du renforcement des liens avec les PME locales dans le cadre des chaînes d'approvisionnement. Tous les projets de soutien aux PME mis en œuvre en Côte d'Ivoire ont été utiles, mais certains n'ont pas eu l'impact espéré, notamment à

---

cause du degré insuffisant d'intégration des différents projets et des différents acteurs et de la faiblesse des ressources. L'OIT devrait donc continuer d'apporter son appui et pourrait élargir son intervention en vue d'effectuer une cartographie des PME et de réaliser une étude sur leur impact en matière de création d'emplois – tant du point de vue qualitatif que quantitatif – en particulier dans l'économie informelle.

- 191.** La membre gouvernementale de la République islamique d'Iran souligne la nécessité pour les lois, règlements et mesures de promouvoir de bonnes conditions de travail dans les PME et le passage des entreprises du secteur informel vers le secteur formel. On citera notamment: i) les programmes de formation professionnelle sur les pratiques des entreprises en matière de SST; ii) l'aide aux PME à s'enregistrer et obtenir des licences en tant qu'entité juridique; iii) des politiques fiscales et une administration fiscale favorables; iv) une meilleure gestion des terres; v) une simplification des démarches pour accéder aux tribunaux de commerce; vi) des améliorations dans l'accès aux informations sur les marchés; enfin vii) la promotion du dialogue social. L'oratrice appelle l'OIT à apporter son soutien dans les domaines de la formation à l'entrepreneuriat et de l'accès au financement.
- 192.** Le membre gouvernemental du Koweït déclare que l'OIT peut jouer un rôle actif dans les programmes sur l'enregistrement des brevets et des inventions, de même que dans la protection de la propriété intellectuelle pour les PME. Il ajoute qu'il est important d'intégrer une formation à l'entrepreneuriat dès l'enseignement primaire et jusqu'à l'enseignement universitaire.
- 193.** La membre gouvernementale du Zimbabwe demande à l'OIT d'accorder une assistance à son pays dans le domaine du renforcement des capacités des partenaires sociaux afin de favoriser la négociation collective et de soutenir l'affiliation aux niveaux national et international. Elle indique également que le programme EESE du BIT pourrait être déployé dans son pays pour s'attaquer à la question de l'informalité.
- 194.** Le vice-président travailleur rappelle les conclusions de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables et le mandat de l'OIT. Il y a eu un large appui aux programmes mis en œuvre par l'OIT pour améliorer les PME. Le Japon a demandé plus de données probantes sur l'impact du projet de l'OIT exécuté à Sri Lanka sur le développement de la chaîne de valeur, et l'OIT devrait fournir ces données. Enfin, l'orateur fait remarquer que la législation du travail ne devrait pas aboutir à une situation où les travailleurs des PME sont privés d'une protection, tout en reconnaissant la nécessité d'adopter des règlements qui tiennent compte des besoins des PME.
- 195.** La vice-présidente employeuse rappelle la discussion antérieure sur la flexisécurité en faisant ressortir qu'il n'y a pas d'approche unique pour aborder cette question. De fait, un groupe d'experts tripartite de l'UE a recensé différentes manières d'aborder la flexisécurité. Pour ce qui est des coûts qu'elle entraîne, les recherches ont montré que des avantages sont possibles sur le long terme pour autant que les investissements aient été réalisés. La Suisse constitue un bon exemple à cet égard. En ce qui concerne le programme SCORE de l'OIT, il est important d'entrer en relation avec les entreprises dans lesquelles il n'existe pas de syndicats et de collaborer avec elles, car le programme a montré que cela peut contribuer à augmenter la productivité et à améliorer les conditions de travail. S'agissant du programme EESE, le groupe des employeurs convient qu'il a montré un grand potentiel. Un terrain d'entente pourrait être trouvé quant à la manière d'exploiter ce potentiel. Beaucoup a été dit sur la stratégie «pensez petit d'abord», et les travailleurs et les employeurs ont un même point de vue sur cette approche.

---

## Examen du projet de conclusions

196. La présidente remercie le groupe de rédaction et le Secrétariat qui ont préparé le projet de conclusions et indique que 82 propositions d'amendement sont présentées pour examen.

### Point 1

197. Le membre gouvernemental du Brésil, appuyé par les membres gouvernementaux de l'Argentine et du République bolivarienne du Venezuela, présente un amendement visant à ajouter «micro» avant «petites et moyennes entreprises» afin de rendre le texte cohérent.

198. Les vice-présidents employeur et travailleur n'appuient pas l'amendement dans un souci de concision et parce qu'ils considèrent que les microentreprises sont incluses dans les PME.

199. Les membres gouvernementaux des Philippines et de Trinité-et-Tobago appuient l'amendement car il reflète la situation dans leur pays.

200. Le membre gouvernemental du Brésil demande si les microentreprises sont couvertes dans la référence aux PME qui figure au point 3 et le représentant adjoint du Secrétaire général confirme que c'est bien le cas.

201. Le membre gouvernemental du Mexique appuie l'amendement car il est approprié à la situation de son pays et introduit une référence utile.

202. Les vice-présidents employeur et travailleur indiquent qu'ils peuvent appuyer l'amendement mais que le terme «micro» ne devrait pas être ajouté dans l'ensemble du texte.

203. L'amendement est adopté.

204. La membre gouvernementale de la Jamaïque, appuyée par le membre gouvernemental de Trinité-et-Tobago, propose un amendement visant à déplacer «parallèlement à d'autres entreprises» devant «Elles contribuent» et à remplacer «procurent des moyens de subsistance» par «sont la principale source de moyens de subsistance».

205. Le vice-président travailleur rejette l'amendement car le texte fait clairement référence aux moyens de subsistance et devrait rester simple. La vice-présidente employeuse rejette aussi l'amendement.

206. Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite n'appuie pas l'amendement car le terme «productif» couvre à la fois la quantité et la qualité des emplois. La membre gouvernementale de la Norvège rejette aussi l'amendement.

207. L'amendement est retiré.

208. Le point 1 est adopté tel qu'amendé.

### Point 2

209. La membre gouvernementale de la Jamaïque, appuyée par le membre gouvernemental de Trinité-et-Tobago, présente un amendement visant à remplacer «davantage d'emplois productifs» par «plus d'emplois et de productivité» dans la première phrase.

- 
- 210.** La vice-présidente employeuse n'appuie pas l'amendement. Le vice-président travailleur ne l'appuie pas non plus car il change le sens de la phrase.
- 211.** La membre gouvernementale des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, rejette l'amendement pour la même raison.
- 212.** L'amendement est retiré.
- 213.** Le membre gouvernemental de l'Espagne, appuyé par les membres gouvernementaux de l'Argentine et du Mexique, propose un amendement visant à remplacer dans la version espagnole, «intervenciones» par «acciones» car le premier terme implique un contrôle des PME qui n'existe pas dans «acciones».
- 214.** Les vice-présidents travailleur et employeur appuient l'amendement.
- 215.** Les membres gouvernementaux des Etats-Unis et de l'Arabie saoudite appuient l'amendement, expliquant que le changement ne concerne que la version espagnole.
- 216.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, propose un sous-amendement visant à introduire le même changement dans la version française.
- 217.** La membre gouvernementale des Etats-Unis propose un autre sous-amendement visant à remplacer «interventions» par «initiatives» dans la version anglaise des conclusions.
- 218.** La membre gouvernementale de la Suisse appuie l'amendement proposé mais rejette le sous-amendement en indiquant que le terme «intervention» devrait être conservé en français ou remplacé par «initiatives» comme proposé par les Etats-Unis.
- 219.** Les membres gouvernementaux du Liban et du Mexique appuient l'amendement et indiquent que celui-ci ne concerne que la version espagnole.
- 220.** La membre gouvernementale des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, appuie l'amendement, notant qu'il ne doit affecter que la version espagnole. Autrement, le sous-amendement proposé par la membre gouvernementale des Etats-Unis pourrait être accepté.
- 221.** L'amendement est adopté.
- 222.** Le point 2 est adopté tel qu'amendé.

### **Point 3**

- 223.** Le point 3 est adopté sans modification.

### **Point 4**

- 224.** Le point 4 est adopté sans modification.

---

## Point 5

225. La membre gouvernementale de la Jamaïque, appuyée par le membre gouvernemental de Trinité-et-Tobago, présente un amendement consistant à insérer «Toutefois» au début de la deuxième phrase et à insérer une virgule avant les termes «as well as» dans la version anglaise.
226. Les vice-présidents travailleur et employeur n'appuient pas l'amendement car ils estiment que la rédaction initiale est plus claire.
227. Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite présente un sous-amendement, visant à remplacer «Néanmoins» par «Toutefois»; le sous amendement est appuyé par le membre gouvernemental d'Oman.
228. La membre gouvernementale de la Jamaïque présente un nouveau sous-amendement, proposant d'utiliser «En outre» au lieu de «Toutefois». Le sous-amendement n'est pas appuyé.
229. L'amendement est retiré.
230. Le point 5 est adopté sans modification.

## Point 6

231. La membre gouvernementale des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE ainsi que des pays industrialisés à économie de marché (PIEM), présente un amendement visant à remplacer «ces» par «des» et à insérer «différenciés selon les caractéristiques propres à l'entreprise» après le mot «informations» de manière à clarifier le type d'informations que les Etats membres devraient réunir.
232. Les vice-présidents employeur et travailleur appuient l'amendement proposé car il introduit plus de clarté dans le texte.
233. La membre gouvernementale de l'Ethiopie, prenant la parole au nom du groupe de l'Afrique, appuie également l'amendement.
234. L'amendement est adopté.
235. Le point 6 est adopté, tel qu'amendé.

## Point 7

236. La membre gouvernementale de la Jamaïque, appuyée par le membre gouvernemental de Trinité-et-Tobago, présente un amendement tendant à remplacer «elles montrent» par «il apparaît».
237. Le vice-président travailleur rejette l'amendement proposé au motif qu'il implique un changement de sens, et parce qu'il préfère la forme active. La vice-présidente employeuse s'oppose également à l'amendement.
238. L'amendement est retiré.

- 
- 239.** La membre gouvernementale de la Jamaïque, appuyée par le membre gouvernemental de Trinité-et-Tobago, présente un amendement tendant à insérer une virgule après «However» au début de la deuxième phrase de la version anglaise des conclusions.
- 240.** Les vice-présidents employeur et travailleur appuient l'amendement.
- 241.** L'amendement est adopté.
- 242.** La membre gouvernementale des Philippines, appuyée par la membre gouvernementale de l'Éthiopie, présente un amendement tendant à insérer «sur les PME» après «les indicateurs de travail décent de l'OIT», afin de faire référence spécifiquement aux PME.
- 243.** Les vice-présidents travailleur et employeur rejettent l'amendement, parce que la référence doit porter précisément sur les indicateurs de travail décent de l'OIT.
- 244.** La membre gouvernementale du Zimbabwe rejette également l'amendement.
- 245.** L'amendement est retiré.
- 246.** Le membre gouvernemental du Brésil, appuyé par la membre gouvernementale de la République bolivarienne du Venezuela, présente un amendement tendant à supprimer les phrases «[Les législations d'appui devraient s'appliquer à toutes les entreprises et à tous les travailleurs. Lorsque l'application est adaptée aux PME, cela devrait se faire sans abaisser les niveaux de protection et en consultation avec les partenaires sociaux.]». Il explique que l'objectif est d'éviter toute ambiguïté sur le fait que les droits au travail doivent être assurés en toutes circonstances.
- 247.** Le vice-président travailleur convient de la nécessité d'éviter toute ambiguïté, et propose de sous-amender le texte en conservant «Les législations d'appui devraient s'appliquer à toutes les entreprises et à tous les travailleurs».
- 248.** La vice-présidente employeuse appuie le sous-amendement, en expliquant que cela garantirait la cohérence avec les conclusions de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables.
- 249.** Les membres gouvernementaux de l'Arabie saoudite et du Brésil appuient le sous-amendement.
- 250.** L'amendement est adopté tel que sous-amendé.
- 251.** La membre gouvernementale de l'Éthiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, présente un amendement tendant remplacer la phrase qui commence par «Les législations d'appui» par la phrase suivante: «Il faudrait encourager l'application de législations d'appui à toutes les entreprises et à tous les travailleurs.» L'oratrice explique qu'en Afrique la plupart des PME sont informelles et que l'application de la législation pourrait être encouragée comme une première étape en vue de leur transition progressive vers l'économie formelle.
- 252.** Le vice-président travailleur fait remarquer que les législations d'appui devraient être mises en œuvre et qu'aucune exception ne devrait être faite sur la base de la taille des entreprises. En conséquence, il rejette l'amendement.
- 253.** La vice-présidente employeuse déclare aussi que les législations devraient être appliquées, et non encouragées, et rejette donc l'amendement.

- 
- 254.** Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite et la membre gouvernementale des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE et des PIEM, rejettent également l'amendement.
- 255.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, explique qu'il y a une méconnaissance de la législation dans les PME, et présente un sous-amendement consistant à ajouter à la fin de la phrase «et une meilleure sensibilisation aux conventions de l'OIT et à la législation nationale.»
- 256.** La vice-présidente employeuse n'appuie pas le sous-amendement, en indiquant que l'intention du libellé original est de faire clairement comprendre que la législation doit s'appliquer à toutes les entreprises. Le vice-président travailleur juge utile de mieux faire connaître les conventions de l'OIT, mais n'appuie pas le sous-amendement.
- 257.** Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite, s'exprimant au nom des pays du CCG rejette aussi l'amendement.
- 258.** La membre gouvernementale des Etats-Unis, s'exprimant au nom des PIEM, y compris les Etats membres de l'UE, soumet un autre sous-amendement tendant à remplacer «Les législations d'appui devraient s'appliquer à toutes les entreprises et à tous les travailleurs» par «Les législations d'appui devraient assurer une couverture et une protection appropriées à tous les travailleurs des PME» compte tenu du texte de la recommandation qui devrait faire suite à la discussion sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle.
- 259.** Le vice-président travailleur fait remarquer que le terme «appropriées» permet de grandes variations et fait des PME comme un groupe à part. Il ne soutient donc pas le nouveau sous-amendement de la membre gouvernementale des Etats-Unis.
- 260.** La vice-présidente employeuse appuie le nouveau sous-amendement en raison de sa cohérence avec les conclusions de 2007 concernant la promotion d'entreprises durables, et parce qu'il prend en compte les travailleurs de l'économie informelle.
- 261.** Le vice-président travailleur propose un nouveau sous-amendement tendant à remplacer «tous les travailleurs des PME» par «toutes les catégories de travailleurs et d'unités économiques», conformément au projet de conclusions de la Commission sur la transition de l'économie informelle et à la recommandation à venir.
- 262.** La vice-présidente employeuse appuie le nouveau sous-amendement présenté par le vice-président travailleur.
- 263.** La membre gouvernementale des Etats-Unis appuie aussi le nouveau sous-amendement.
- 264.** Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite, s'exprimant au nom des pays du CCG, propose de supprimer la référence aux catégories pour simplifier la phrase et la rendre plus inclusive.
- 265.** Le vice-président travailleur explique que l'intention était de reprendre les termes employés par la Commission sur la transition de l'économie informelle. Il n'appuie donc pas le sous-amendement du membre gouvernemental de l'Arabie saoudite. La vice-présidente employeuse n'appuie pas non plus le nouveau sous-amendement.
- 266.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, appuie le sous-amendement proposé par le groupe des travailleurs.

- 
- 267.** L'amendement est adopté tel que sous-amendé.
- 268.** Le membre gouvernemental de Trinité-et-Tobago, s'exprimant aussi au nom des membres gouvernementaux de l'Argentine et du Mexique, présente un amendement tendant à transférer la dernière phrase du point 7 à la fin du point 8.
- 269.** Les vice-présidents employeur et travailleur n'appuient pas l'amendement.
- 270.** Le membre gouvernemental du Mexique explique que l'un des éléments les plus importants d'un environnement favorable est la législation, qui joue un rôle important dans la promotion de politiques intégrées, et qu'elles vont de pair.
- 271.** La vice-présidente employeuse réitère que le point 8 se termine par une déclaration claire sur l'environnement favorable, qui couvre aussi la législation. Le vice-président travailleur ajoute que la référence à la législation d'appui est déjà correctement placée.
- 272.** L'amendement est retiré.
- 273.** Le point 7 est adopté tel qu'amendé.

## **Point 8**

- 274.** La membre gouvernementale des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE ainsi que des PIEM, propose un amendement visant à supprimer le mot «adéquat». Les vice-présidents employeur et travailleur appuient l'amendement.
- 275.** L'amendement est adopté.
- 276.** La membre gouvernementale des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE ainsi que des PIEM, présente un amendement visant à remplacer les mots «de leurs» avant «travailleurs» par «des» et le mot «leurs» avant «activités économiques» par «les», car l'environnement favorable concerne toutes les entreprises et tous les travailleurs, et non seulement les PME et les travailleurs des PME. Les vice-présidents employeur et travailleur appuient l'amendement.
- 277.** L'amendement est adopté.
- 278.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, présente un amendement visant à ajouter les mots «et sociales» après «économiques» étant donné qu'un environnement favorable améliore les perspectives sociales, outre les perspectives économiques.
- 279.** La vice-présidente employeuse dit que le but est d'avoir une définition de l'environnement favorable avec trois composantes: améliorer les perspectives économiques, pallier les déficits de travail décent et assurer le respect de l'environnement. Vu que la notion de travail décent inclut les perspectives sociales, le terme qu'il est proposé d'ajouter serait redondant; de ce fait, l'intervenante n'appuie pas l'amendement. Le vice-président travailleur partage le point de vue de la vice-présidente employeuse et n'appuie pas l'amendement.
- 280.** L'amendement est retiré.
- 281.** Le point 8 est adopté tel qu'amendé.

---

## Point 9

- 282.** La membre gouvernementale de l’Australie, s’exprimant au nom des PIEM, y compris les Etats membres de l’UE, présente un amendement visant à remplacer «être conformes, mais non limitées aux» par «prendre en considération, entre autres, les». Elle explique que le libellé proposé est davantage conforme au libellé utilisé dans les autres conclusions de la CIT et a une tonalité plus positive. Le vice-président travailleur préfère le texte initial, considérant que le texte proposé est plus faible. Son point de vue est appuyé par la vice-présidente employeuse.
- 283.** L’amendement est retiré.
- 284.** La membre gouvernementale de l’Ethiopie, s’exprimant au nom du groupe de l’Afrique, présente un amendement visant à insérer «ou du financement de groupe» après les mots «financement participatif». «Financement de groupe» en un terme employé pour désigner le mode de financement de certaines PME en Afrique. Etant donné que ce mot revêt un sens particulier pour le groupe de l’Afrique, les vice-présidents employeur et travailleur appuient l’amendement.
- 285.** L’amendement est adopté.
- 286.** La membre gouvernementale des Etats-Unis, s’exprimant au nom des PIEM, y compris les Etats membres de l’UE, propose un amendement visant à remplacer «un moyen efficace» par «des moyens efficaces». Les vice-présidents travailleur et employeur appuient cette proposition.
- 287.** L’amendement est adopté.
- 288.** Le point 9 est adopté tel qu’amendé.

## Point 10

- 289.** La membre gouvernementale des Pays-Bas, s’exprimant au nom des Etats membres de l’UE, propose de supprimer le point 10 car ce texte n’est pas clair et reprend certains éléments de texte figurant dans d’autres points. La membre gouvernementale de l’Australie, s’exprimant au nom du groupe de l’Asie et du Pacifique (GASPAC), appuie cette proposition. Le membre gouvernemental du Mexique, s’exprimant au nom des membres gouvernementaux de l’Argentine et de Trinité-et-Tobago, appuie également l’amendement.
- 290.** La membre gouvernementale de l’Ethiopie, s’exprimant au nom du groupe de l’Afrique, pense que le point 10 doit être conservé car il a trait à la faiblesse de la productivité, qui est l’un des problèmes majeurs des PME.
- 291.** La vice-présidente employeuse reconnaît l’importance du point 10 et la nécessité de mettre l’accent sur une augmentation de la productivité des PME. Elle dit qu’elle serait disposée à considérer un amendement présenté par les membres gouvernementaux de l’Argentine, de Trinité-et-Tobago et du Mexique consistant à supprimer les deuxième et troisième phrases du point 10. Le vice-président travailleur s’associe à cette proposition car les deuxième et troisième phrases pourraient être mal interprétées ou mal comprises. Le membre gouvernemental de l’Arabie saoudite, s’exprimant au nom des pays du CCG, appuie également la proposition.

- 
- 292.** Les amendements proposés par les Etats membres de l'UE ainsi que par la membre gouvernementale de l'Australie, s'exprimant au nom du GASPAC, tendant à supprimer le point 10 sont retirés.
- 293.** Le membre gouvernemental du Liban précise que son gouvernement n'a pas appuyé l'amendement proposé par la membre gouvernementale de l'Australie, s'exprimant au nom du GASPAC, et tendant à supprimer le point 10, et demande qu'une correction soit apportée au document présentant l'amendement.
- 294.** Le membre gouvernemental du Brésil, appuyé par le membre gouvernemental du Liban, propose un amendement visant à supprimer les mots «mais leur niveau de productivité est particulièrement faible» en raison de leur connotation négative; le vice-président travailleur n'appuie pas l'amendement étant donné que la phrase qui serait supprimée est un simple constat. La vice-présidente employeuse n'appuie pas non plus l'amendement.
- 295.** L'amendement est retiré.
- 296.** Le membre gouvernemental du Mexique, s'exprimant au nom des membres gouvernementaux de l'Argentine et de Trinité-et-Tobago, présente l'amendement visant à supprimer les deuxième et troisième phrases du point 10.
- 297.** Les vice-présidents travailleur et employeur appuient la proposition.
- 298.** L'amendement est adopté. Par conséquent, l'amendement suivant n'est pas retenu.
- 299.** Le membre gouvernemental du Mexique, s'exprimant au nom des membres gouvernementaux de l'Argentine et de Trinité-et-Tobago, propose un amendement visant à insérer «les partenaires sociaux devraient concentrer leurs efforts sur» avant les mots «le développement», expliquant que ce changement est logiquement lié à l'adoption de l'amendement précédent.
- 300.** Le vice-président travailleur s'oppose à l'amendement, notant que la phrase telle que proposée n'a pas de sens, et qu'il incombe non seulement aux partenaires sociaux mais aussi aux gouvernements de s'attaquer au problème des faibles niveaux de productivité. La vice-présidente employeuse partage ce point de vue.
- 301.** Le membre gouvernemental du Mexique explique que le texte proposé dans l'amendement doit être considéré conjointement avec les deux amendements suivants qui visent à revoir la rédaction de la dernière phrase du point 10. Cependant, ayant entendu les arguments du groupe des travailleurs, il retire les trois amendements.
- 302.** Le point 10 est adopté tel qu'amendé.

## **Point 11**

- 303.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, présente un amendement visant à remplacer le mot «preventative» par «preventive» dans la version anglaise. Les vice-présidents travailleur et employeur préféreraient conserver le terme «preventative», mais demandent l'avis du Bureau. Le représentant adjoint du Secrétaire général dit que le terme «preventative» est employé dans la convention (n° 187) sur le cadre promotionnel pour la sécurité et la santé au travail, 2006.
- 304.** L'amendement est retiré.

---

305. Le point 11 est adopté sans modification.

## Point 12

306. La membre gouvernementale des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE ainsi que des PIEM, propose un amendement visant à insérer les mots «améliorer la compétitivité» après «peuvent contribuer à». Elle explique que l'amélioration de la compétitivité est un élément des politiques bien conçues de soutien aux PME.

307. Le vice-président travailleur ne soutient pas l'amendement, car il n'est pas clair si ces mots s'appliquent à une entreprise, un groupe d'entreprises ou un pays. La vice-présidente employeuse dit que, si le groupe des employeurs accorde de l'importance à la compétitivité, la question soulevée par l'UE et les PIEM est dans une certaine mesure couverte par la référence à la croissance économique qui figure dans la phrase, et par conséquent elle n'appuie pas l'amendement.

308. L'amendement est retiré.

309. La membre gouvernementale des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE ainsi que des PIEM, présente un amendement visant à insérer le mot «inclusive» après «croissance économique».

310. La vice-présidente employeuse dit que la notion d'inclusivité figure déjà dans la référence à des «emplois plus nombreux et de meilleure qualité» et de ce fait elle n'appuie pas l'amendement. Le vice-président travailleur, tout en estimant que cet amendement présente un certain intérêt, ne le soutient pas, privilégiant des conclusions courtes et simples.

311. La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, propose un sous-amendement visant à insérer le mot «durable» après «croissance économique inclusive». Elle renvoie au nouveau programme de développement pour l'après-2015 et aux objectifs de développement durable proposés, ainsi qu'au fait que de nombreux pays africains ont élaboré des politiques de soutien aux PME en vue de parvenir à un développement inclusif et durable.

312. La vice-présidente employeuse redit que les mots «emplois plus nombreux et de meilleure qualité» font référence à la «croissance économique durable et inclusive». Le vice-président travailleur note que l'idée d'une croissance économique durable et inclusive est présente dans les conclusions.

313. La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, réitère le fait que les politiques de soutien aux PME ne peuvent être considérées isolément de l'ensemble des objectifs de développement d'un pays, raison pour laquelle le terme «durable» devrait être mentionné dans le texte. La membre gouvernementale des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE ainsi que des PIEM, dit qu'elle est disposée à retirer l'amendement initial étant entendu que la commission souhaite exprimer la même idée, mais avec d'autres termes. Toutefois, la membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, souligne une nouvelle fois qu'il est important de mentionner l'importante contribution que les PME peuvent faire au développement durable dans le contexte du nouveau programme de développement pour l'après-2015.

314. La vice-présidente employeuse propose à son tour un sous-sous-amendement visant à remplacer «croissance économique durable et inclusive» par «croissance économique durable». Le vice-président travailleur appuie le sous-sous-amendement.

- 
- 315.** La membre gouvernementale des Etats-Unis rappelle à la commission que la proposition d'objectif de développement durable 8 comporte une mention à «une croissance économique partagée et durable» et qu'elle est réticente à voir le mot «inclusive» disparaître. La membre gouvernementale de l'Ethiopie dit que le groupe de l'Afrique préfère l'expression «croissance économique inclusive et durable», mais peut néanmoins accepter l'expression «croissance économique durable».
- 316.** L'amendement est adopté tel que sous-sous-amendé.
- 317.** La membre gouvernementale de la Jamaïque, appuyée par le membre gouvernemental de Trinité-et-Tobago, propose un amendement visant à remplacer «align» par «be aligned» dans la version anglaise et à remplacer «les politiques» par «les stratégies».
- 318.** Le vice-président travailleur propose un sous-amendement tendant à conserver le mot «align» et à remplacer «les politiques» par «les stratégies». La vice-présidente employeuse appuie le sous-amendement.
- 319.** L'amendement est adopté tel que sous-amendé.
- 320.** Le point 12 est adopté tel qu'amendé.

### **Point 13**

- 321.** Le membre gouvernemental de l'Espagne, appuyé par le membre gouvernemental du Mexique, propose un amendement linguistique visant à remplacer le mot «intervenciones» par «acciones» dans la version espagnole du texte. Le membre gouvernemental de l'Argentine appuie et soutient l'amendement.
- 322.** Le vice-président travailleur propose que tous les amendements linguistiques visant à remplacer «interventions» par «actions» dans l'ensemble de la version espagnole soient adoptés. La vice-présidente employeuse s'associe à cette proposition.
- 323.** L'amendement est adopté, étant entendu que le changement s'appliquera à toutes les autres occurrences du même mot.
- 324.** La membre gouvernementale de la Jamaïque présente un amendement visant à remplacer «de celles» par «des profils». Faute de soutien, l'amendement n'est pas retenu.
- 325.** Le point 13 est adopté compte tenu de l'amendement linguistique relatif à la version espagnole du texte qui a été accepté.

### **Point 14**

- 326.** Le point 14 est adopté avec un amendement qui ne s'applique qu'à la version espagnole du texte.

### **Point 15**

- 327.** Le point 15 est adopté sans modification.

---

## Point 16

- 328.** La membre gouvernementale des Etats-Unis, s'exprimant au nom des PIEM, y compris les Etats membres de l'UE, présente un amendement visant à remplacer «assurer l'application des normes du travail et des normes environnementales et mettre en place» par «fournir» en vue d'éviter un double emploi inutile avec le point 16 g).
- 329.** Le vice-président travailleur n'approuve pas l'amendement proposé étant donné qu'il ferait disparaître la référence aux normes environnementales. La vice-présidente employeuse ne pense pas qu'un double emploi éventuel avec d'autres paragraphes soit un grave problème.
- 330.** Le membre gouvernemental de Trinité-et-Tobago appuie l'amendement proposé, craignant une possible répétition des références aux normes du travail au point 16. La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, souligne qu'il est important de conserver une référence aux normes environnementales et, pour cette raison, ne soutient pas l'amendement.
- 331.** L'amendement est retiré.
- 332.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, propose un amendement visant à insérer les mots «ou faciliter un financement» après «financer». Elle explique que certains pays de sa région ont financé des programmes en faveur des PME tandis que d'autres ont facilité le financement de tels programmes.
- 333.** Les vice-présidents employeur et travailleur sont disposés à soutenir l'amendement proposé. Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite propose un sous-amendement visant à insérer les mots «et/ou faciliter un financement» après le mot «financer». Cette proposition n'est pas retenue faute de soutien. La membre gouvernementale de l'Australie, s'exprimant au nom des PIEM, propose un nouveau sous-amendement au début de l'alinéa c) dans la version anglaise, qui est sans incidence sur la version française.
- 334.** L'amendement est adopté tel que sous-amendé dans la version anglaise.
- 335.** La membre gouvernementale des Etats-Unis, s'exprimant au nom des PIEM, présente un amendement visant à remplacer le mot «efficaces» par «effectifs» après les mots «administration du travail». Le vice-président travailleur propose un sous-amendement visant à ajouter «et effectifs» après «efficaces». La vice-présidente employeuse appuie le sous-amendement.
- 336.** L'amendement est adopté tel que sous-amendé.
- 337.** Le membre gouvernemental de l'Argentine, appuyé par les membres gouvernementaux du Mexique et de Trinité-et-Tobago, propose un amendement visant à insérer «promouvoir des incitations à l'enregistrement visant spécialement les PME;» après «efficaces;». Il est en effet important pour les gouvernements de sa région d'inciter les entreprises à s'enregistrer.
- 338.** Le vice-président travailleur reconnaît que les incitations à l'enregistrement des PME sont pertinentes dans le contexte de la transition de l'économie informelle à l'économie formelle, mais note que ce sujet est abordé plus loin dans le texte. Il ne peut soutenir l'amendement proposé. La vice-présidente employeuse ajoute que le texte proposé ne rend pas la phrase plus claire.
- 339.** L'amendement est retiré.

- 
- 340.** Le membre gouvernemental du Japon a retiré l'amendement visant à remplacer «établir des cadres juridiques pour la gouvernance» par «promouvoir» et à supprimer «de qualité» après «systèmes d'apprentissage».
- 341.** La membre gouvernementale des Etats-Unis, s'exprimant au nom des PIEM, propose un amendement visant à remplacer «en s'appuyant sur» par «en prenant en considération». Les vice-présidents employeur et travailleur préfèrent le texte initial qui est plus fort et plus clair.
- 342.** Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite, s'exprimant au nom des pays du CCG, soutient l'amendement.
- 343.** L'amendement est retiré.
- 344.** Le point 16 est adopté tel qu'amendé.

## **Point 17**

- 345.** Le membre gouvernemental du Brésil, appuyé par les membres gouvernementaux de l'Argentine et du Chili, présente un amendement visant à supprimer la phrase suivante: «Ils peuvent en outre fournir des services par le biais d'institutions telles que les coopératives et les associations mutuelles et fournir une aide à la création de coopératives, de producteurs et de travailleurs.». Il indique que les coopératives sont un sujet complexe pour le Brésil et un certain nombre d'autres pays et souhaite que ce sujet soit examiné dans un autre contexte.
- 346.** Le vice-président travailleur fait remarquer que la référence aux coopératives apparaît dans la partie des conclusions qui concerne le rôle des organisations de travailleurs et d'employeurs et que l'OIT offre une assistance technique en vue d'aider les partenaires sociaux à cet égard. La vice-présidente employeuse reconnaît que le groupe des employeurs n'a pas initialement soutenu les références faites aux coopératives, mais que les informations données par le Bureau et la déclaration faite par l'Alliance coopérative internationale ont convaincu le groupe que les coopératives ont un rôle important à jouer. Tous deux préfèrent conserver le texte initial.
- 347.** Le membre gouvernemental du Brésil maintient l'amendement proposé.
- 348.** L'amendement est rejeté.
- 349.** La membre gouvernementale de la Jamaïque présente un amendement linguistique applicable aux versions anglaise et espagnole du texte visant à remplacer «further can» par «can further». L'amendement est appuyé et soutenu par le membre gouvernemental de Trinité-et-Tobago. Les vice-présidents travailleur et employeur soutiennent cet amendement.
- 350.** L'amendement est adopté.
- 351.** Le point 17 est adopté tel qu'amendé.

## **Point 18**

- 352.** La vice-présidente employeuse propose un amendement visant à insérer la nouvelle phrase suivante: «L'OIT devrait dûment prêter attention aux besoins spécifiques des PME et de

---

leurs travailleurs lors de l'élaboration de ses politiques et orientations.». Elle indique que le groupe des employeurs a repensé les points 18 et 19. Si l'on déplaçait la teneur du point 19 au point 18, le point 19 pourrait être supprimé.

**353.** Le vice-président travailleur soutient l'amendement.

**354.** L'amendement est adopté.

**355.** Le point 18 est adopté tel qu'amendé.

## **Point 19**

**356.** Le vice-président travailleur présente un amendement visant à supprimer le point 19 au motif que les éléments les plus importants du point 19 ont été incorporés dans le point 18.

**357.** La vice-présidente employeuse appuie l'amendement. Des amendements analogues ont été soumis par le Brésil ainsi que par le groupe de l'Afrique.

**358.** L'amendement est adopté. Par conséquent, le point 19 est supprimé et l'amendement suivant n'est pas retenu.

**359.** La membre gouvernementale du Zimbabwe, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, donne lecture d'un amendement qui vise à insérer le nouveau point 19 suivant: «L'OIT devrait adopter des orientations tenant compte de la situation spécifique des régions et des secteurs.».

**360.** Les vice-présidents employeur et travailleur appuient l'amendement.

**361.** La membre gouvernementale des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, propose un sous-amendement visant à remplacer «adopter des orientations» par «élaborer des orientations». Le sous-amendement est appuyé par la membre gouvernementale du Zimbabwe, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, ainsi que par les vice-présidents employeur et travailleur.

**362.** L'amendement est adopté.

**363.** Le nouveau point 19 est adopté tel qu'amendé.

## **Point 20**

**364.** La membre gouvernementale du Zimbabwe, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, présente un amendement visant à remplacer le mot «conserver» par «élargir» et à insérer «selon qu'il convient aux Etats Membres» après le mot «interventions».

**365.** Le vice-président travailleur ne soutient pas l'amendement, car il craint qu'on ne sache pas si c'est le nombre de programmes ou le volume des ressources qui doit être élargi. En outre, si le mot «élargir» n'est pas accepté, il ne sera pas nécessaire d'ajouter «selon qu'il convient aux Etats Membres». La vice-présidente employeuse dit que, au vu des restrictions budgétaires que connaît l'OIT, elle ne peut soutenir une affirmation générale concernant l'élargissement du portefeuille des interventions de l'OIT.

**366.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, explique que les interventions de l'OIT destinées à promouvoir les PME ont négligé

---

certaines secteurs ou groupes cibles qui sont importants dans sa région. Le membre gouvernemental du Mexique soutient l'amendement et souligne que les conclusions devraient être suivies d'effets. Le portefeuille de l'OIT devrait être élargi pour tenir compte de tous les éléments mentionnés dans les conclusions relatifs à la quantité, à la qualité et à l'impact. Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite, s'exprimant au nom des pays du CCG, appuie l'inclusion du membre de phrase «selon qu'il convient aux Etats Membres».

- 367.** La membre gouvernementale des Etats-Unis, s'exprimant au nom des PIEM, souligne que les données relatives à l'efficacité des interventions à l'égard des PME sont insuffisantes; élargir les interventions avant d'avoir mené d'autres études serait prématuré.
- 368.** Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite, s'exprimant au nom des pays du CCG, précise qu'il ne souhaite pas remplacer «conserver» par «élargir», mais propose un sous-amendement visant à ajouter seulement «selon qu'il convient aux Etats Membres».
- 369.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, ajoute que, si le rapport du Bureau fait état d'un manque d'évaluations d'impact concernant le programme EESE, des données existent au sujet d'autres interventions, qui ont été effectivement réalisées et pourraient être élargies.
- 370.** Le membre gouvernemental du Liban appuie le sous-amendement proposé par les pays du CCG.
- 371.** Le vice-président travailleur ne soutient pas le sous-amendement. Le portefeuille des interventions de l'OIT sera de toute manière adapté aux contextes des pays. L'énoncé général devrait être que l'OIT devrait conserver son portefeuille actuel et ne pas mettre un terme à des interventions, puisque à l'évidence certaines d'entre elles marchent. Si des programmes ne donnent pas de bons résultats, le Bureau pourrait devoir les réduire. L'orateur soutient le texte initial.
- 372.** La vice-présidente employeuse partage le point de vue du vice-président travailleur, soulignant qu'une référence aux contextes nationaux serait superflue. Son groupe souhaite que l'on mette l'accent sur l'élargissement de certains programmes; il n'est pas nécessaire de parler de l'élargissement général des interventions de l'OIT. A son tour, elle appuie le texte initial.
- 373.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, retire l'amendement.
- 374.** Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite, s'exprimant au nom des pays du CCG, explique que certaines des interventions à l'égard des PME donnent de bons résultats dans certains pays, mais pas dans d'autres. Le sous-amendement proposé traduirait le fait qu'il ne peut y avoir de modèle unique; il faciliterait la réalisation de nouvelles interventions adaptées aux contextes nationaux et offrirait une certaine souplesse à l'OIT. Toutefois, en l'absence de consensus, l'orateur retire le sous-amendement.
- 375.** La membre gouvernementale de la Jamaïque propose un amendement visant à remplacer «Elle» au début de la phrase par «L'OIT». Faute de soutien, l'amendement n'est pas retenu.
- 376.** La membre gouvernementale de la Suisse, s'exprimant au nom des PIEM, présente un amendement visant à insérer «selon les besoins» après «en vue de son extension».

- 
- 377.** La vice-présidente employeuse ne soutient pas l'amendement étant donné que le programme EESE est déjà adapté aux circonstances. Le vice-président travailleur ne soutient pas non plus l'amendement. La pleine participation des partenaires sociaux au programme ne devrait pas être atténuée, puisque le dialogue social est toujours justifié. La révision du programme EESE associant les partenaires sociaux, ceux-ci ne recommanderaient pas une extension du programme si cela n'était pas approprié.
- 378.** L'amendement est retiré.
- 379.** La membre gouvernementale de la Suisse, s'exprimant au nom des PIEM, propose de supprimer le sous-alinéa iii), car il n'est pas certain que la méthodologie EESE soit le meilleur outil pour favoriser la formalisation des entreprises. Elle fait remarquer que le programme EESE n'a pas été mentionné durant la discussion de la commission sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle.
- 380.** La vice-présidente employeuse ne soutient pas l'amendement car l'une des principales causes de l'informalité est un environnement favorable inefficace. L'EESE est un outil très utile pour contribuer à établir les conditions-cadres pour la formalisation des entreprises et il est nécessaire d'élargir le programme. Le vice-président travailleur ne soutient pas l'amendement. L'examen évoqué dans l'alinéa b) tiendra compte des conclusions de la discussion sur la transition de l'économie informelle à l'économie formelle. L'élargissement du programme ne sera envisagé qu'après un examen approfondi impliquant les partenaires sociaux. Par conséquent, il n'est pas nécessaire de supprimer le sous-alinéa.
- 381.** La membre gouvernementale de la Suisse, s'exprimant au nom des PIEM, souligne l'importance d'une révision et dit que, s'il était possible d'avoir des éclaircissements sur les questions qui seront revues, elle pourrait retirer l'amendement.
- 382.** La membre gouvernementale des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE ainsi que des PIEM, déclare que s'il est clairement entendu que la révision de l'EESE aura lieu d'abord et que la décision d'élargir le programme sera prise ensuite, l'amendement peut être retiré. Elle demande que cette interprétation soit inscrite dans le rapport de la discussion.
- 383.** Le vice-président travailleur précise que la révision sera axée sur la gouvernance, la portée et le fonctionnement du programme. Une décision sur l'élargissement du programme ne serait prise qu'à l'issue de la révision de l'EESE. Il n'est dès lors pas nécessaire d'amender le texte.
- 384.** L'amendement est retiré.
- 385.** La membre gouvernementale de l'Australie, s'exprimant au nom du GASPAC, présente un amendement tendant à supprimer «de la productivité et» et à insérer «qui entraîne une augmentation de la productivité» après les mots «conditions de travail» pour mieux refléter le rôle de l'OIT dans l'instauration d'un environnement favorable.
- 386.** La vice-présidente employeuse n'appuie pas l'amendement, car la productivité des PME dépend aussi de facteurs autres que les conditions de travail. Le vice-président travailleur n'appuie pas non plus l'amendement.
- 387.** L'amendement est retiré.
- 388.** Un amendement appuyé par le membre gouvernemental de Trinité-et-Tobago tombe, car la membre gouvernementale de la Jamaïque n'est pas dans la salle pour le présenter.

- 
- 389.** La membre gouvernementale de la Suisse, s'exprimant aussi au nom de la Norvège, présente un amendement tendant à insérer «telles que SCORE,» après «interventions», en faisant remarquer que SCORE est le seul programme de l'OIT à traiter à la fois des conditions de travail et de la productivité dans les PME. Il fonctionne dans un grand nombre de pays et dans différents secteurs par une stratégie de regroupement, et a obtenu des résultats significatifs. L'oratrice souligne que le programme bénéficie d'une structure de gouvernance tripartite à la fois aux niveaux mondial et national. Compte tenu des dotations budgétaires et du niveau d'aide des donateurs en cours, le programme SCORE n'a pas les moyens de répondre aux demandes croissantes d'interventions. Si l'OIT n'est pas là pour soutenir le programme et le faire progresser, d'autres organisations internationales risquent de prendre sa place et d'entreprendre des initiatives similaires, mais sans participation tripartite ou priorité accordée aux conditions de travail.
- 390.** Les vice-présidents employeur et travailleur appuient l'amendement.
- 391.** L'amendement est adopté.
- 392.** La membre gouvernementale des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE ainsi que des PIEM, propose un amendement tendant à remplacer «et à les intégrer» par «qui peuvent être intégrées», parce que le libellé initial se lit comme une instruction et non pas comme une suggestion ou un conseil. Les membres employeur et travailleur appuient l'amendement.
- 393.** L'amendement est adopté.
- 394.** Le membre gouvernemental du Brésil, appuyé par le membre gouvernemental de l'Argentine, a proposé un amendement tendant à supprimer «et les coopératives». En considération de la discussion de la veille, il propose un sous-amendement tendant à ajouter «selon le cas, eu égard à la pratique nationale» après «coopératives», plutôt que de supprimer ce mot. Son pays possède une longue expérience positive des coopératives, mais la question est complexe et doit être traitée avec prudence.
- 395.** Le vice-président travailleur comprend la préoccupation, en lien avec les fausses coopératives dans certains pays. C'est précisément parce que certaines pratiques nationales sont faibles que de fausses coopératives peuvent exister; il n'appuie donc pas le libellé proposé. La vice-présidente employeuse n'appuie pas le sous-amendement non plus.
- 396.** Le membre gouvernemental du Brésil précise qu'il n'y a pas de problèmes liés aux coopératives dans son pays et propose un sous-sous-amendement tendant à insérer seulement «selon le cas» après «coopératives», de sorte que le texte donne «les syndicats et les coopératives, selon le cas».
- 397.** Les vice-présidents travailleur et employeur appuient cette proposition.
- 398.** L'amendement est adopté tel que sous-sous-amendé.
- 399.** Le membre gouvernemental de l'Espagne, appuyé par les membres gouvernementaux du Mexique et du Chili, présente un amendement tendant à remplacer, dans la version espagnole du texte, «contratación» par «compras», étant donné que «compras» est plus largement utilisé et compris.
- 400.** Le vice-président travailleur déclare qu'on lui a expliqué que «contratación» recouvre l'achat de biens et de services, alors que «compras» ne s'applique qu'aux biens. Il préfère le libellé original et le terme plus large «contratación». La vice-présidente employeuse

---

demande au Bureau de clarifier les deux termes pour que l'on puisse assurer une cohérence entre les différentes versions du texte.

- 401.** Les membres gouvernementaux du Chili, du Mexique et de l'Espagne soulignent que «compras», en espagnol a le même sens que «achats» en français, et que ce même terme est utilisé dans la version française. Le vice-président travailleur et le membre gouvernemental de l'Espagne, appuyé par le membre gouvernemental du Mexique, proposent des sous-amendements similaires tendant à insérer «de biens et de services» après «en matière d'achat». Ils sont appuyés par la vice-présidente employeuse.
- 402.** La membre gouvernementale des Etats-Unis propose un autre sous-amendement tendant à remplacer, dans la version anglaise, «good procurement practices of goods and services» par «good practices for procurement of goods and services», pour simplifier le texte. Les vice-présidents travailleur et employeur appuient la proposition.
- 403.** L'amendement est adopté tel que sous-amendé.
- 404.** Le membre gouvernemental du Canada, s'exprimant au nom des PIEM, présente un amendement tendant à supprimer «des grandes entreprises», étant donné qu'elles ne font pas partie du sujet de la discussion générale, et du fait que les recherches proposées ne devraient pas se limiter aux pratiques d'achat des grandes entreprises.
- 405.** Le vice-président travailleur n'appuie pas l'amendement, car cela déplacerait l'accent des recherches que le Bureau devrait mener sur la relation entre les grandes et puissantes entreprises et les petites et faibles entreprises dans les chaînes d'approvisionnement. La vice-présidente employeuse n'appuie pas l'amendement non plus.
- 406.** Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite demande si la référence aux pratiques d'achat des grandes entreprises incluent les achats publics, auquel cas il faudrait conserver le texte original.
- 407.** L'amendement est retiré.
- 408.** Le membre gouvernemental du Brésil, appuyé par le membre gouvernemental de Trinité-et-Tobago, présente un amendement tendant à supprimer l'alinéa *f*) du point 20. Il demande au Bureau des éclaircissements sur l'utilisation de l'expression «modèles d'intervention» figurant dans la première phrase de l'alinéa.
- 409.** Le représentant adjoint du Secrétaire général précise que l'expression «modèles d'intervention» a été utilisée tout au long du rapport du Bureau et fait référence à l'élaboration d'une théorie claire de changements souhaitables sous-tendue par un cadre logique clair des causes et des effets. Le membre gouvernemental du Brésil à son tour, se dit préoccupé par le risque que la première phrase de l'alinéa n'étende le mandat de l'OIT au-delà de l'assistance du Bureau offerte aux gouvernements, aux associations d'employeurs et aux organisations de travailleurs. Il propose donc un sous-amendement tendant à supprimer la première phrase de l'alinéa *f*) du point 20, mais à conserver la seconde phrase. Le représentant adjoint du Secrétaire général précise que l'OIT travaille avec les coopératives depuis sa création et que son soutien aux coopératives est demandé par le Conseil d'administration et est inclus dans le programme et budget.
- 410.** Le vice-président travailleur dit qu'il n'est pas d'accord avec la proposition selon laquelle les activités de l'OIT en matière de coopératives dépassent le cadre du mandat de l'Organisation et il n'appuie donc ni l'amendement ni un sous-amendement. La vice-présidente employeuse ne les appuie pas non plus.

- 
- 411.** La membre gouvernementale des Etats-Unis indique qu'elle avait souhaité appuyer le sous-amendement proposé par le membre gouvernemental du Brésil car la seconde phrase de l'alinéa est la plus importante et offre suffisamment de latitude.
- 412.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, dit que, en premier lieu, elle n'appuie pas l'amendement car le texte original est plus clair et plus concis.
- 413.** Le membre gouvernemental du Brésil, appuyé par les membres gouvernementaux du Mexique et des Pays-Bas, présente à nouveau le sous-amendement visant à supprimer la première phrase de l'alinéa *f*) du point 20.
- 414.** Le vice-président travailleur n'appuie pas le sous-amendement car les deux phrases de l'alinéa traitent de questions différentes mais tout aussi importantes. La vice-présidente employeuse dit qu'elle préfère le texte original.
- 415.** La membre gouvernementale des Pays-Bas, prenant la parole au nom des Etats membres de l'UE, propose un nouveau sous amendement visant à remplacer «afin d'apporter un» par «en matière d'» pour qu'il soit clair que l'OIT ne fournit pas de services financiers.
- 416.** Le vice-président travailleur n'appuie pas la proposition, car il considère que le texte initial est clair et ne laisse en rien penser que l'OIT fournit des services financiers ou un financement aux coopératives. La vice-présidente employeuse convient que le texte original est clair sur ce point et n'appuie ni l'amendement ni les sous-amendements.
- 417.** La membre gouvernementale de la Suisse appuie la proposition visant à sous-amender l'amendement.
- 418.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, n'appuie ni l'amendement ni les sous-amendements proposés.
- 419.** Le membre gouvernemental du Brésil retire l'amendement. En conséquence, la membre gouvernementale des Pays-Bas, au nom des Etats membres de l'UE, retire la proposition visant à sous amender l'amendement. Elle demande au Bureau d'indiquer formellement qu'il ne fournit pas de services financiers aux coopératives.
- 420.** Le point 20 est adopté tel qu'amendé.

## **Point 21**

- 421.** La membre gouvernemental des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE ainsi que des PIEM, présente un amendement visant à introduire «des jeunes» après «femmes» afin de refléter la place importante des jeunes dans les discussions de la commission.
- 422.** La vice-présidente employeuse appuie l'amendement compte tenu du niveau élevé de chômage des jeunes dans l'UE et dans le monde.
- 423.** La vice-président travailleur soutient aussi l'amendement.
- 424.** L'amendement est adopté.
- 425.** Le membre gouvernemental du Brésil, appuyé par le membre gouvernemental de l'Argentine, présente un amendement visant à supprimer la phrase «Les travaux de l'OIT

---

sur les statistiques concernant les coopératives devraient être accélérés». Il indique qu'il pourrait aussi, le cas échéant, proposer un sous-amendement visant à ajouter à la fin de la phrase «notamment en vue d'affiner la définition du rôle de ces entités dans le contexte de l'OIT».

- 426.** Le sous-amendement n'est pas retenu faute d'appui.
- 427.** Le vice-président travailleur n'appuie pas l'amendement et note qu'il n'est pas possible de modifier une proposition tendant à supprimer un texte pour ajouter un texte supplémentaire. La phrase a été examinée et raccourcie de manière à être claire et simple. En outre, la définition des coopératives est clairement énoncée dans la résolution n° 193.
- 428.** La vice-présidente employeuse n'appuie pas l'amendement pour les mêmes raisons.
- 429.** L'amendement est retiré.
- 430.** La membre gouvernementale de l'Australie, prenant la parole au nom du GASPAC, retire l'amendement qu'elle avait proposé visant à ajouter «selon que de besoin» à la fin du point.
- 431.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, propose d'insérer le nouveau point suivant après le point 21: «L'OIT devrait intensifier ses travaux en vue de faciliter le transfert de technologies et développer ses travaux sur l'EFTP pour le développement des PME et de leurs travailleurs» car elle estime qu'il est important de mentionner le rôle de l'OIT dans ce domaine.
- 432.** Les vice-présidents employeur et travailleur acceptent l'amendement.
- 433.** La membre gouvernementale des Pays-Bas, prenant la parole au nom des Etats membres de l'UE, n'appuie pas l'amendement car le rôle de l'OIT ne consiste pas à renforcer les transferts de technologies mais à assurer une formation en matière de technologies. Elle propose donc le sous-amendement suivant: «L'OIT devrait intensifier ses travaux en matière de formation dans le domaine des technologies et développer ses travaux sur l'EFTP pour le développement des PME et de leurs travailleurs».
- 434.** Les membres gouvernementaux des Etats-Unis et de la Suisse appuient le sous-amendement présenté par l'Union européenne.
- 435.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie, prenant la parole au nom du groupe de l'Afrique, propose le nouveau sous-amendement suivant: «L'OIT devrait intensifier ses travaux en matière de formation dans le domaine des technologies et d'aide au transfert de technologies conformément à son mandat en collaboration avec d'autres partenaires et développer ses travaux sur l'EFTP pour le développement des PME et de leurs travailleurs».
- 436.** Les vice-présidents employeur et travailleur appuient ce sous-amendement.
- 437.** La membre gouvernementale des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE, propose de remplacer «conformément à» par «lorsque cela est conforme» afin de souligner qu'il n'est fait référence qu'au mandant actuel de l'OIT.
- 438.** La membre gouvernementale de la Suisse appuie ce nouveau sous-amendement.

- 
439. Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite, prenant la parole au nom des pays du CCG, suggère d'ajouter «et d'autres agences» après «EFTP» car tous les pays ne sont pas dotés d'agence de EFTP.
440. Le vice-président travailleur n'appuie pas ce nouveau sous-amendement car l'EFTP est un domaine et non une agence.
441. La vice-présidente employeuse appuie le nouveau sous-amendement de l'UE mais pas celui des pays du CCG.
442. Le membre gouvernemental d'Arabie saoudite, au nom des pays du CCG, retire son sous-amendement.
443. L'amendement est adopté tel que sous-amendé par les Etats membres de l'UE.
444. Le nouveau point est adopté tel qu'amendé.

## Point 22

445. La membre gouvernementale de l'Australie, s'exprimant au nom du GASPAC, retire deux amendements.
446. La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, présente un amendement visant à insérer les mots «les organisations régionales» après les mots «dans son ensemble», expliquant que l'OIT devrait s'efforcer d'entretenir une coopération avec d'autres organisations que celles du système des Nations Unies, y compris des organisations régionales comme l'Union africaine.
447. Le vice-président travailleur propose un sous-amendement visant à insérer «dans le domaine du développement des PME avec les organisations et institutions internationales et régionales, au sein et en dehors du système des Nations Unies» après «partenariats» et à supprimer le reste de la phrase. Cela résoudrait le problème que pose le fait d'exclure certaines organisations et d'en citer d'autres, et répondrait aux préoccupations exprimées dans les quatre amendements suivants. La vice-présidente employeuse appuie le sous-amendement
448. La membre gouvernementale des Pays-Bas, s'exprimant au nom des Etats membres de l'UE ainsi que des PIEM, appuie le sous-amendement et, de ce fait, retire deux amendements. A ce propos, elle souligne qu'il est important que l'OIT travaille en étroite collaboration avec d'autres organisations, et en particulier avec l'Organisation mondiale du commerce dans le domaine des chaînes de valeur et des PME. Elle espère que cela sera inscrit dans le plan d'action que le Bureau présentera au Conseil d'administration.
449. Le membre gouvernemental du Brésil appuie le sous-amendement et, par conséquent, retire un amendement.
450. La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, appuie le sous-amendement et retire, par conséquent, un amendement. L'OIT devrait collaborer étroitement avec l'ONU sur la question du développement des PME dans le cadre de l'Unité d'action des Nations Unies, ainsi qu'avec les organisations régionales en vue d'obtenir de bons résultats au niveau national.
451. L'amendement est adopté tel que sous-amendé. De ce fait, quatre amendements sont retirés.

- 
- 452.** La membre gouvernementale de l’Ethiopie, s’exprimant au nom du groupe de l’Afrique, propose un amendement visant à supprimer la dernière phrase commençant par «Au plan international». Le groupe de l’Afrique craint que cette phrase ne restreigne la collaboration avec d’autres organisations au seul domaine de la résorption du déficit de connaissances alors que la coopération devrait être plus large. La membre gouvernementale des Pays-Bas, s’exprimant au nom des Etats membres de l’UE ainsi que des PIEM, propose à son tour que la phrase entre crochets soit remplacée par la phrase suivante: «En particulier, l’OIT devrait renforcer sa coopération avec d’autres organisations pour combler l’important déficit de connaissances sur la qualité des emplois dans les PME ainsi que sur la productivité et la viabilité des PME». Les deux amendements sont examinés ensemble.
- 453.** Le vice-président travailleur note qu’il est important de ne pas limiter la coopération envisagée. La vice-présidente employeuse considère que la proposition faite les Etats membres de l’UE ainsi que les PIEM est fondée.
- 454.** Le membre gouvernemental du Mexique propose un sous-amendement visant à insérer «notamment, mais pas uniquement» dans la phrase qui se lirait alors comme suit: «En particulier, l’OIT devrait renforcer sa coopération avec d’autres organisations notamment, mais pas uniquement, pour combler l’important déficit de connaissances sur la qualité des emplois dans les PME ainsi que sur la productivité et la viabilité des PME».
- 455.** La membre gouvernementale des Pays-Bas, s’exprimant au nom des Etats membres de l’UE ainsi que des PIEM, soutient le sous-amendement. La membre gouvernementale de l’Ethiopie, s’exprimant au nom du groupe de l’Afrique, retire l’amendement initial et appuie le sous-amendement proposé par le membre gouvernemental du Mexique à l’amendement proposé par la membre gouvernementale des Pays-Bas.
- 456.** L’amendement est adopté tel que sous-amendé.
- 457.** Le point 22 est adopté tel qu’amendé.

## **Point 23**

- 458.** La membre gouvernementale de l’Ethiopie, s’exprimant au nom du groupe de l’Afrique, présente un amendement visant à insérer «L’OIT devrait soumettre» et à supprimer «devrait être soumis» ainsi qu’à ajouter «pour examen et décision». Elle explique que, pour le groupe de l’Afrique, il est important de définir clairement les rôles et les responsabilités et de s’assurer qu’un plan d’action est présenté au Conseil d’administration, non seulement pour information, mais pour examen et décision.
- 459.** La vice-président employeuse n’appuie pas l’amendement, qu’elle juge superflu et qui risque d’entraîner une confusion dans la version française. Il est implicite, dans le texte original, qu’il appartient au Bureau de présenter un plan d’action et que le Conseil d’administration se prononcera sur celui-ci. Le vice-président employeur souscrit à ce point de vue.
- 460.** L’amendement est retiré.
- 461.** La membre gouvernementale des Etats-Unis, prenant la parole au nom des PIEM, y compris les Etats membres de l’UE, présente un amendement visant à introduire une virgule après le mot «ressources» et après l’expression «tel qu’approuvé». Les vice-présidents employeur et travailleur font part de leur accord.
- 462.** L’amendement est adopté.

---

**463.** La membre gouvernementale des Etats-Unis, prenant la parole au nom des PIEM, y compris les Etats membres de l'UE, présente un amendement visant à remplacer «dans les résultats du programme et budget tel qu'approuvé» par «dans le programme et budget tel qu'approuvé et ses résultats». Les vice-présidents travailleur et employeur demandent une explication sur ce que cet amendement apporte au texte. La membre gouvernementale des Etats-Unis explique qu'il est important de garantir que les recommandations concernant les activités futures de l'OIT relatives aux PME seront intégrées dans les résultats du programme et budget approuvé. Cela n'empêchera pas le Bureau de chercher des contributions volontaires pour ses activités relatives aux PME, mais il sera ainsi clair que ce travail devrait contribuer aux résultats déjà très nombreux qui sont attendus du Bureau et être aligné sur ceux-ci.

**464.** Les vice-présidents travailleur et employeur appuient l'amendement.

**465.** L'amendement est adopté.

**466.** Le point 23 est adopté tel qu'amendé.

## **Adoption du titre et du projet de conclusions dans son ensemble**

**467.** Le titre et le projet de conclusions sont adoptés tels qu'amendés.

## **Adoption du projet de résolution**

**468.** Le projet de résolution est présenté par la présidente et adopté par acclamation.

## **Remarques finales**

**469.** La présidente se félicite vivement du travail accompli par la commission qui va fixer les orientations des activités des gouvernements et des partenaires sociaux sur les PME pendant de nombreuses années. Elle dit que les politiques sociales et du travail doivent être élaborées avec le cœur et c'est ce que la commission a fait dans l'optique d'améliorer les sociétés et d'assurer des moyens de subsistance aux populations. Elle salue la compétence et le dévouement de tous les membres de la commission et du groupe de rédaction. Elle remercie les deux vice-présidents ainsi que le Bureau, le secrétariat et les interprètes. Elle souhaite la bienvenue à la délégation bulgare conduite par le Vice-Premier ministre, le ministre du Travail et de la Politique sociale, M. Ivaylo Kalfin, venu assister à la clôture de la session de la commission.

**470.** Le vice-président travailleur dit que la commission ne s'est pas trompée en élisant sa présidente, et il fait observer que les résultats ont été obtenus dans un esprit de bonne volonté. Il remercie en outre le Bureau de sa contribution ainsi que les gouvernements de leur participation constructive. Il félicite la vice-présidente employeuse pour son attitude résolue, déterminée et sa capacité à exprimer clairement sa pensée et a remercié tout particulièrement les membres de son propre groupe pour leur contribution à la discussion, leur appui et leur engagement.

**471.** La vice-présidente employeuse se félicite de la vaste expérience des participants qui a abouti à ces résultats utiles et excellents. Elle remercie la présidente pour sa conduite des débats, le Bureau pour le travail accompli avant, pendant et après la tenue de la

---

commission, ainsi que les interprètes. Elle salue en outre la participation utile des gouvernements et la diversité des expériences qu'ils ont apportées aux conclusions. Elle félicite ensuite le vice-président travailleur pour sa capacité à défendre les intérêts de son groupe tout en étant ouvert aux points de vue d'autres groupes et enclin au consensus. En conclusion, elle remercie ses collègues du groupe des employeurs.

- 472.** Le membre gouvernemental de l'Arabie saoudite, s'exprimant au nom des pays du CCG, félicite la commission de l'adoption de conclusions qui fournissent un cadre précis de promotion des PME et des orientations aux pays sur la façon de relancer leurs économies, et qui définissent le rôle que doit jouer l'OIT dans le secteur. Il souligne que les conclusions n'auront de sens que si elles sont mises en œuvre par les employeurs, les travailleurs et les gouvernements et dit que les pays du CCG prendront des mesures pour développer les PME. Il propose en outre qu'un portail web soit créé pour partager les conclusions ainsi que les expériences dans le domaine de la promotion des PME dans tous les pays.
- 473.** La membre gouvernementale des Pays-Bas, s'exprimant au nom de l'UE et de ses Etats membres, renouvelle ses remerciements au Bureau pour le rapport sur les PME et la création d'emplois décents et productifs, qui a fourni de bonnes bases de discussion à la commission. Elle remercie en outre la présidente, les vice-présidents, les représentants du groupe des travailleurs et du groupe des employeurs et les autres gouvernements de leur participation active et contributions constructives. Le consensus auquel est parvenue la commission prouve qu'une session de deux semaines de la CIT est faisable. Elle salue le Bureau et les interprètes de leurs efforts soutenus. Les conclusions soulignent que les PME sont primordiales pour instaurer le travail décent et productif et la prospérité, et il ne fait aucun doute qu'il convient de soutenir tout particulièrement les PME pour compléter les politiques économiques génériques. Elle souligne qu'il importe d'élaborer les politiques de soutien aux PME sur la base de recherches fondées sur des données factuelles, domaine dans lequel des efforts doivent encore être faits, et mentionne que les politiques devraient accorder une attention particulière aux femmes, aux jeunes et aux groupes vulnérables. Les efforts en faveur des PME doivent être déployés dans l'ensemble des travaux de l'OIT et faire partie intégrante du programme et budget de la période biennale actuelle et des années à venir. Les Etats membres de l'UE estiment que les conclusions fournissent des orientations précieuses au Bureau, aux gouvernements et aux travailleurs dans le cadre de leurs actions visant à libérer tout le potentiel de création d'emplois des PME de façon à ce que ces emplois soient à la fois productifs et de bonne qualité.
- 474.** La membre gouvernementale de l'Ethiopie, s'exprimant au nom du groupe de l'Afrique, remercie le Bureau pour le rapport, la présidente pour sa direction des travaux, et plus particulièrement les membres du groupe de rédaction. Elle remercie aussi les partenaires sociaux et les gouvernements pour leur bon esprit dans la construction du consensus. Les résultats obtenus aideront utilement les gouvernements à améliorer les conditions de travail, et à faire en sorte que les PME contribuent à une croissance économique durable et inclusive.
- 475.** La membre gouvernementale de la Suisse abonde dans le sens des intervenants précédents, et met en relief l'excellent niveau des résultats adoptés. Les conclusions apporteront une valeur ajoutée aux travaux des mandants tripartites, tout comme à ceux de l'Organisation elle-même, et auront des effets positifs dans les Etats Membres comme dans les travaux de coopération technique de l'OIT. Elle conclut en remerciant la présidente et le secrétariat de la commission.
- 476.** Le membre gouvernemental du Mexique met en avant les travaux exceptionnels de la commission, du secrétariat et des groupes employeur et travailleur. Il déclare que les

---

travaux accomplis auront un impact qui ne se limitera pas aux Etats Membres, et que ces derniers ont désormais six milliards de raisons de contribuer au succès de ces travaux.

- 477.** La membre gouvernementale des Etats-Unis remercie la présidente, les vice-présidents, ses homologues gouvernementaux, le Bureau, et les interprètes, pour leur précieuse contribution. S'agissant des étapes à venir, les conclusions soulignent clairement la nécessité d'élaborer des politiques en faveur des PME et des activités de sensibilisation, de même que des activités renforcées de collecte de données, de suivi et d'analyse d'impact. L'oratrice insiste pour que l'OIT concentre ses travaux en la matière dans son domaine d'expertise, conformément à son mandat, dans le cadre du programme et budget.
- 478.** La présidente conclut les travaux de la commission en remerciant une dernière fois l'ensemble des participants.

Genève, le 11 juin 2015

(Signé) Z. Roussinova  
Présidente

G. Pineau  
Vice-présidente employeuse

G. Belchamber  
Vice-président travailleur

A. Bonilla García  
Rapporteur

---

## Annexe

### Amendements au projet de conclusions

1. Les amendements ci-après ont été adoptés:  
D.50, D.78, D.54, D.15, D.56, D.57, D.7, D.59, D.27, D.84, D.85, D.86, D.83, D.18, D.34, D.32, D.4, D.46, D.65, D.77, D.82, D.80, D.51, D.68, D.81, D.79, D.70, D.75, D.74
2. Les amendements ci-après ont été adoptés, tels que sous-amendés:  
D.49, D.10, D.60, D.16, D.6, D.64, D.22, D.43, D.76, D.31, D.30, D.73
3. L'amendement ci-après a été rejeté:  
D.47
4. Les amendements ci-après sont tombés:  
D.55, D.9, D.38, D.17, D.19, D.20
5. Les amendements ci-après ont été retirés:  
D.11, D.12, D.13, D.14, D.52, D.26, D.8, D.58, D.37, D.35, D.48, D.25, D.24, D.23, D.5, D.61, D.62, D.28, D.53, D.63, D.21, D.66, D.67, D.36, D.69, D.42, D.45, D.41, D.40, D.72, D.71, D.44, D.29, D.39, D.33

---

## TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
<i>Rapport de la Commission sur les PME et la création d'emplois: Compte rendu des travaux</i>	
Introduction .....	2
Déclarations liminaires.....	4
Discussion générale.....	15
Examen du projet de conclusions.....	52
Adoption du titre et du projet de conclusions dans son ensemble.....	73
Adoption du projet de résolution.....	73
Remarques finales .....	73
Annexe .....	76

.....  
• Le présent document a été tiré à un nombre restreint d'exemplaires afin de réduire autant que possible l'impact •  
• sur l'environnement des activités de l'OIT et de contribuer à la neutralité climatique. Nous serions •  
• reconnaissants aux délégués et aux observateurs de bien vouloir se rendre aux réunions munis de leurs •  
• propres exemplaires afin de ne pas avoir à en demander d'autres. Nous rappelons que tous les documents de •  
• la Conférence sont accessibles sur Internet à l'adresse <http://www.ilo.org>. •  
.....